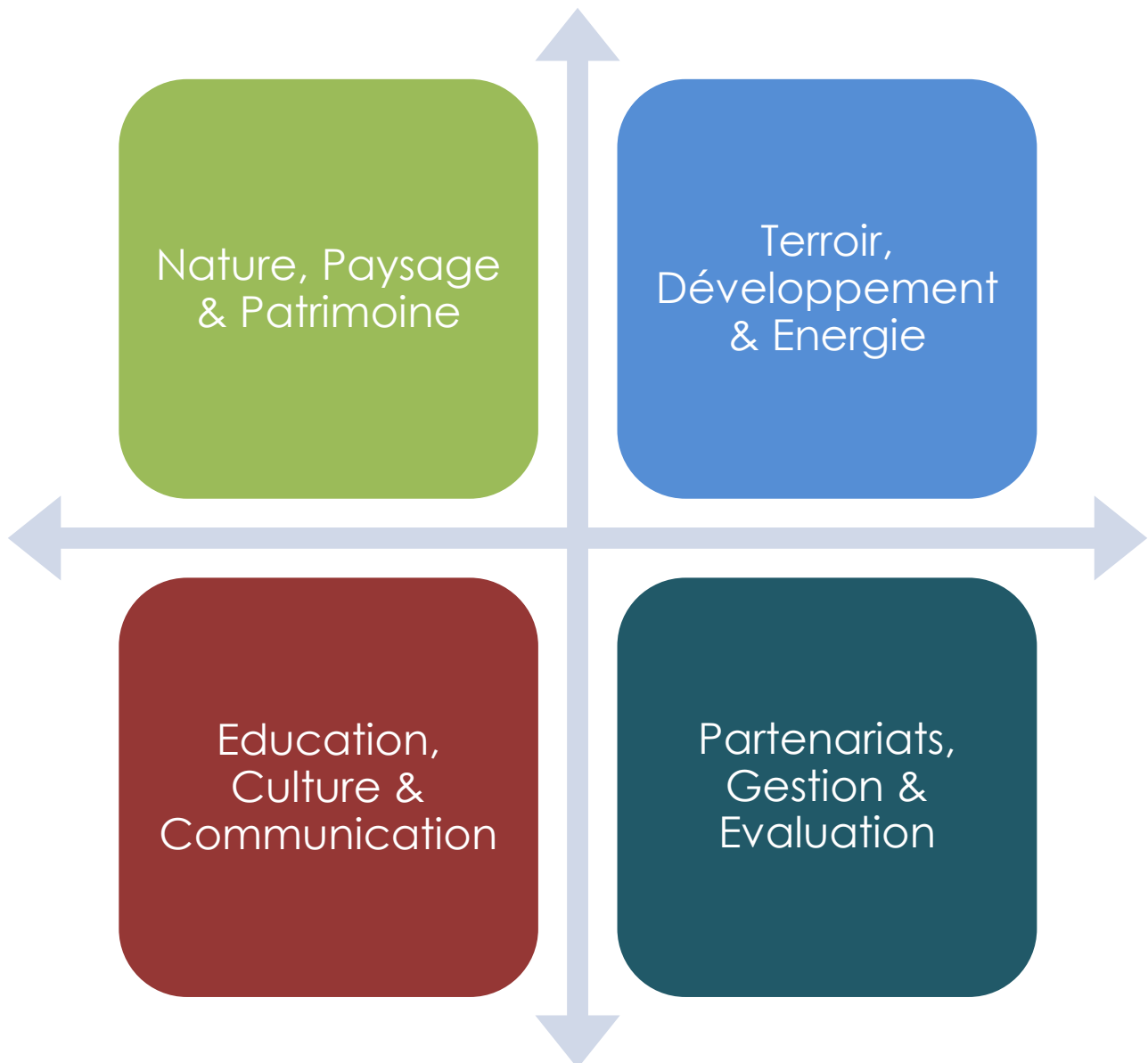


# PROJETS 2020-2024

Fiches résumées, planification sur 5 ans  
et fiches techniques





# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>4-5</b>
------------------------	------------

<b>Fiches résumées</b> .....	<b>6-19</b>
------------------------------	-------------

<b>1. Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b> .....	<b>6-9</b>
--	------------

1.01 Biodiversité .....	6
-------------------------	---

1.02 Paysage .....	7
--------------------	---

1.03 Patrimoine .....	8
-----------------------	---

1.04 Agriculture, biodiversité et paysage .....	9
---	---

<b>2. Terroir, Développement &amp; Energie</b> .....	<b>10-12</b>
--	--------------

2.01 Tourisme durable .....	10
-----------------------------	----

2.02 Energie et mobilité .....	11
--------------------------------	----

2.03 Produits régionaux et économie circulaire .....	12
--	----

<b>3. Education, culture &amp; Communication</b> .....	<b>13-16</b>
--	--------------

3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable .....	13
--	----

3.02 Communication et sensibilisation .....	14
---	----

3.03 Culture et patrimoine .....	15
----------------------------------	----

3.04 Recherche .....	16
----------------------	----

<b>4. Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b> .....	<b>17-19</b>
--	--------------

4.01 Partenariat, études, conseils .....	17
--	----

4.02 Gestion .....	18
--------------------	----

4.03 Evaluation et planification .....	19
--	----

<b>Planification sur cinq ans*</b> .....	<b>20-49</b>
--	--------------

* Table des matières détaillée .....	20
--------------------------------------	----

<b>Fiches techniques</b> .....	<b>51-147</b>
--------------------------------	---------------

<b>1. Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b> .....	<b>51-84</b>
--	--------------

1.01 Biodiversité .....	51
-------------------------	----

1.02 Paysage .....	64
--------------------	----

1.03 Patrimoine .....	72
-----------------------	----

1.04 Agriculture, biodiversité et paysage .....	78
---	----

<b>2. Terroir, Développement &amp; Energie</b> .....	<b>85-109</b>
--	---------------

2.01 Tourisme durable .....	85
-----------------------------	----

2.02 Energie et mobilité .....	94
--------------------------------	----

2.03 Produits régionaux et économie circulaire .....	102
--	-----

<b>3. Education, culture &amp; Communication</b> .....	<b>110-133</b>
--	----------------

3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable .....	110
--	-----

3.02 Communication et sensibilisation .....	118
---	-----

3.03 Culture et patrimoine .....	123
----------------------------------	-----

3.04 Recherche .....	129
----------------------	-----

<b>4. Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b> .....	<b>134-147</b>
--	----------------

4.01 Partenariat, études, conseils .....	134
--	-----

4.02 Gestion .....	139
--------------------	-----

4.03 Evaluation et planification .....	144
--	-----



## Préambule

Le document que vous tenez entre les mains présente la demande financière du Parc régional Chasseral auprès de la Confédération et des cantons de Berne et de Neuchâtel pour les années 2020 à 2024. Il est central pour le Parc à deux titres :

- Il permet de présenter publiquement toutes les activités du Parc. Il rappelle ainsi ce qu'est le Parc, ses objectifs, ce qui a été fait et ce qui sera fait. Ce document est une base de travail pour une large consultation des communes, des organisations partenaires et de tout un chacun.
- Il calibre précisément les projets du futur en proposant des montages financiers les plus crédibles et les plus acceptables. C'est ce document qui donne au Parc les moyens d'agir pour la période donnée.

Les projets proposés sont dans la continuité de ce qui est fait depuis 2001, date de création du Parc et surtout depuis 2012, date de la reconnaissance officielle par la Confédération (label fédéral). Dans un souci de lisibilité, les 21 projets actuellement en cours (jusqu'en 2019) ont été regroupés en 14 projets. Le volume d'activités prévu a été légèrement augmenté. Ils sont toujours répartis selon les quatre grands axes d'action du Parc.

Ce document est volumineux. Il prétend à une certaine exhaustivité. Pour en faciliter la lecture, vous trouverez d'abord de manière synthétique les **fiches résumées**, suivies du cadre global dans laquelle se dérouleront ces projets (**Planification sur 5 ans**) et, enfin, les **fiches techniques détaillées**. Un travail graphique sur la présentation de ces fiches a été effectué afin de les rendre le plus lisible possible.

Les fiches résumées présentent une boussole du développement durable qui rend visible les domaines d'impact du projet. Celle-ci n'a qu'une valeur indicative et a été, pour chaque projet, calculée en interne par l'équipe du Parc.

Les projets que mène le Parc ne peuvent l'être que parce que de nombreux partenaires s'engagent avec conviction dans leurs réalisations. Sans ces engagements institutionnels, associatifs ou individuels qui visent tous à faire bouger la région, le Parc ne serait qu'une coquille vide. Que chaque personne engagée dans ces processus soit chaleureusement remerciée ici.

Les nombreux partenaires sont mentionnés dans les fiches techniques. Nous espérons n'avoir oublié personne. Si ce devait être le cas, merci de nous le signaler et de bien vouloir nous en excuser.

Vous trouverez tous les documents à télécharger sur le site internet [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch), en version pdf.

Vous pouvez également répondre à notre [questionnaire en ligne](#) durant toute la période de consultation, du 31 août au 12 octobre. L'adresse est disponible à droite de notre page internet dédiée (cf. ci-dessous).

The screenshot shows the website's navigation menu with 'LE PARC', 'DÉCOUVRIR', 'AGIR', and 'INFOS PRATIQUES'. The main content area is titled 'Les projets 2020-2024 en détail' and contains text about 14 projects and links to a 'dossier complet' and 'Section B: Planification sur cinq ans'. The right sidebar includes a 'Liens' section with contact information for 'Association Parc régional Chasseral' and a 'Pour nous contacter' section with a 'Charte' link. Red arrows highlight the 'LE PARC' menu item, the 'PROJETS 2020-2024' link in the sidebar, and the 'Consultation 2020-2024 - questionnaire en ligne' link in the right sidebar.

Il est important que chacun trouve sa place dans notre Parc régional, car cela n'aurait aucun sens qu'il ne soit qu'une organisation régionale supplémentaire. Le Parc est une plateforme qui rassemble et donne de l'élan et de la cohérence aux diverses initiatives régionales, soutenues ou non. Ce rôle, et toutes les attentes que l'on peut y placer, fera l'objet de nombreuses discussions les deux années à venir : en 2020 devra être élaborée la seconde Charte qui fixera les grandes orientations pour les 10 ans à venir (2022-2031).

Toute l'équipe du Parc vous souhaite une agréable lecture et se réjouit de vos retours et de votre participation au questionnaire en ligne.

*Document imprimé par SWISSGRAFIK, à Saint-Imier, sur papier cyclus (100% certifié FSC® Recycled).*

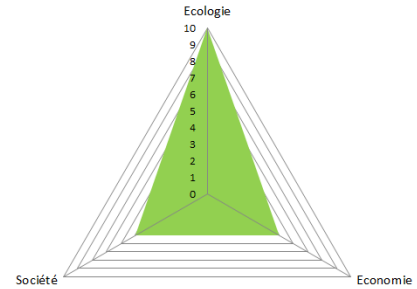
# 1. Nature, Paysage & Patrimoine



Part au budget annuel : 14%



Boussole développement durable



**Le projet** Contribuer à limiter le déclin de la biodiversité et idéalement de la renforcer est un rôle central du Parc. Celui-ci s'appuie sur le diagnostic de la biodiversité mené en 2016 et 2017 ainsi que sur les stratégies nationales et cantonales. Le Parc agit en complément des autres acteurs encourageant et soutenant, par exemple, la création de mares ou de tas de pierres ou des coupes de bois en faveur de la biodiversité.

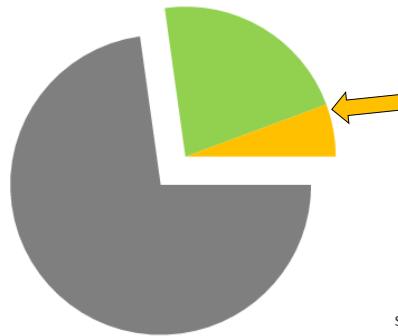
<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures (clairières, entretien ciblé) ont été menées sur plus de 100 ha en réserve forestière en faveur des tétraonidés</li> <li>• Plus de 80 arbres et bosquets ont été plantés dans les 500 ha de pâturages non boisés</li> <li>• Plus de 20 pâturages totalisant plus de 2100 ha ont bénéficié des plantations de plus de 60 arbres isolés, de coupes pour remettre le pâturage en lumière sur plus de 60 ha, de dix nouveaux points d'eau pour mieux répartir le bétail, etc.</li> <li>• Réintroduction du sabot de Vénus avec la plantation de 500 plantules en 2018. Organisation de la préservation de la flore subalpine de la crête du Chasseral par la limitation du piétinement</li> <li>• Pose de niochirs et relevé des populations d'hirondelles</li> </ul>

<b>CP 2020 – 2024</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les projets en cours</li> <li>• Identifier et trouver des solutions pour préserver les vieux arbres – les « arbres-habitats » – abritant une très grande variété d'espèces (comme des lichens par exemple)</li> <li>• Faciliter la revitalisation de haies, la renaturation de petites sources ou de mares avec des propriétaires et agriculteurs volontaires</li> <li>• Appuyer les communes qui souhaitent mener concrètement des mesures en faveur de la nature</li> <li>• Développer des actions pour favoriser la biodiversité dans les zones construites (jardins privés et publics, mesures en faveur des chauves-souris et des hirondelles)</li> </ul>

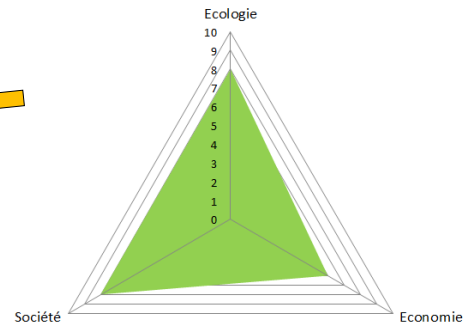
# 1. Nature, Paysage & Patrimoine



Part au budget annuel : 8%



Boussole développement durable



**Le projet** Préserver la richesse paysagère dans les secteurs de montagne mais aussi au cœur et à proximité des villages est un rôle assigné au Parc. Entretien des allées d'arbre ou des vergers, marquer la limite entre les zones bâties et non bâties figurent parmi les mesures prévues. Parallèlement, le Parc mène des actions de sensibilisation pour que le paysage soit une thématique dans le débat public. Le paysage est un thème également apporté par le Parc dans les écoles.

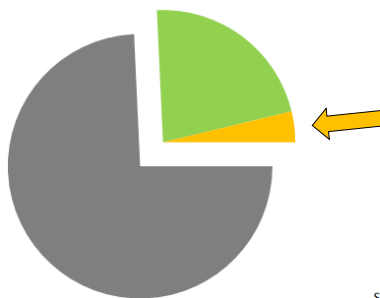
<b>CP 2016 – 2019</b>	<p><b>Ce que le Parc a déjà fait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclinaison du concept « Franges urbaines », qui marque l'interface entre zone bâtie et zone non-bâtie au Val-de-Ruz et réalisation de première mesures (allées d'arbres, une centaine d'arbres en vergers, 50 m de murs en pierre sèches) à Cernier et au Pâquier</li> <li>• Mise en valeur paysagère le long du Chemin des Anabaptistes (2 km de revitalisation de haies, plantation de 167 arbres, restauration de 355 m de murs en pierres sèches).</li> <li>• Développement de l'Observatoire photographique du paysage, 54 points de vues observés, 30 bénévoles (parrains et marraines) mobilisés ; déclinaison instaurée pour les classes</li> <li>• Réalisation du film « Le paysage, un bien commun à se réapproprier » comme outil de sensibilisation</li> </ul>
	<p><b>Ce que le Parc va faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des projets en cours</li> <li>• Etendre des mesures « Franges urbaines » sur l'ensemble du Val-de-Ruz ; proposer l'expérience à d'autres communes</li> <li>• Identification et réalisation concrètes de mesures pour le paysage</li> <li>• Présentation publiques du travail réalisé par l'Observatoire</li> <li>• Renforcement de partenariats avec des organismes possédant des collections de photos ou d'outils reflétant le paysage (musées, bibliothèques, etc.)</li> </ul>



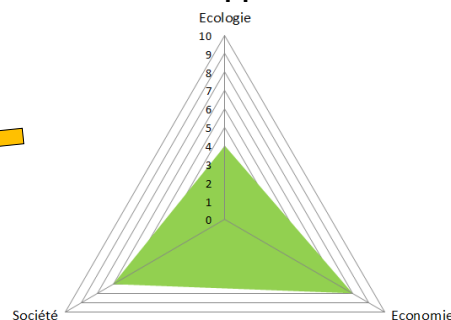
## 1. Nature, Paysage & Patrimoine



Part au budget annuel : 5%



Boussole développement durable



**Le projet** Le patrimoine bâti, préservé et mis en valeur, contribue à la richesse et à l'attractivité de notre région. Cela concerne aussi bien le petit patrimoine bâti (citernes, murs en pierres sèches, loges), le cœur des villages (fontaines, jardins patrimoniaux) ou les friches agricoles et industrielles. Le Parc intervient en complément de l'action des Services des monuments historiques et des associations Patrimoine bernois et Patrimoine neuchâtelois, en animant le débat public par des événements, par du conseil aux particuliers et communautés et par l'intégration de cette thématique dans d'autres activités du Parc.

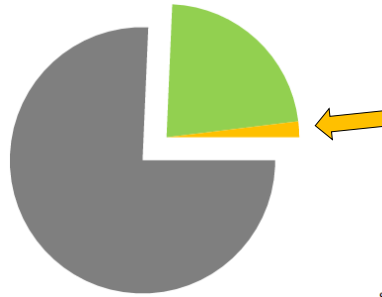
<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat en 2016 avec la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture, pour réfléchir à la densification et à la qualité urbanistique du milieu bâti</li> <li>• Mobilisation de financement et restauration de plus de 2,5 km de murs de pierres sèches, de 4 citernes, d'une petite loge</li> <li>• Identification et mise en évidence, par différents événements publics, de plusieurs friches : ancienne usine de pâte de bois de Rondchâtel, anciens abattoirs de Saint-Imier, tuilerie d'Orvin, boulangerie à Enges</li> </ul>

<b>CP 2020 – 2024</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions en cours</li> <li>• Accompagnement des communes volontaires pour la valorisation des centres des villages par l'élaboration d'un programme impliquant les habitants</li> <li>• Identification et mobilisation de financement pour la restauration de certains petits objets architecturaux</li> <li>• Conseil pour la réaffectation et la restauration de bâtiments en friche, inscrits au recensement architectural, et pouvant proposer à terme un usage public</li> </ul>

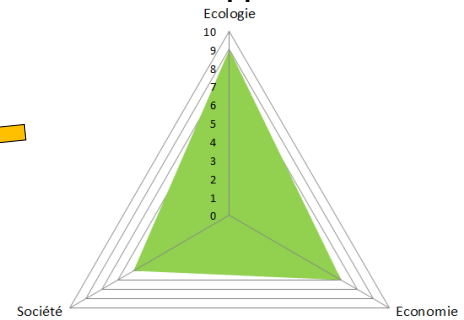
## 1. Nature, Paysage & Patrimoine



Part au budget annuel : 3%



Boussole développement durable



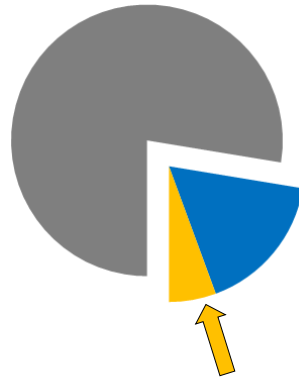
**Le projet** Dans le cadre des paiements directs, les agriculteurs peuvent obtenir un dédommagement pour maintenir des surfaces de promotion de la biodiversité ou réaliser des mesures en faveur du paysage s'ils participent aux projets collectifs réalisés à cet effet. Le Parc est gestionnaire et animateur de cet outil. Il assure l'information aux exploitants concernés, notamment lors de changements au niveau législatif, mais également vers le grand public. Ce projet est entièrement financé par plus de 350 agriculteurs.

<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'élaboration et au renouvellement de certains projets collectifs biodiversité puis paysage</li> <li>• Relais entre agriculteurs et autorités sur ce thème avec les Chambres d'agriculture et la vulgarisation agricole (FRI)</li> <li>• Gestion administrative</li> <li>• Animation des groupes par des formations thématiques</li> <li>• information publique (communication)</li> </ul>
<b>CP 20-24</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions en cours</li> <li>• Animer les divers réseaux</li> <li>• Assurer le renouvellement des réseaux aux dates prévues</li> </ul>

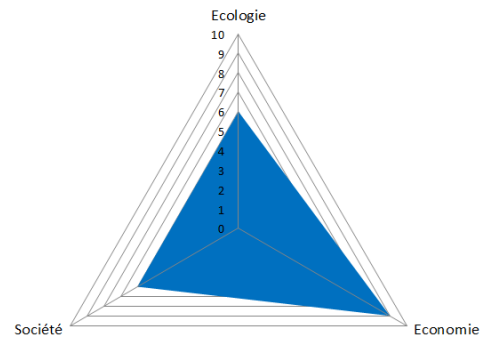
## 2. Terroir, Développement & Energie

### 2.01 Tourisme durable et loisirs

Part au budget annuel : 7%



Boussole développement durable



**Le projet** Développer et promouvoir un tourisme conforme au principe du tourisme durable : le Parc conçoit et met en œuvre des offres axées sur les particularités de la région (Salaire de la Suze, par ex.), veille à diminuer les conflits générés par les loisirs et cible sa promotion en complément et en partenariat avec les organisations touristiques et la destination Jura & Trois Lacs.

CP 2016 – 2019

#### Ce que le Parc a déjà fait

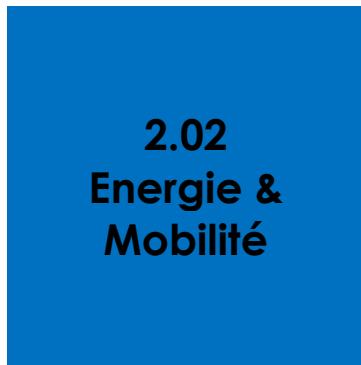
- Création et lancement d'offres mettant en avant les spécificités de la région : Chemin des Anabaptistes et des Pionniers, visite-spectacle « Le Salaire de la Suze », Vivre l'horlogerie, sorties à thèmes, etc.
- Développement du volontariat d'entreprises (chantiers-nature)
- Mise en place de boucles VTT sur Chasseral et création de La Route Verte, itinéraire e-bike à travers les 6 parcs de l'Arc jurassien
- Edition annuelle d'une brochure de découverte de l'ensemble des offres du Parc
- Coordination fine, notamment avec Jura bernois Tourisme

CP 2020 – 2024

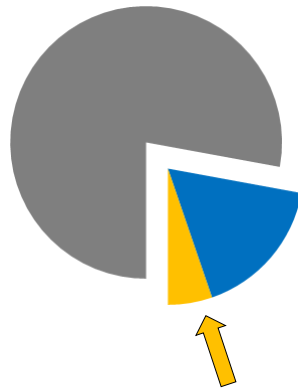
#### Ce que le Parc va faire

- Poursuivre les actions en cours
- Création d'une nouvelle offre autour de l'usine Langel, à Courtelary
- Participation active au développement touristique de La Vue-des-Alpes
- Définition et partage des « valeurs du Parc », pour orienter le développement touristique avec les partenaires concernés

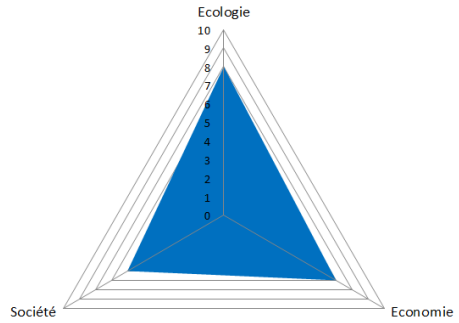
## 2. Terroir, Développement & Energie



Part au budget annuel : 7%



Boussole développement durable



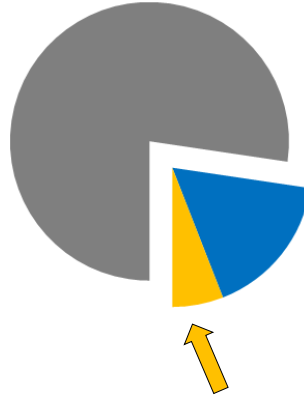
**Le projet** Orienté vers les communes et les habitants, il contribue à améliorer la qualité de vie et à limiter l'impact environnemental de la consommation énergétique et de notre mobilité. La promotion de l'utilisation des transports publics, notamment pour les loisirs, et l'organisation de Fêtes de la Nuit sont quelques-unes des actions concrètes de ce projet.

<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan énergétique pour chacune des 21 communes du Parc, avec les perspectives pour l'économie et la production d'énergie</li> <li>• Cinq Fêtes de la nuit pour encourager l'extinction nocturne de l'éclairage public (4 extinctions communales toujours en cours)</li> <li>• Echanges d'expériences entre communes</li> <li>• Soutien financier pour 18 expertises énergétiques de bâtiments</li> <li>• Conseil sur mandats à trois communes (Sauge, Sonvilier et Tramelan) pour la mise en œuvre d'une stratégie énergétique</li> <li>• Mise en place, financement et gestion de la ligne de bus Nods-Chasseral depuis 2004.</li> <li>• Lancement de l'étude du stationnement aux Prés-d'Orvin et d'une ligne de covoiturage entre Saint-Imier et le Val-de-Ruz</li> <li>• Monitoring du trafic à des points stratégiques</li> </ul>
<b>CP 20 – 24</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des actions en cours</li> <li>• Conseils aux privés (formation pour l'optimisation énergétique des bâtiments, promotion de produits et de services permettant des économies d'énergie)</li> </ul>

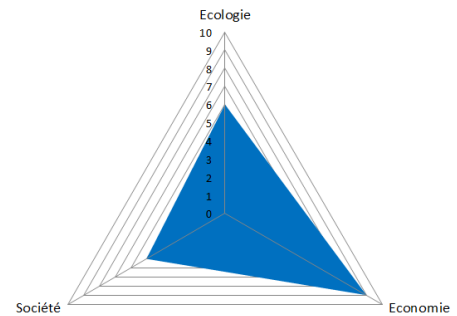
## 2. Terroir, Développement & Energie

### 2.03 Produits régionaux et économie circulaire

Part au budget annuel : 8%



Boussole développement durable



**Le projet** Né de la labélisation de produits du terroir, ce projet évolue vers un renforcement des actions de labélisation et de promotion des produits régionaux. Une orientation toujours dans un fort esprit de collaboration et dans la création de partenariats avec diverses entreprises fondés sur les « valeurs » du Parc et le conseil à des initiatives économiques locales soucieuses de l'environnement et mettant en valeur la région.

CP 2016 – 2019

#### Ce que le Parc a déjà fait

- 16 producteurs au bénéfice du label « Produit des parcs suisses », pour 140 produits labélisés et 12 métairies *Assiettes Chasseral*
- Promotion des produits dans une dizaine de foires et manifestations annuelles
- Partenariats régionaux avec les marques régionales « Jura bernois Produits du terroir » et « Neuchâtel Vins et Terroir »
- Placement de 3 produits labélisés à la Coop
- Conseil au *business plan* de la filature Laines d'Ici (Val-de-Ruz)
- Participation au montage du Projet de développement régional agricole du Val-de-Ruz (20 projets agricoles concernés)

CP 2020 – 2024

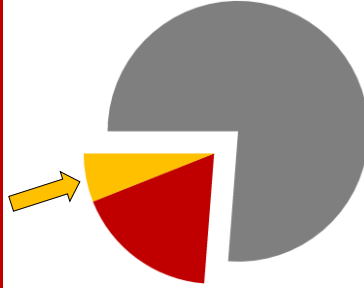
#### Ce que le Parc va faire

- Poursuite des actions en cours
- Adaptation des exigences pour l'octroi du label « Produits des Parcs suisses » en fonction de l'évolution des directives nationales
- Conseil pour augmenter la vente des produits régionaux
- Définition des « valeurs » du Parc pour renforcer la valorisation des produits et prestations régionales

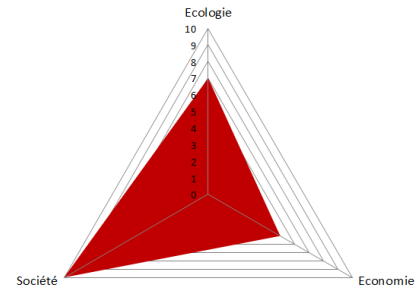
## 3. Education, culture & Communication

### 3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable

Part au budget annuel : 8%



Boussole développement durable



**Le projet** Le Parc développe et coordonne des activités destinées aux classes d'école et aux groupes de jeunes dans une démarche d'éducation en vue d'un développement durable (EDD) qui s'inscrivent dans le Plan d'Etude Romand (PER). Ce projet remplit une des missions de base du Parc puisqu'il permet de travailler sur les enjeux régionaux avec les habitants de demain ainsi qu'avec leurs parents.

**CP 2016 – 2019**

#### Ce que le Parc a déjà fait

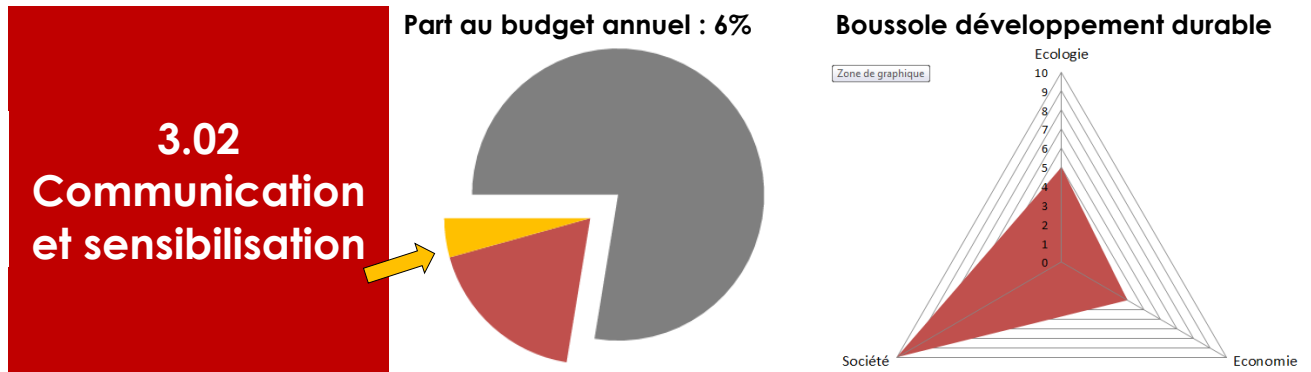
- Participation annuelle d'une vingtaine de classes à des projets scolaires sur une dizaine de jours par an autour de quatre thèmes : énergie, paysage, hirondelles, vergers (Graines de Chercheurs)
- Animations de sensibilisation à l'environnement pour une cinquantaine de classes par année
- Actions ponctuelles de classe par an : recensement d'hirondelles, récolte de fruits, etc. Environ 10 actions par an
- Participation d'une dizaine de classes par an à des chantiers-nature
- Mise en place d'un partenariat avec la HEP BEJUNE sur des activités hors-murs

**CP 20-24**

#### Ce que le Parc va faire

- Poursuite et amélioration des projets en cours
- Nouveaux thèmes pour les projets scolaires et les animations
- Renforcement de la capacité à organiser des actions plus ponctuelles
- Renforcement de l'évaluation

## 3. Education, culture & Communication



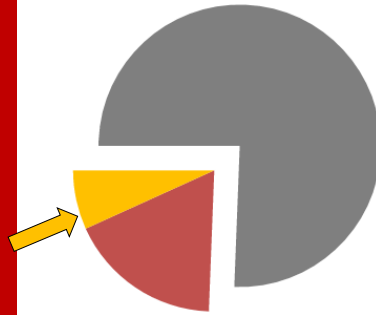
**Le projet** Il consiste à produire et diffuser les informations sur les actions menées par le Parc et à proposer des événements variés (sorties, conférences, chantiers-nature.). Le but est de mieux faire connaître le parc et ses enjeux aux habitants et favoriser la participation directe aux événements. Les guides et autres intervenants externes à l'équipe opérationnelle du Parc qui pilotent des activités organisées par ce dernier suivent régulièrement des formations.

<b>CP 2016 – 2019</b>	<p><b>Ce que le Parc a déjà fait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intensification de la communication par les médias régionaux et suprarégionaux, avec près de 40 communiqués annuels</li> <li>Lettre d'information électronique mensuelle</li> <li>Présence active et régulière sur les réseaux sociaux</li> <li>5 à 10 événements annuels de découverte et de sensibilisation à l'environnement</li> </ul>
<b>CP 2020 – 2024</b>	<p><b>Ce que le Parc va faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la stratégie de communication établie</li> <li>Renforcer les partenariats avec les médias locaux</li> <li>Organiser et participer à des événements à plus ou moins grande échelle (Fête de la Nature, Nuits des chauves-souris ou de la chouette, etc.)</li> <li>Développer et concrétiser les conditions pour permettre aux bénévoles et aux volontaires de participer à la vie du Parc</li> </ul>

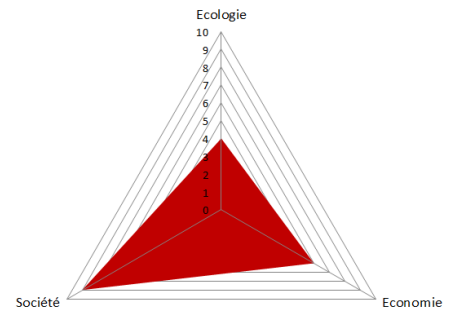
## 3. Education, culture & Communication



Part au budget annuel : 9%



Boussole développement durable



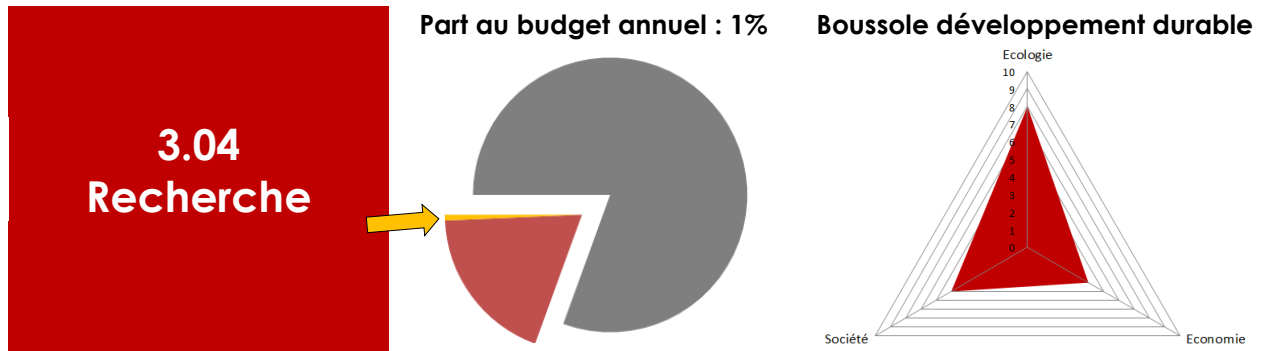
**Le projet** La culture, notamment en lien avec les patrimoines (naturel, paysager, bâti, immatériel), rassemble les habitants et fait rayonner la région. La dimension artistique permet de susciter émotion et enthousiasme, éléments facilitateurs de la mission de sensibilisation du Parc. Les événements respectent systématiquement les principes du développement durable.

<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation annuelle, depuis 2012, de 5 Bal(l)ades (concert et découvertes patrimoniales) dans le cadre du festival des Jardins musicaux, avec une participation annuelle de 1000 personnes</li> <li>• Festival ponctuel « La HKB touche terre », avec la Haute école des arts de Berne, sur le thème « des bâtiments vides pleins de vie » (2017)</li> <li>• Exposition de <i>landart</i> « Des murs et des hommes », en 2018, au départ de La Vue-des-Alpes</li> </ul>

<b>CP 2020 – 2024</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des actions en cours</li> <li>• Développement d'un concept sur le patrimoine culturel immatériel pour amorcer une nouvelle approche de certains projets</li> <li>• Développement et mise en œuvre d'évènements culturels autour de La Vue-des-Alpes qui mettent en valeur l'histoire, le patrimoine et le paysage</li> <li>• D'autres actions seront également être mises sur pied dans d'autres régions du Parc selon les opportunités et les besoins</li> </ul>



## 3. Education, culture & Communication



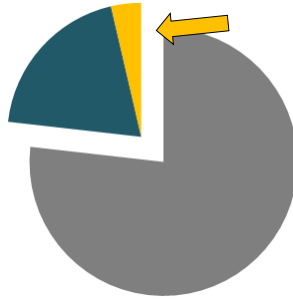
**Le projet** Le Parc oriente les sollicitations pour des travaux de mémoire d'étudiants. Il sollicite l'appui de hautes écoles ou d'universités dans le cadre de ses projets ainsi que des travaux de recherche lorsque certains projets le nécessitent. Le Parc a gardé un lien avec la recherche menée dans les autres parcs par les travaux de coordination du SCNAT.

	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
<b>CP 2016 – 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche avec le WSL pour ajuster la méthode d'analyse de l'habitat de la gélinotte des bois</li> <li>• Etude de l'Institut de biologie de l'université de Neuchâtel sur la réintroduction du sabot de Vénus</li> <li>• <i>Summerschool</i> de la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture, au Val-de-Ruz sur le thème des franges urbaines (2017)</li> <li>• Résidence de photographes de l'école des Arts visuels de Bienne sur le thème « Hommes, savoir-faire et paysages dans le vallon de Saint-Imier » (2017)</li> <li>• Participation à l'enquête « Delphi » sur la gouvernance dans les Parcs</li> </ul>
	<b>Ce que le Parc va faire</b>
<b>CP 20 - 24</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes sur la valeur accordée au Paysage (PATRIVAL) avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (dès 2020)</li> <li>• Facilitation du travail de recherche ou de mémoire d'étudiants</li> <li>• Information et diffusion des résultats</li> </ul>

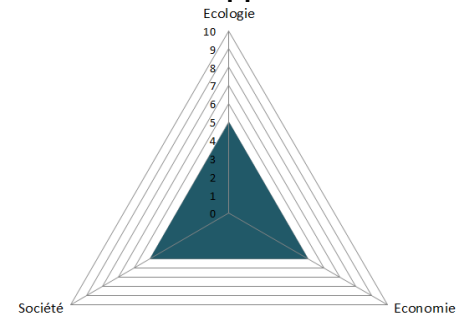
## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation

### 4.01 Partenariat, études, conseils

Part au budget annuel : 5%



Boussole développement durable



**Le projet** La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même d'un Parc. La coordination régionale permet aux activités locales de prendre de l'ampleur, de prendre du sens et de répondre aux diverses sollicitations émises par les acteurs de la région. Il ne s'agit pas ici d'un projet proprement opérationnel mais d'assurer le traitement des idées et de réflexion au niveau stratégique. Pour faire simple, ce projet, c'est le moteur du Parc pour l'avenir.

CP 2016 – 2019

#### Ce que le Parc a déjà fait

- Le Parc contribue à de nombreuses réflexions régionales, comme par exemple récemment l'élaboration du plan directeur régional du Val-de-Ruz
- Le Parc est membre de nombreux groupes de travail (liste non exhaustive) : groupe du tourisme rural porté par la Fondation Rurale Interjurassienne, comité de Jura bernois Tourisme, commission carrières et sous-commission écologie de Ciments Vigier SA
- le Parc participe à des sollicitations régionales plus ponctuelles, comme par exemple l'élaboration de projets de politique régionale pour la période 2020-2024 pour le Jura bernois
- le Parc est en contact avec d'autres parcs à travers divers réseaux, dont bien entendu le Réseau des parcs suisses

Note : ces sollicitations, lorsqu'elles sont bien définies, sont développées dans les projets thématiques qui les concernent

CP 20 – 24

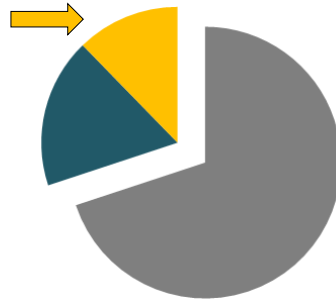
#### Ce que le Parc va faire

- Poursuivre son implication dans les groupes de travail en cours
- Participer aux réflexions stratégiques de développement économique initiées par la Chambre d'économie publique du Jura bernois

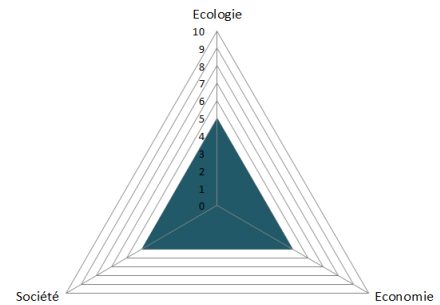
## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation



Part au budget annuel : 18%



Boussole développement durable



**Le projet** Un management professionnel est la clé de voûte pour le *projet Parc* en lui-même. Il met en place les conditions nécessaires à la bonne réalisation de l'ensemble des réalisations. Ce projet consiste ainsi à organiser et garantir les processus décisionnels grâce au bon fonctionnement des organes de décision stratégiques (Comité et Commissions), assurer la qualité des projets, mobiliser des compétences nécessaires à leur aboutissement et disposer d'outils de conduite performants et de moyens financiers adaptés aux tâches dévolues au Parc.

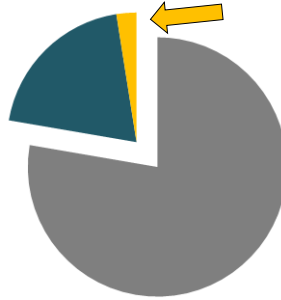
<b>CP 2016 – 2019</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel stable et compétent, en augmentation ; de 100% en 2002 à 850% équivalents plein temps en 2018</li> <li>- 3 à 4 personnes en moyenne travaillant en plus sur mandat, en stage ou en service civil</li> <li>- 80 personnes participant activement via le Bureau, le Comité et les trois Commissions (15 séances/an)</li> <li>- Représentation prépondérante des communes au sein du Comité (21 membres)</li> <li>- AG avec 330 membres, un nombre en augmentation constante</li> <li>- Stabilité de l'organe de gestion du Parc. Même président et directeur depuis 2002.</li> </ul>

<b>CP 20 – 24</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir et consolider sa gouvernance notamment pour les prises de décision stratégique afin de permettre une meilleure participation des communes et associations régionales</li> <li>- Consolider et faire vivre son système de management de la qualité pour assurer la stabilité de l'organe de gestion même en cas de changement de collaborateurs</li> </ul>

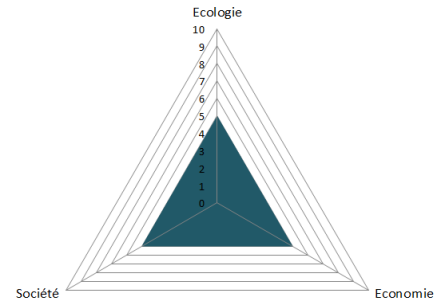
## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation

### 4.03 Evaluation et planification

Part au budget annuel : 3%



Boussole développement durable



**Le projet** La vie du Parc est rythmée par la Charte et par ses conventions avec les cantons de Berne et de Neuchâtel et la Confédération. La Charte définit les engagements pris par le Parc envers les communes membres et est renouvelée tous les dix ans (période actuelle : 2012-2021). Elle permet d'obtenir la reconnaissance de la Confédération comme parc naturel régional. Les conventions-programme (comme ce présent document) définissent précisément les projets qui seront menés durant la période déterminée et forment le document déclenchant les soutiens financiers des deux cantons et de la Confédération. Ce projet pose le cadre de l'évaluation, de la rédaction et de la mise en consultation de ces documents.

<b>CP 16-19</b>	<b>Ce que le Parc a déjà fait</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration annuelle d'un rapport d'activité</li> <li>- Relevé en continu des indicateurs de prestation et observation informelle des effets</li> <li>- Démarrage de l'évaluation de la Charte 2012-2021</li> </ul>
<b>CP 20-24</b>	<b>Ce que le Parc va faire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier les adaptations de son périmètre (par exemple agrandissement sur tout le Val-de-Ruz) et consolider ces adaptations aux niveaux des contributions cantonales</li> <li>- Elaborer la nouvelle Charte 2022-2031</li> <li>- Soumettre fin 2020 la nouvelle Charte aux législatifs communaux</li> </ul>

## Contenu

<b>Préambule</b> .....	<b>22</b>
Une future convention-programme à cheval entre deux chartes .....	22
Les changements institutionnels passés, en cours et à venir .....	23
Modalités pour préparer les projets 2020-2024 .....	24
<b>1 Avancement des travaux</b> .....	<b>25</b>
1.1 Analyse globale des activités du Parc .....	25
1.2 Prestations réalisées durant la période 2016-2019 (état juin 2018) .....	26
1.3 Dépenses pour les prestations .....	28
1.4 Ressources mobilisées .....	30
<b>2 Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2020-2024</b> .....	<b>33</b>
2.1 Les faits marquants pour la prochaine convention-programme : .....	33
2.2 Les projets prévus pour 2020-2024 .....	33
2.3 Evolution des projets entre la période en cours (2016-2019) et la période à venir (2020-2024) .....	33
2.4 Indicateurs de prestations .....	35
2.5 Extension du territoire et conséquences financières .....	38
<b>3 Budget et planification des investissements</b> .....	<b>41</b>
3.1 Coûts par projets .....	41
3.2 Clé de financement .....	42
3.3 Contributions matérielles .....	43
3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN .....	44
3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région .....	46
<b>4 Organe responsable du Parc</b> .....	<b>47</b>
4.1 Organisation de l'organe de gestion du Parc .....	47
4.2 Organisation de l'équipe opérationnelle .....	48

## Préambule

Le Parc a obtenu la reconnaissance fédérale comme Parc naturel régional d'importance nationale en janvier 2012. L'association « Parc régional Chasseral » est, quant à elle, active depuis septembre 2001.

## Une future convention-programme à cheval entre deux chartes

- **Un calendrier en porte-à-faux**

La future convention-programme, outil de planification opérationnelle et financière du Parc, concernera la période 2020-2024. Deux années (2020 et 2021) correspondront à la Charte en vigueur (2012-2021), les trois années suivantes (2022, 2023 et 2024) sont prévues sous la planification de la future Charte 2022-2031, qui n'est pas encore établie. Cette situation est quelque peu paradoxale, d'un point de vue théorique, mais imposée pour des raisons administratives. Elle offre néanmoins une base financière plus sûre pour les premières années de la nouvelle Charte.

- **Des agrandissements du périmètre**

Il s'ensuit que les bases d'élaboration des projets intègrent à partir de 2022 les grands changements envisagés pour la nouvelle période de labélisation 2022-2031. Il s'agit principalement d'agrandissements territoriaux intégrant la nouvelle commune fusionnée de Val-de-Ruz, les communes d'Evillard-Macolin (Leubringen-Magglingen), de Douanne-Daucher (Twann-Tüscherz), de Gléresse (Ligerz) et de la crête de Chaumont, sur les hauts de Neuchâtel. Ces extensions potentielles - dont le processus ne fait que commencer au moment de l'élaboration de cette future convention-programme (juin 2018) - sont importantes. Elles impliqueront une augmentation de la surface du territoire (+18 %) et du nombre d'habitants (+39 %). Elles modifieront l'équilibre entre le canton de Berne et de Neuchâtel, mais aussi des langues, avec un bilinguisme rendu nécessaire au vu de l'intégration de plusieurs communes alémaniques. Au final, cela impliquera de mobiliser des moyens supplémentaires pour maintenir un travail avec des effets qualitatifs au moins équivalents à la situation actuelle. Ces hypothèses sont intégrées et expliquées en détail dans la présente planification.

- **Une évaluation à mener**

La future Charte du Parc devra se baser sur l'expérience accumulée pendant les 10 premières années de labélisation et les années préparatoires antérieures. Cette évaluation (dont une partie sera réalisée avec l'appui de l'Université de Berne dans le cadre d'une coopération entre les trois parcs bernois et l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire du canton de Berne avec un soutien financier spécifique de l'Office fédéral de l'environnement) ne débutera qu'en août 2018, c'est-à-dire après la rédaction de la présente demande financière pour la prochaine convention-programme. Les conclusions de ce travail auront un impact dont on ne peut pas présupposer l'ampleur sur les futures orientations stratégiques, la gouvernance et les modalités d'action du Parc. Ces interrogations sont néanmoins à temporiser d'après le ressenti perçu lors des contacts formels et informels de l'équipe du Parc ou de son comité avec nos très nombreux partenaires.

- **Une nouvelle Charte à rédiger**

Les travaux de la nouvelle Charte seront intimement liés à l'évaluation et se dérouleront en 2019 et 2020. Ils sont planifiés comme tels dans la présente demande. La Charte sera soumise aux législatifs communaux à la fin de l'année 2020. La décision de ces organes sera une évaluation grandeur nature du Parc. Cette étape importante est abordée, pour les mêmes raisons que celles citées pour l'évaluation, avec une grande sérénité.

## **Les changements institutionnels passés, en cours et à venir**

- **Fusion de communes**

En janvier 2012, le Parc était constitué de 29 communes. Dès janvier 2015, le Parc n'en totalise plus que 21. Cela provient d'une suite de fusions communales.

- *Commune de Val-de-Ruz, janvier 2013*

Cinq communes membres du Parc (Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Chézard-Saint-Martin et Cernier) ont rejoint 10 autres communes du Val-de-Ruz qui se situent hors territoire du Parc. Le contrat de Parc avait prévu ce cas de figure : le territoire prévalant avant la fusion reste dans le Parc durant la Charte en vigueur, sans extension. La contribution financière de la commune concernée se base également sur le nombre d'habitants des cinq localités initialement membres. Cependant, la nouvelle commune s'est dotée de cinq conseillers communaux à plein temps. Ceci a entraîné une plus grande réceptivité aux impulsions du Parc avec un développement important de nouveaux projets (mise en valeur paysagère du Chemin des Pionniers avec la restauration de murs en pierres sèches, implémentation du concept de Franges urbaines, participation du Parc aux réflexions stratégiques (projets-modèles de l'ARE, Plan directeur régional, accord de positionnement stratégique Etat-commune, etc.). Les principes de la Charte du Parc sont déclinés dans le plan directeur régional. Pour la prochaine Charte 2022-2031, il est envisagé une intégration de l'ensemble de la commune.

- *Commune de Plateau de Diesse (janvier 2014)*

Cette nouvelle commune regroupe les localités de Prêles, Lamboing et Diesse, les trois membres du Parc. La commune de Nods, également concernée, a refusé la fusion lors de la votation. La nouvelle commune forme un ensemble de taille moyenne avec un peu plus de 2050 habitants (données 2016). Cette fusion n'entraîne pas de conséquence forte pour l'activité du Parc.

- *Commune de Péry-La Heutte (janvier 2015)*

Cette nouvelle commune résulte de la fusion de deux communes voisines, Péry et La Heutte. Elle regroupe 1'919 habitants (données 2016). Cette fusion n'entraîne pas de conséquence forte pour l'activité du Parc.

- *Commune de Sauge (janvier 2014)*

Cette nouvelle commune résulte de la fusion de communes de Vauffelin-Frinvillier avec Plagne. Elle rassemble 834 habitants (données 2016). Depuis cette fusion, les relations se sont intensifiées avec les nouvelles autorités communales avec l'organisation d'une fête du Parc en mai 2015 et un mandat complémentaire donné au Parc pour l'appuyer dans l'élaboration d'une stratégie énergétique.

- *Fusion en réflexion*

Un projet de fusion dans le Haut-Vallon de Saint-Imier est en réflexion. Une consultation de principe s'est tenue en septembre 2017. Le projet rassemble les communes de Courtelary, Cormoret, Saint-Imier, Sonvilier et Renan. Villeret, située entre Cormoret et Saint-Imier a décidé, lors de sa votation consultative, de se retirer de la démarche. Ce projet de fusion regroupe plus de 9000 habitants sur une surface de 93 km<sup>2</sup> déjà entièrement intégrée au

Parc. L'entrée en vigueur potentielle de cette commune fusionnée est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit au cœur de la prochaine convention-programme et un an avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte. Le Parc ne sera pas affecté structurellement par une telle fusion. Les principaux changements attendus proviendront d'un nouveau dynamisme qu'entraîne un projet de cette taille tel que cela s'est vu à Val-de-Ruz ou au Val-de-Travers.

- o *Fusion de deux associations régionales et de la Conférence des Maires du Jura bernois en une nouvelle entité : Jb.B*

Le paysage institutionnel évolue fortement dans la région. Ainsi, les deux associations régionales « Centre-Jura » et « Jura Bienne » devraient fusionner avec la Conférence des Maires du Jura bernois en octobre 2018 pour former une nouvelle entité qui sera nommée Jb.B. Ce regroupement des forces a été salué par le Parc dans la mesure où de nombreuses interactions auront lieu. Cette future association traitera notamment de l'aménagement du territoire au niveau intercommunal et régional, des questions de développement économique, de la fonction de conseiller à l'énergie. Cette association fait écho à l'association Seeland Biel/bienne.ch et à l'injonction cantonale de créer des conférences régionales. Le Parc sera invité, à titre consultatif, à participer aux travaux de la commission d'aménagement du territoire et à celle de l'économie et développement durable. Une délégation croisée d'un représentant dans les comités respectifs est envisagée. Enfin le Parc revendique la reprise de la fonction de conseiller à l'énergie, activité aujourd'hui en déshérence sur le Jura bernois. Ceci pourrait entraîner une plus forte cohérence avec ses propres activités dans le domaine de l'énergie et un plus fort dynamisme régional sur la question. Le territoire d'action de Jb.B n'étant pas superposable à celui du Parc, des adaptations devront encore être trouvées.

## **Modalités pour préparer les projets 2020-2024**

La préparation de la planification 2020-2024 a fait l'objet de deux séances complètes du comité du Parc en janvier et avril 2018. La première séance a porté sur une évaluation des projets en cours. La deuxième portait sur une validation de la réorganisation des projets impliquant une diminution globale du nombre de projets opérés sur la base d'un regroupement. Cette option a largement été plébiscitée. Le comité est d'avis que ce regroupement permet de mieux communiquer sur les champs d'actions du Parc.

Les cantons de Berne et de Neuchâtel reçoivent, pour un premier avis des différents services, un document, sans mise en forme, en date du 13 juillet 2018.

Ces fiches de projet seront mises en forme et disposeront d'un résumé pour faciliter la lecture. Elles seront soumises pour information-participation aux communes et aux partenaires du Parc en septembre 2018. Cette consultation sera proposée en ligne et sur papier. L'équipe du Parc interviendra aussi, à la demande expresse de communes ou de partenaires, pour des interventions orales.

Une séance de comité traitera, en octobre 2018, des remarques rapportées dans le cadre de cette procédure d'information-participation. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en novembre 2018 pour la validation du document à envoyer à l'OFEV conformément aux statuts du Parc.



# 1. Avancement des travaux

## 1.1 Analyse globale des activités du Parc

L'analyse globale et qualitative du bilan – très provisoire puisqu'établi en juin 2018, c'est-à-dire à la moitié de l'actuelle convention-programme 2016-2019 – permet de faire ressortir quelques tendances.

- **Analyse découlant de deux séances de comité spécifiques à cette question**

Le comité du Parc s'est réuni en janvier et avril 2018 pour, d'une part, porter une appréciation sur les projets en cours et dans un second temps pour valider les réorganisations et directions prises pour la convention-programme à venir.

Le comité a échangé, discuté puis noté son appréciation des divers projets du Parc par rapport à ces missions mais aussi par rapport à son impact sur la région. Dix-neuf questionnaires ont été remplis et commentés. Globalement les activités sont très bien notées avec une moyenne de 8,2 points sur 10 pour l'appréciation des activités par rapport aux missions du Parc et de 7,8 pour leur impact sur la région. La nuance est faible mais révélatrice des attentes mesurées que l'on peut avoir d'un Parc, somme toute un acteur parmi de nombreux autres dans la vie publique de la région.

Les projets dans le domaine de l'économie et de l'éducation à l'environnement sont les mieux perçus. Les projets avec des résultats concrets et visibles sont bien mieux perçus que des activités qui mettent l'accent sur des démarches, comme par exemple le conseil aux forestiers pour une meilleure intégration des éléments de biodiversité dans le martelage en zone forestière.

Les projets encore à des stades plus conceptuels, comme l'approche pour le patrimoine bâti ou l'énergie, sont évidemment moins bien perçus

On notera également que la labélisation des produits est plus considérée par le comité du Parc comme un vecteur de promotion qu'un outil de développement économique.

Ces deux ateliers portant sur l'ensemble des projets ont également fait ressortir des questions de gouvernance : en effet, la connaissance fine des projets que mène le Parc est très hétérogène ainsi que les conditions « cadre » dans lesquelles il évolue. Ce point devra être traité lors de l'élaboration de la nouvelle Charte.

- **Perceptions informelles et internes sur le Parc et ses activités**

Le Parc fait désormais partie du « paysage » de la région. Il n'y a pas de remise en cause directe. On considère que le Parc est une organisation qui fonctionne, qui travaille et qui obtient des résultats. Une présence accrue dans la presse depuis 2014 contribue à ce sentiment.

L'adhésion de producteurs au label « Produit des parcs suisses » commence également à faire son chemin et les producteurs le considèrent de manière positive. Néanmoins, c'est plus par l'attachement au logo « Chasseral » que l'intérêt se manifeste que par le label national « produit des parcs suisses ». On notera également une collaboration positive avec les organisations qui s'occupent des marques régionales, la Fondation rurale Interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir.

On peut également mentionner un intérêt grandissant pour la marque « Chasseral ». Cet intérêt se manifeste surtout au niveau de la Chambre d'économie publique du Jura bernois et de Jura bernois Tourisme qui souhaiteraient se positionner sous un angle plus attractif et plus neutre que par la terminologie « Jura bernois ». Un questionnement est aussi en cours à ce sujet au niveau de la Commission de gestion des marques régionale pour le Jura et le Jura bernois concernant l'avenir de la marque régionale « Jura bernois Produits du terroir ».

Le Parc reste néanmoins largement perçu par des angles de vue très sectoriels comme, pour les remarques les plus pertinentes, la protection de la nature, le travail avec les écoles. Une perception plus floue apparaît dans le domaine du tourisme, de la mobilité douce ou du soutien aux activités locales. Ce flottement est facilement compréhensible dans la mesure où ces domaines d'actions sont également investis par d'autres acteurs avec lesquels le Parc agit beaucoup en complémentarité ou en collaboration. Mais aucun positionnement fort et clair du Parc n'est perçu sur ces thèmes.

Enfin les actions au niveau de l'énergie et du patrimoine bâti sont peu connues et perçues de manière très différenciées. Il est vrai que le Parc cherche encore à établir, plus clairement, la plus-value qu'il peut apporter dans ces domaines par rapport à des approches plus classiques et sectorielles.

On peut également rappeler le fort développement des projets dans le Val-de-Ruz, où le Parc commence à être reconnu comme un acteur avec lequel il vaut la peine de collaborer

## 1.2 Prestations réalisées durant la période 2016-2019 (état juin 2018)

La mise en œuvre des prestations prévues pour la convention-programme 2016-2019 se déroule telle que prévue. On notera que le programme prévu et venu s'enrichir à trois reprises par des activités supplémentaires :

- Mandat de l'OFEV pour un diagnostic de l'infrastructure écologique
- Financements complémentaires 2017
- Financements complémentaires 2018

### Prestations réalisées

Le suivi formel des indicateurs de prestations est rempli annuellement. Il est à noter, toutefois, que l'ensemble des prestations est rempli sans retard ou mesures de substitution. Le détail de l'état d'avancement des projets se trouve dans les fiches de projet 2020-2024. Seuls les faits marquants sont notés ci-dessous :

### Nature, Paysage et Patrimoine

#### Projets 1.01 Espèces et biotopes

Ce projet est en pleine effervescence depuis le mandat donné par l'OFEV pour le diagnostic de l'infrastructure écologique et l'obtention de moyens complémentaires pour des actions de terrain. L'objectif est de maintenir la mobilisation et les moyens financiers dans la durée.

#### Projet 1.04 Observatoire du paysage des Parcs jurassiens

Ce projet, nouveau depuis 2016, est mis en œuvre avec le Parc du Doubs. Le concept a pu être développé par un intense Benchmark avec des expériences en France et en Belgique. On retiendra également la réalisation d'un film « Le paysage, un bien commun à se réapproprier », qui donne la parole aux habitants, à des experts, et montre des champs d'action du Parc dans ce domaine.

#### Projet 1.05 Paysage ruraux :

Implémentation et développement du concept de « Franges urbaines » au Val-de-Ruz. Ce concept est intégré dans le plan directeur régional de Val-de-Ruz, un groupe de pilotage a été mis en place, des financements spécifiques obtenus et des premières mesures ont été réalisées en 2017.

#### Projet 1.07 Patrimoine bâti :

Le partenariat avec la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture, a pu instaurer dans le débat public la question du patrimoine bâti et des problématiques que cela soulève. Le champ d'intervention du Parc est en cours de clarification. Désormais, les anciens abattoirs de Saint-Imier et l'ancienne usine de pâte de bois de Rondchâtel sont des bâtiments remis en évidence qui marquent également la spécificité du Parc.

### **Economie, Mobilité et Energie**

#### Projet 2.01 Tourisme

Retenons la reprise de la gestion des offres élaborées par le Parc par Jura bernois Tourisme, le lancement de l'élaboration d'une nouvelle offre touristique et culturelle autour de l'histoire industrielle du Vallon de Saint-Imier (« Où est Monsieur Langel ? »), l'implication du Parc dans la réflexion stratégiques du développement touristique de La Vue-des-Alpes, déclinés par le concept d'Art-en-Vue avec l'exposition de landart des « Murs et des hommes » en 2018 et le lancement, avec les cinq autres parcs de l'Arc jurassien, de l'offre touristique « La Route Verte » au printemps 2018.

#### Projet 2.02 Mobilité, signalétique et transports

Dans ce domaine, on peut noter le lancement d'une démarche pour la mise en place d'un stationnement payant aux Prés-d'Orvin pour limiter les multiples conflits générés par une surcharge ponctuelle de véhicules privés ainsi que des travaux plus précis de lignes de co-voiturage entre Saint-Imier et le Val-de-Ruz.

#### Projet 2.3 Energie

Les Parcs du Doubs et de Chasseral sont les territoires d'implémentation, en Suisse, du Projet Interreg «Peace\_Alps ». Ce projet a donné un coup de pouce salutaire sur le thème de l'énergie et débloqué des moyens pour de petites études d'opportunité de projets dans le domaine de l'énergie. L'enjeu est de maintenir ce dynamisme au-delà de 2018. Trois communes ont libéré des moyens supplémentaires pour avancer sur leurs démarches de stratégie énergétique.

#### Projet 2.04 Produits du terroir

Les 16 producteurs des 140 produits qui adhèrent au label « produit des Parcs » bénéficient d'action de promotion spécifique, entre autres avec trois produits vendus à la Coop.

### **Education, culture et patrimoine**

#### Projet 3.01 Education au développement durable

Le succès du Programme « Graines de chercheurs » se confirme. La méthode et le nom sont également déclinés dans un cadre partenarial avec le Parc du Doubs. Une nouvelle offre liée à la photographie du paysage a été développée en 2017.

#### Projet 3.02 Culture et découverte

On retiendra les activités développées avec la Haute école des Arts de Berne dans le cadre de son projet « La HKB touche terre ». Le Parc Chasseral a été retenu pour cette première expérience de cette haute école sur ce thème.

Le Parc s'intéresse également aux démarches qui peuvent être développées dans le cadre du patrimoine culturel immatériel.

### Projet 3.03 Vivre le Parc

Ce projet a permis de réaliser des fêtes du Parc annuelles avec des contenus poussés ainsi que de systématiser l'organisation de petits événements réguliers permettant de présenter les activités du Parc régional (journée de bénévolat et de clôture annuelle le long du Chemin des Pionniers, des Franges urbaines, participation à des fêtes locales comme Fête la Terre, participation aux Rencontres photographiques, etc.). Hormis « Parc en fête », les événements cités sont liés à des projets précis. Pour l'avenir, ce projet disparaît pour être repris dans chacun des projets concernés ou dans le projet « 3.03 Communication et sensibilisation ».

### Projet 3.04 Communication

La communication du Parc s'est amplifiée notamment en direction des habitants du Parc (40 communiqués de presse diffusés et 280 articles recensés à l'Argus en 2017). Cet effort augmente clairement la visibilité du Parc et sera poursuivi.

On notera en particulier la mutualisation des forces de communication avec le Parc du Doubs sous le nom de « Polcom » (Pôle communication) qui permet des économies d'échelle et de mieux coordonner la présence dans la presse régionale, qui est souvent la même pour les deux Parcs.

La communication promotionnelle s'est poursuivie et sera améliorée en fin d'année 2018 avec la mise en ligne d'un nouveau site internet et d'une nouvelle newsletter. Cette communication promotionnelle sera imputée pour l'avenir sur le projet 2.01 Tourisme durable et loisirs.

## **Développement, Partenariats et Gestion**

### Projet 4.01 Partenariat, études et conseils

La collaboration avec le Parc du Doubs a pu se renforcer au niveau de la réalisation de projets. Le Parc a été impliqué dans les réflexions stratégiques nouvelles lancées par la commune de Val-de-Ruz.

### Projet 4.02 Gestion du Parc

Le Parc a fortement amélioré son organisation interne par l'implication d'une personne informaticienne de gestion et aussi selon les exigences précises et variables des bailleurs de fonds privés. La présentation détaillée de l'organisation et des outils interne mis en place seront documentés, dans le détail, pour la fin de l'année 2018.

## **1.3 Dépenses pour les prestations**

Le budget de la demande 2016-2019 cumulait 8'659'000.- CHF de dépenses. La totalité du soutien demandé à l'OFEV n'ayant pas été obtenu, le budget 2016-2019 a été réajusté en fonction des moyens obtenus soit un total de 8'201'000.- CHF.

Les ajustements budgétaires en cours d'exercices (compléments OFEV et autres) et les comptes effectifs sur 2016 et 2017 font apparaître des dépenses totales cumulées de 9'117'000.- CHF, une somme supérieure de 5 % à la demande initiale.

La moyenne annuelle mise en œuvre sur les 4 ans devrait s'élever à 2'279'000.- CHF.

	Depenses pour la période 2016-2019	Demande CP 16-19		Ajustement selon subvention obtenues		Etat mise en œuvre juin 2018		Moyenne annuelle réalisée 2016-2019	
		11.janv.15		1 sept. 15		30 juin 18			
		8'659'000	100%	8'201'330	100%	9'116'757	100%	2'279'189	100%
<b>A</b>	<b>Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	<b>2'517'000</b>	<b>29%</b>	<b>2'559'405</b>	<b>31%</b>	<b>3'296'677</b>	<b>36%</b>	<b>824'169</b>	<b>36%</b>
1.01	Espèces et biotopes	196'000	2%	290'825	4%	625'681	7%	156'420	7%
1.02	Oiseaux de forêts d'altitude	586'000	7%	470'350	6%	501'748	6%	125'437	6%
1.03	Pâturages boisés	255'000	3%	327'180	4%	281'288	3%	70'322	3%
1.04	Observatoire du paysage des Parcs jurassien	180'000	2%	191'600	2%	244'669	3%	61'167	3%
1.05	Paysages ruraux	285'000	3%	330'750	4%	569'709	6%	142'427	6%
1.06	Chemin des Pionniers	225'000	3%	189'500	2%	471'836	5%	117'959	5%
1.07	Patrimoine bâti	450'000	5%	511'600	6%	360'209	4%	90'052	4%
1.08	Agriculture, biodiversité et paysage	340'000	4%	247'600	3%	241'537	3%	60'384	3%
<b>B</b>	<b>Economie, Mobilité &amp; Energie</b>	<b>2'159'000</b>	<b>25%</b>	<b>1'758'925</b>	<b>21%</b>	<b>1'787'349</b>	<b>20%</b>	<b>446'837</b>	<b>20%</b>
2.01	Tourisme durable	560'000	6%	442'665	5%	500'860	5%	125'215	5%
2.02	Mobilité, signalétique et transports	570'000	7%	308'225	4%	404'204	4%	101'051	4%
2.03	Energies	485'000	6%	415'450	5%	291'652	3%	72'913	3%
2.04	Produits du terroir	460'000	5%	410'310	5%	558'634	6%	139'658	6%
2.05	Savoir-faire pour le bâti et le paysage	84'000	1%	57'275	1%	32'000	0%	8'000	0%
<b>C</b>	<b>Education, Culture &amp; Communication</b>	<b>2'102'000</b>	<b>24%</b>	<b>2'061'800</b>	<b>25%</b>	<b>2'036'874</b>	<b>22%</b>	<b>509'218</b>	<b>22%</b>
3.01	Education au développement durable	492'000	6%	561'000	7%	577'159	6%	144'290	6%
3.02	Culture et découverte	600'000	7%	518'500	6%	642'064	7%	160'516	7%
3.03	Vivre le Parc	220'000	3%	228'250	3%	228'759	3%	57'190	3%
3.04	Communication	700'000	8%	699'800	9%	516'245	6%	129'061	6%
3.05	Recherche	90'000	1%	54'250	1%	72'646	1%	18'162	1%
<b>D</b>	<b>Développement, Partenariats &amp; Gestion</b>	<b>1'881'000</b>	<b>22%</b>	<b>1'821'200</b>	<b>22%</b>	<b>1'995'857</b>	<b>22%</b>	<b>498'964</b>	<b>22%</b>
4.01	Partenariat, études et conseils	208'000	2%	233'050	3%	295'331	3%	73'833	3%
4.02	Gestion du Parc	1'424'000	16%	1'438'475	18%	1'529'508	17%	382'377	17%
4.03	Charte et évaluation	249'000	3%	149'675	2%	171'018	2%	42'755	2%

### Crédit parc et hors crédit parc :

Les projets qui font l'objet d'activités qui ne sont pas susceptibles d'être subventionnés au titre de la loi sur les parcs sont les suivants :

- Exploitation de la ligne de bus Nods-Chasseral, prestations du projet « 2.02 Mobilité, signalétique et transports ». Le montant annuel moyen s'élève à 26'000.- CHF. Les ressources proviennent des communes, des utilisateurs (tickets) et de sponsors.
- Le projet « 1.08 Agriculture, biodiversité et paysage » s'élève à 60'000.- CHF en moyenne par an. Le financement est entièrement assuré par les agriculteurs concernés.

Des prestations spécifiques sont également financées par d'autres sources que les subventions allouées au titre du crédit des parcs pour éviter les doubles financements. Il s'agit de :

- Mesures dans les réserves forestières, prestation du projet « 1.02 Oiseaux de forêts d'altitude » pour un montant annuel moyen de 100'000.- CHF. Ces ressources proviennent de l'Office des forêts du canton de Berne et de propriétaires concernés.
- Mesures dans les pâturages boisés, prestation du projet « 1.03 Pâturages boisés », avec un montant annuel moyen de 25'000.- CHF. Il s'agit ici d'installations d'abreuvoirs financées par les améliorations structurelles de l'OFAG et du canton de Berne ainsi que par les propriétaires.
- Mesures du projet Franges urbaines, prestation du projet « 1.05 Paysages ruraux » pour un montant annuel moyen de 80'000.- CHF. Le financement provient de l'IVS (OFROU), de fondations privées, de la commune de Val-de-Ruz et des propriétaires

- Restauration de murs en pierres sèches, prestation du projet « 1.06 Chemin des Pionniers », avec un montant annuel moyen de 100'000.- CHF. Le financement provient de l'IVS (OFROU), de fondations privées et des propriétaires.

Les mesures financées « hors crédit Parcs » fédéral ou cantonal s'élèvent à un total annuel moyen de 374'000.- CHF, soit près de 16 % du total des activités.

Il est intéressant de noter que le « crédit Parcs » permet de développer et de préciser des projets qui ne pourraient pas être envisagés sans ce financement. En effet, les fondations privées entrent en matière généralement uniquement sur des mesures de terrain, les frais de préparation étant rarement acceptés. C'est ainsi qu'on voit tout le sens du soutien accordé au Parc.

Pour illustrer ce propos, on peut prendre l'exemple des Franges urbaines, prestations de la rubrique « réalisation de mesures » du projet « 1.05 Paysages ruraux ». Lors de la demande de financement pour 2016-2019, élaborée en juin 2014, la nécessité d'agir pour le paysage était bien présente. Le projet proposait comme prestations d'identifier des éléments paysagers méritant une intervention. La notion de « franges urbaines » n'était pas encore mentionnée. Le financement par le « crédit des Parcs » a permis de développer cette notion en 2016, d'élaborer un projet détaillé et de lancer la recherche de financement. Sans soutien pour ce travail, aucune mesure ne serait réalisée à ce jour.

## 1.4 Ressources mobilisées

Le budget de la demande 2016-2019 cumulait 8'659'000.- CHF de ressources. La totalité du soutien demandé à l'OFEV n'ayant pas été obtenu, le budget 2016-2019 a été réajusté en fonction des moyens obtenus, soit un total de 8'192'000.- CHF.

Les ajustements budgétaires en cours d'exercices (compléments OFEV et autres) et les comptes effectifs sur 2016 et 2017 font apparaître des recettes totales cumulées à 9'187'000.- CHF, une somme supérieure aux prévisions initiales.

La moyenne annuelle des ressources mobilisées s'élève pour l'instant à 2'297'000.- CHF pour 2'279'000.- CHF de dépenses budgétées soit un excédent de ressources prévisionnel de 18'000 CHF sur 4 ans

On peut noter que les règles de répartition financière sont respectées avec :

- Confédération Crédits Parc : 35 % (maximum possible 50 %)
- Ressources financières mobilisées par le Parc hors cantons et Confédération : 25 % (minimum demandé 20 %)
- Ressources valorisées par le Parc : 9 % (maximum 15 %)

Le canton de Berne a également établi des règles, à savoir que la contribution maximale cantonale ne doit pas dépasser les 33 %. Cette règle est respectée avec

- Canton de Berne (crédit Parc) : 18 %
- Canton de Berne autres : 5 %
- Canton de Neuchâtel (crédit Parc) : 4%
- Canton de Neuchâtel autres : 0%
- Soit un total cumulé des cantons de Berne et de Neuchâtel de 27 %.

Ressources	Demande CP 16-19		Ajustement selon subvention obtenues		Etat mise en œuvre juin 2018		Moyenne annuelle réalisée 2016-2019	
établi en juin 2018	11.janv.15		1 sept. 15		30 juin 18		30 juin 18	
<b>Ressources pour les activités prévues dans la charte</b>	<b>8'659'000</b>	<b>100%</b>	<b>8'192'194</b>	<b>100%</b>	<b>9'187'174</b>	<b>100%</b>	<b>2'296'793</b>	<b>100%</b>
Confédération ( lois sur les Parcs)	3'117'000	36%	2'715'000	33%	3'214'528	35%	803'632	35%
Confédération (autre )	66'000	1%	56'000	1%	431'754	5%	107'938	5%
Canton de Berne, (loi sur les Parcs)	1'636'000	19%	1'636'000	20%	1'636'000	18%	409'000	18%
Canton de Berne (autres)	346'000	4%	331'000	4%	427'539	5%	106'885	5%
Canton de Neuchâtel, ( loi sur les Parcs)	322'000	4%	322'000	4%	322'000	4%	80'500	4%
Canton de Neuchâtel (autres)	112'000	1%	94'000	1%	28'000	0%	7'000	0%
Ressources mobilisées par le Parc	3'060'000	35%	3'038'194	37%	3'127'353	34%	781'838	34%
							-	0%
<b>Détail des ressources financières mobilisées par le Parc</b>	<b>2'269'500</b>	<b>26%</b>	<b>2'261'330</b>	<b>28%</b>	<b>2'289'372</b>	<b>25%</b>	<b>572'343</b>	<b>25%</b>
Contributions des membres et contributions non affectées	807'000	9%	668'000	8%	681'369	7%	170'342	7%
Subventions et sponsoring affectés sur projets	835'000	10%	904'530	11%	1'021'736	11%	255'434	11%
Participation de bénéficiaires de projets	481'500	6%	517'500	6%	431'759	5%	107'940	5%
Ventes, recettes, dédommagement	146'000	2%	171'300	2%	154'508	2%	38'627	2%
<b>Détail des autres ressources mobilisées par le Parc</b>	<b>790'500</b>	<b>9%</b>	<b>776'864</b>	<b>9%</b>	<b>837'981</b>	<b>9%</b>	<b>209'495</b>	<b>9%</b>
Comptabilisation de prestations offertes	790'500	9%	776'864	9%	823'068	9%	205'767	9%
Estimation de travaux de tiers			0		14'913	0%	3'728	0%

Le total des crédits hors-Parc des cantons et de la Confédération s'élève en moyenne annuelle à 222'000.- CHF. A cette somme, il faut rajouter 152'000.- CHF mobilisés par le Parc (107'000.- CHF de participation des bénéficiaires et 45'000.- de soutiens financiers de fondations ou autres) soit un total de ressources « hors crédit Parcs » de 374'000.- CHF par an.

Ainsi, même en retirant les sommes acquises pour les activités hors crédit Parcs, les règles de financement restent respectées comme le montre le tableau suivant :

<b>Ressources uniquement Crédit Parc</b>	<b>Moyenne annuelle réalisée 2016-2019</b>	
établi en août 2018		
<b>Ressources pour les activités prévues dans la charte</b>	<b>1'921'596</b>	<b>100%</b>
Confédération ( lois sur les Parcs)	803'632	42%
Confédération (autre )		0%
Canton de Berne, (loi sur les Parcs)	409'000	21%
Canton de Berne (autres)		0%
Canton de Neuchâtel, ( loi sur les Parcs)	80'500	4%
Canton de Neuchâtel (autres)		0%
Ressources mobilisées par le Parc	628'464	33%
	-	0%
<b>Détail des ressources financières mobilisées par le Parc</b>	<b>418'969</b>	<b>22%</b>
Contributions des membres et contributions non affectées	170'342	9%
Subventions et sponsoring affectés sur projets	210'000	11%
Participation de bénéficiaires de projets		0%
Ventes, recettes, dédommagement	38'627	2%
<b>Détail des autres ressources mobilisées par le Parc</b>	<b>209'495</b>	<b>11%</b>
Comptabilisation de prestations offertes	205'767	11%
Estimation de travaux de tiers	3'728	0%

Pour élaborer le budget de la convention-programme 2020-2024, le Parc s'appuie sur sa capacité actuelle à mobiliser des ressources auprès de sponsors et de fondations.

On peut ainsi tabler sur la capacité du Parc à mobiliser sans problème 572'000.- CHF par an au niveau financier (crédit Parc et hors Parc).



## 2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2020-2024

### 2.1 Les faits marquants pour la prochaine convention-programme :

Extension du territoire avec l'intégration de toute la commune de Val-de-Ruz, ainsi qu'avec l'adhésion des communes de Gléresse, Douanne-Daucher et Evillard-Macolin.

Diminution du nombre de projets pour une meilleure visibilité, sans aucune diminution des prestations à réaliser.

Un accent fort est mis sur les projets favorisant la biodiversité. C'est une conséquence logique de l'important effort réalisé lors du diagnostic sur l'infrastructure écologique sur Doubs et Chasseral en 2016-2017 et des projets complémentaires qui en ont découlé en 2017, 2018 et 2019.

### 2.2 Les projets prévus pour 2020-2024

<b>A Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	
1.01	Biodiversité
1.02	Paysage
1.03	Patrimoine
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage
<b>B Terroir, Développement &amp; Energie</b>	
2.01	Tourisme durable et loisirs
2.02	Energie et mobilité
2.03	Produits régionaux et économie circulaire
<b>C Education, Culture &amp; Communication</b>	
3.01	Ecoles et éducation
3.02	Communication et sensibilisation
3.03	Culture et patrimoine
3.04	Recherche
<b>D Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>	
4.01	Partenariat, études, conseils
4.02	Gestion du Parc
4.03	Evaluation et planification







### 2.3 Evolution des projets entre la période en cours (2016-2019) et la période à venir (2020-2024)

Afin de faciliter la communication régionale sur les activités du Parc, le comité a validé le principe en avril 2018 de regrouper la structure des activités en paquets plus génériques et




moins spécifiques. La structure du programme 2020-2024 passe ainsi de 21 à 14 projets. Néanmoins le nombre de prestations ne diminue pas, bien au contraire.

Projets 2016-2019		Projets 2020-2024
<b>Nature, Paysage et Patrimoine</b> (inchangé)		
Espèces et biotopes	→	<b>Biodiversité</b>
Oiseaux et forêts d'altitude	↗	
Pâturages boisés	↗	
Observatoire du paysage des Parcs jurassiens	↘	<b>Paysage</b>
Paysages ruraux	→	
Chemin des pionniers	↘	<b>Patrimoine bâti</b>
Patrimoine bâti	→	
Agriculture, biodiversité et paysage	→	<b>Agriculture, Biodiversité et Paysage</b>
<b>Terroir, Développement et Energie</b> (anciennement Economie, Mobilité & Energie)		
Tourisme durable	→	<b>Tourisme durable et loisirs</b>
Mobilité signalétique et transports	↗ ↘	<b>Energie et mobilité</b> Tout ce qui est mobilité douce pour développer les offres de loisirs passe dans « tourisme durable et Loisirs » La mobilité quotidienne reste dans ce projet
Energie	↗	
Produits du terroir	→	<b>Produits régionaux et économie circulaire</b>
Savoir-faire pour le bâti et le paysage		Si des activités devaient se développer sur ce thème, elles seront reprises dans le domaine Patrimoine bâti

**Education, Culture et Communication** (inchangé)

<b>Education au développement durable</b>		<b>Ecoles et Education</b> Education en vue d'un développement durable pour les enfants
		<b>Communication et Sensibilisation</b> Sensibilisation aux enjeux régionaux pour les adultes
<b>Culture et découverte</b>		<b>Culture et patrimoine</b>
<b>Vivre le Parc</b>		Prestations reprises dans communication et sensibilisation
<b>Communication</b>		Prestations reprises ainsi Promotion touristique dans « Tourisme durable et loisirs » Communication régionale dans « Communication et sensibilisation »
<b>Recherche</b>		<b>Recherche</b>

**Partenariats, Gestion et Evaluation** (anciennement Développement, Partenariats et Gestion)

<b>Partenariats, études et conseils</b>		<b>Partenariat</b>
<b>Gestion du Parc</b>		<b>Gestion</b>
<b>Charte et évaluation</b>		<b>Evaluation et planification</b>

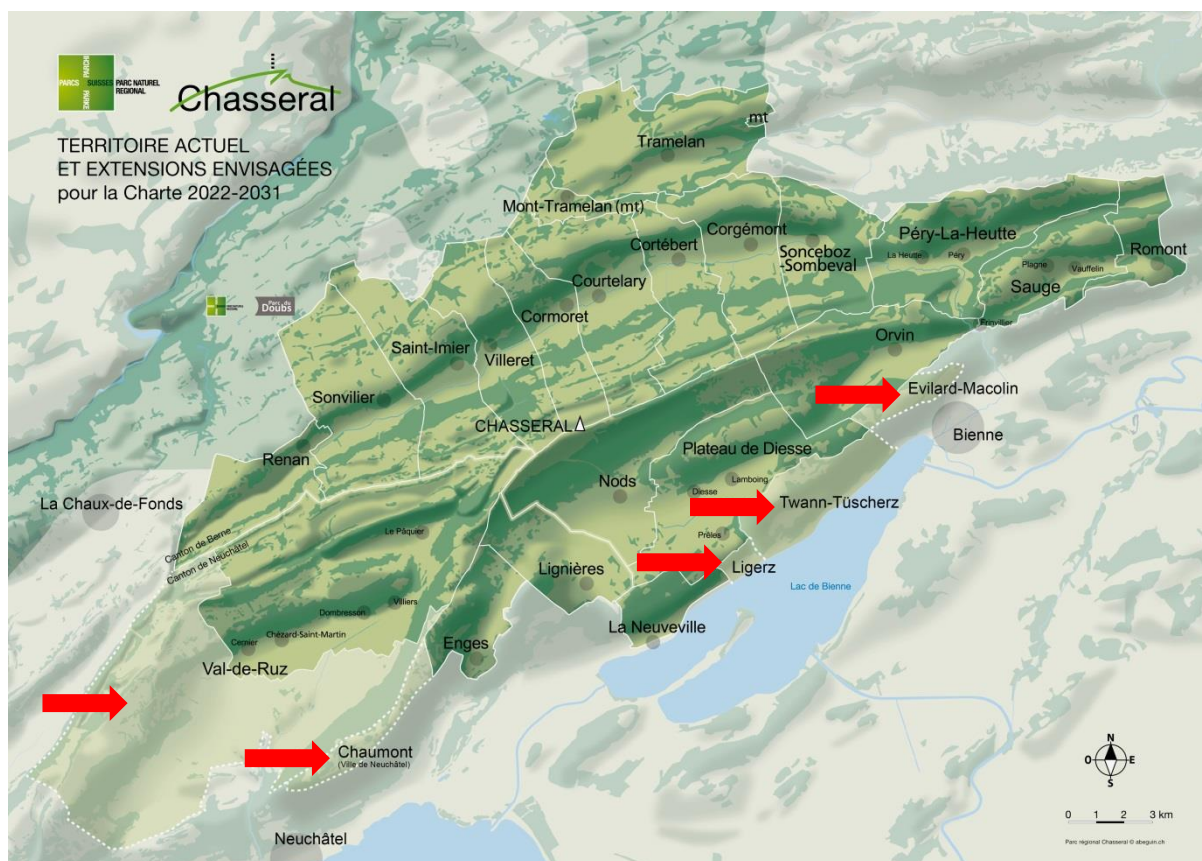
## 2.2 Indicateurs de prestations

Pour les années 2020-2024, le Parc a cherché à diminuer le nombre des indicateurs tout en les formulant de manière à mieux faire ressortir l'impact réel et concret des prestations. Le tableau qui suit reprend ces indicateurs en faisant le lien avec ceux formulés par l'OFEV dans le manuel des conventions-programme dans le domaine de l'environnement.

Projets du Parc	Indicateurs de prestations du Parc	Domaine de prestations de l'OFEV
<b>1. Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>		
<b>1.01 Biodiversité</b>	<b>2024</b> Les mesures réalisées ou conseillées par le Parc seront analysées pour déterminer la quantité de surface de mises en réseau améliorée selon le diagnostic de l'Infrastructure écologique réalisé en 2016-2017.	1.1
	<b>Forêt :</b> Annuel : 4 accompagnements de martelages ou d'autres collaborations (p.ex. recensements d'arbres-habitat) permettant d'améliorer la biodiversité en forêt sur 100 ha	1.1
	<b>Pâturages boisés et milieux ouverts :</b> Annuel : Conseils ou réalisations de petites mesures sur au moins trois pâturages ou exploitations agricoles cumulant 300 ha permettant d'améliorer leur biodiversité et leur mise en réseau	1.1
	<b>Nature au village :</b> 2024 : stratégie élaborée et validée Annuel : Au moins une mesure impactante réalisée	1.1
<b>1.02 Paysage</b>	Annuel : L'observatoire est un outil de sensibilisation au paysage, actif, alimenté et utilisé régulièrement, des restitutions sont organisées annuellement au cours de la période	1.2
	Annuel : Des mesures en faveur du paysage sont réalisées et sont largement visibles et connues	1.2
<b>1.03 Patrimoine bâti</b>	Annuel : Conseil aux communes et propriétaires, subsidiaires aux autres instances pour des programmes de revalorisation et réaffectation de bâtiments en friches pour un usage public	1.3
	2021 : Elaboration d'une stratégie d'action pour le Parc afin de valoriser le patrimoine bâti	1.3
	2021 et 2024 Chacune de ces deux années un dossier de projets de restauration de petit patrimoine rural est élaboré, autorisé et déposé auprès de fondations.	1.3
<b>1.08 Agriculture, biodiversité et paysage</b>	Hors convention, indicateurs à titre informatif	
<b>2. Terroir, Développement &amp; Energie</b>		
<b>2.01 Tourisme durable et loisirs</b>	Annuel : Les offres et activités élaborées par le Parc sont reconnues au niveau de leur qualité et sont fréquentées par le public. (taux de fréquentation relevé et promotion effectuée par Jura bernois Tourisme).	2.2 et 4.1
<b>2.02 Energies et Mobilité</b>	2024 : Concept de stationnement payant établi pour une décision démocratique	2.3
	2024 : Au moins une commune possède une stratégie communale écrite et s'est organisée pour la mettre en œuvre	2.3 2.3

<b>2.03 Produits régionaux et économie circulaire</b>	Annuel : La présence de produits labélisés « Produits des parcs suisses » est en augmentation dans les points de vente locaux (situés dans le Parc et les villes-porte). Etat juin 2018 : environ 200 produits recensés. Etat ciblé fin 2024 : 260 produits, équivalent à une augmentation de 30%	2.1
	Annuel : La durabilité est clairement prise en compte, grâce à l'appui du Parc, dans les nouveaux développements de 5 projets économiques	2.3
<b>3. Education, Culture &amp; Communication</b>		
<b>3.01 Ecoles et Education</b>	Annuel : Le Parc s'organise pour atteindre au moins 750 enfants par année que ce soit pour des activités d'éducation en vue d'un développement durable de longue durée ou ponctuelle (2000 élèves-jour= 2000 élèves qui participent pendant une journée à une activité du Parc).	3.1
	Annuel : Le partenariat avec la HEP BEJUNE est actif.	3.1
<b>3.02 Communication et Sensibilisation</b>	Annuel : Le Parc est cité plusieurs fois par mois dans les médias locaux	4.1
	Annuel 1200 habitants participent à un évènement ou action de bénévolat proposée par ce projet	3.1 et 3.2
<b>3.03 Culture et Patrimoine</b>	Annuel : cinq évènements culturels qui renforcent la présence du Parc dans la région et sa légitimité pour agir	3.2
	2021 : un concept pour le développement du patrimoine culturel immatériel dans le cadre des objectifs du Parc est établi	3.2
<b>3.04 Recherche</b>	Annuel : Au moins un partenariat actif avec un organisme de recherche	P5.1
	Annuel : La coordination avec le SCNAT est assurée	5.2et Q 5.1
<b>4. Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>		
<b>4.01 Partenariats, études, conseils</b>	Annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur les thèmes qui le concernent (au moins tourisme et développement régional) ainsi qu'aux échanges avec les autres Parcs.	P4.2. P4.3 et Q 4.1
<b>4.02 Gestion du Parc</b>	Annuel : Le fonctionnement du Parc est efficient et garanti.	Q 4.2
	Annuel : Les procédures de décision permettent une large participation. 2022 : Adaptation de la structure de gouvernance du Parc selon l'analyse menée	Q 4.3 Q 4.3
<b>4.03 Evaluation et planification</b>	Les législatifs communaux se prononcent sur la Charte 2022-2031.	Q 4.3

## 2.5 Extension du territoire et conséquences financières



Les extensions du territoire sont actuellement en discussion et ne pourront entrer en vigueur que dans le cadre de la nouvelle Charte, qui sera approuvée par les législatifs communaux au plus tôt en novembre 2020 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Les cinq extensions envisagées

- **Intégration de toute la commune de Val-de-Ruz**

La commune de Val-de-Ruz résulte d'une fusion de 15 communes, entrée en vigueur en janvier 2013. Cinq communes membres du Parc (Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Chézard-Saint-Martin et Cernier) ont rejoint 10 autres communes du Val-de-Ruz qui elles sont situées hors-Parc. Dans le cadre de l'accord de positionnement stratégique entre l'Etat de Neuchâtel et la région de Val-de-Ruz, l'intégration de toute la commune a été actée.

Population en plus : 9985 (total 16'832)

Surface en plus : 69 km<sup>2</sup> (total 124)

- **Intégration de la crête de Chaumont**

La crête de Chaumont est le prolongement naturel de l'anticlinal du Chasseral. La crête fait partie de la commune de Neuchâtel. La suspension du projet de parc périurbain d'une part et l'intégration de la commune de Val-de-Ruz d'autre part rendent une telle perspective cohérente.

Population en plus : 800 (estimation)

Surface en plus : 3,9 km<sup>2</sup> (estimation)

- **Intégration de la commune de Gléresse**

La commune de Gléresse (Ligerz) avait été contactée en 2006 déjà pour une éventuelle participation au Parc. La proposition avait alors été déclinée. La situation aujourd'hui est nouvelle avec un Parc régional mieux connu et des collaborations déjà effectives avec la gestion des surfaces de promotion de la biodiversité selon l'OPD ainsi que dans le cadre de la réserve forestière Chasseral Sud, via la bourgeoisie de la commune.

Population en plus : 550

Surface en plus : 1,8 km<sup>2</sup>

Commune alémanique

- **Intégration de la commune de Douanne–Daucher**

La commune de Douane-Daucher (Twann-Tüscherz) est fusionnée depuis 2010. Les deux communes avaient été contactées en 2006 déjà pour une éventuelle participation au Parc. La proposition avait alors été déclinée. La situation aujourd'hui est nouvelle avec un Parc régional mieux connu et des collaborations déjà effectives avec la gestion des surfaces de promotion de la biodiversité selon l'OPD.

Population en plus : 1115

Surface en plus : 12,4 km<sup>2</sup>

Commune alémanique

- **Intégration de la commune d'Evilard–Macolin**

La commune d'Evilard avait été contactée en 2006 déjà pour une éventuelle participation au Parc. La proposition avait alors été déclinée. Depuis, la commune aujourd'hui fusionnée avec Macolin a régulièrement fait savoir son regret.

Population en plus : 2400

Surface en plus : 3,7 km<sup>2</sup>

Commune bilingue

Ce processus d'intégration se déroulera de la manière suivante :

- Rencontres bilatérales avec les 5 communes pendant l'été 2018
- Traitement de la demande par le comité en automne 2018
- Validation pour une adhésion prise en assemblée générale en novembre 2018

Ces extensions auront plusieurs conséquences :

- Augmentation du volume de certaines prestations
- Augmentation des ressources propres du Parc
- Intégration du bilinguisme

Le programme 2020-2024 présentera un visage un peu différent entre les années 20-21 et les trois années suivantes. Les conséquences les plus urgentes à considérer concernent la planification financière à partir de 2022.

## Planification financière intégrant l'extension du territoire à partir de 2022

### Données de l'extension

	Nombre Habitants	% au total	Augment ation	Surface (km2)	% au total	Augment ation
<b>Parc 2018</b>	<b>37'596</b>			<b>388.00</b>		
Sur le canton de Berne	29'522	79%		311.00	80.2%	
Sur le canton de Neuchâtel	8'074	21%		77.00	19.8%	
(Val de Ruz (6'519hab) / (55km2))						
<b>Extensions</b>			<b>14'850</b>			<b>90.78</b>
Val de Ruz (+9'985) / (+ 69)	16'832	NE	9'985	124.00	NE	69.00
Chaumont	800	NE	800	3.90	NE	3.90
Gléresse	550	BE	550	1.80	BE	1.80
Douane-Daucher	1'115	BE	1'115	12.40	BE	12.40
Evilard-Macolin	2'400	BE	2'400	3.68	BE	3.68
<b>Parc 2022</b>	<b>52'446</b>		<b>39.5%</b>	<b>478.78</b>		<b>23%</b>
Sur le canton de Berne	33'587	64%	13.8%	328.88	68.7%	6%
Sur le canton de Neuchâtel	18'859	36%	133.6%	149.90	31.3%	95%

### Traductions financières des extensions

Ces extensions entraînent une augmentation des contributions des communes de 39.5% ainsi qu'un changement dans l'équilibre entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, qui était établi à ce jour respectivement à 80% et 20% (mais celle pratiquée lors de la dernière convention programme était de 84 % et 16 % puisque certains projets comme l'énergie ne se développaient que sur Berne).

	Montants cantonaux annuels	Equilibre Berne / Neuchâtel	Augmentation
<b>Actuel BE+NE</b>	<b>489'500</b>		
BE	409'000	84%	
NE	80'500	16%	
<b>FUTUR BE+NE selon augmentation de la population</b>	<b>682'853</b>		<b>39.5%</b>
BE	437'026	64%	6.9%
NE	245'827	36%	205.4%
<b>FUTUR BE+NE selon augmentation de la surface</b>	<b>602'085</b>		<b>23.0%</b>
BE	413'632	69%	1.1%
NE	188'453	31%	134.1%
<b>Solution proposée (moyenne population / surface)</b>			
<b>Futur BE+NE annuel à partir de 2022</b>	<b>642'469</b>		<b>31.3%</b>
BE	430'454	67%	5.2%
NE	212'015	33%	163.4%



### 3. Budget et planification des investissements

#### 3.1 Coûts par projets

Le budget est basé sur l'expérience acquise ces dernières années. Il faut également noter le saut des dépenses liées à l'extension du territoire du Parc à partir de 2022. Les nouvelles communes qui adhèrent vont escompter que des projets se développent rapidement sur leur territoire, ce qui engendrera des coûts supplémentaires. Les ressources communales comme celles sollicitées auprès des cantons devraient être plus importantes. L'adhésion de communes alémaniques entrainera également des frais de traduction et de communication nouveaux.

Les dépenses annuelles moyennes seront de 2'366'000.- CHF soit 4% d'augmentation par rapport à la mise en œuvre actuelle (2'279'000.- CHF).

Depenses pour la période 2020-2024		2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	Total	%
01.juil.18													
		2'270'000	100%	2'240'000	100%	2'430'000	100%	2'460'000	100%	2'430'000	100%	11'830'000	100%
<b>A</b>	<b>Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	630'000	28%	650'000	29%	740'000	30%	740'000	30%	740'000	30%	3'500'000	30%
1.01	Biodiversité	315'000	14%	315'000	14%	350'000	14%	350'000	14%	350'000	14%	1'680'000	14%
1.02	Paysage	155'000	7%	165'000	7%	200'000	8%	200'000	8%	200'000	8%	920'000	8%
1.03	Patrimoine	100'000	4%	110'000	5%	130'000	5%	130'000	5%	130'000	5%	600'000	5%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	60'000	3%	60'000	3%	60'000	2%	60'000	2%	60'000	2%	300'000	3%
<b>B</b>	<b>Terroir, Développement &amp; Energie</b>	465'000	20%	490'000	22%	535'000	22%	535'000	22%	535'000	22%	2'560'000	22%
2.01	Tourisme durable et loisirs	155'000	7%	160'000	7%	180'000	7%	180'000	7%	180'000	7%	855'000	7%
2.02	Energie et mobilité	150'000	7%	155'000	7%	165'000	7%	165'000	7%	165'000	7%	800'000	7%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	160'000	7%	175'000	8%	190'000	8%	190'000	8%	190'000	8%	905'000	8%
<b>C</b>	<b>Education, Culture &amp; Communication</b>	465'000	20%	535'000	24%	585'000	24%	585'000	24%	585'000	24%	2'755'000	23%
3.01	Ecoles et éducation	165'000	7%	170'000	8%	200'000	8%	200'000	8%	200'000	8%	935'000	8%
3.02	Communication et sensibilisation	120'000	5%	120'000	5%	140'000	6%	140'000	6%	140'000	6%	660'000	6%
3.03	Culture et patrimoine	160'000	7%	225'000	10%	225'000	9%	225'000	9%	225'000	9%	1'060'000	9%
3.04	Recherche	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	100'000	1%
<b>D</b>	<b>Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>	710'000	31%	565'000	25%	570'000	23%	600'000	24%	570'000	23%	3'015'000	25%
4.01	Partenariat, études, conseils	100'000	4%	100'000	4%	120'000	5%	120'000	5%	120'000	5%	560'000	5%
4.02	Gestion du Parc	400'000	18%	400'000	18%	425'000	17%	425'000	17%	425'000	17%	2'075'000	18%
4.03	Evaluation et planification	210'000	9%	65'000	3%	25'000	1%	55'000	2%	25'000	1%	380'000	3%

## 3.2 Clé de financement

Répartition globales des ressources annuelles	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
01.juil.18												
	<b>2'272'000</b>		<b>2'240'000</b>		<b>2'429'000</b>		<b>2'460'000</b>		<b>2'430'000</b>		<b>11'831'000</b>	
Confédération « Parcs »	863'000	38%	863'000	39%	873'000	36%	886'000	36%	873'000	36%	<b>4'358'000</b>	<b>37%</b>
Confédération « Autres » sûr (IVS)	61'000	0%	61'000	0%	75'000	0%	75'000	0%	75'000	0%	<b>347'000</b>	<b>3%</b>
Canton BE « Parcs »	426'000	19%	413'000	18%	413'000	17%	421'000	17%	413'000	17%	<b>2'086'000</b>	<b>18%</b>
Canton BE "Autres" sûr (OFOR)	72'000	3%	72'000	3%	72'000	3%	72'000	3%	72'000	3%	<b>360'000</b>	<b>3%</b>
Canton NE « Parcs »	146'000	6%	132'000	6%	201'000	8%	205'000	8%	201'000	8%	<b>885'000</b>	<b>7%</b>
Canton NE « Autres » à trouver	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0%</b>
Parc "financier"	537'000	24%	532'000	24%	619'000	25%	621'000	25%	620'000	26%	<b>2'929'000</b>	<b>25%</b>
Parc "contribution matérielle"	167'000	7%	167'000	7%	176'000	7%	180'000	7%	176'000	7%	<b>866'000</b>	<b>7%</b>

### Notes :

- Contributions « Parcs » : financement spécifique réservé à un Parc naturel régional labélisé
- Contributions « autres » : financement se basant sur d'autres bases légales que celles régissant les Parcs naturels régionaux. Ces contributions « autres » sont affectées à la réalisation de projets précis.
- Ressources sûres : assurées par contrat ou convention
- Ressources à trouver : le financement n'est pas encore assuré, mais probable.
- A noter que les financements « Parcs » de la Confédération et des deux cantons ne sont pas « sûrs » mais devront être négociés sur la base des prestations proposées dans ce dossier.

	2020	2021	%	2022	2023	2024	Total	
<b>Budget total</b>	<b>2'272'000</b>	<b>2'240'000</b>		<b>2'429'000</b>	<b>2'460'000</b>	<b>2'430'000</b>	<b>11'831'000</b>	
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>537'000</b> 24%	<b>532'000</b> 24%		<b>619'000</b> 25%	<b>621'000</b> 25%	<b>620'000</b> 26%	<b>2'929'000</b>	25%
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>297'000</b> 13%	<b>297'000</b> 13%		<b>380'000</b> 16%	<b>382'000</b> 16%	<b>381'000</b> 16%	<b>1'737'000</b>	15%
ressources non affectées sûres	187'000 8%	187'000 8%		242'000 10%	243'000 10%	242'000 10%	<b>1'101'000</b>	9%
ressources affectées sur ce projet sûres	26'000 1%	26'000 1%		49'000 2%	50'000 2%	50'000 2%	<b>201'000</b>	2%
participation de bénéficiaires sûres	84'000 4%	84'000 4%		89'000 4%	89'000 4%	89'000 4%	<b>435'000</b>	4%
ventes, recettes, dédommagement sûres	0 0%	0 0%		0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b>	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>240'000</b> 11%	<b>235'000</b> 10%		<b>239'000</b> 10%	<b>239'000</b> 10%	<b>239'000</b> 10%	<b>1'192'000</b>	10%
ressources affectées sur ce projet à trouver	197'000 9%	190'000 8%		193'000 8%	193'000 8%	193'000 8%	<b>966'000</b>	8%
participation de bénéficiaires à trouver	19'000 1%	21'000 1%		22'000 1%	22'000 1%	22'000 1%	<b>106'000</b>	1%
ventes, recettes, dédommagement à trouver	24'000 1%	24'000 1%		24'000 1%	24'000 1%	24'000 1%	<b>120'000</b>	1%

### Notes :

- Ressources non affectées : ressources pouvant être utilisées pour toutes les activités du Parc
- Ressources affectées : ressources liées à la réalisation d'un projet spécifique
- Participation de bénéficiaires : contribution de propriétaires fonciers, d'exploitants qui bénéficient directement d'un projet mené par le Parc (par exemple, participation pour la réalisation d'un mur de pierres sèches)
- Ventes, recettes, dédommagement : par exemple, la participation d'une classe pour une animation

Les financements « à trouver » se basent sur les montants que le Parc a su mobiliser les dernières années. Il s'agit d'une prospective très prudente dans la mesure où le Parc étend et augmente le volume de ces projets ; il saura aussi en conséquent mobiliser davantage de moyens financiers. Le tableau ci-dessous rappelle cela avec des chiffres :

Détail des financements mobilisés par le Parc	Moyenne 12-15		Moyenne 16-19		Moyenne 20-24	
01.août.18						
<b>Budget total</b>	<b>1'683'005</b>		<b>2'279'000</b>		<b>2'366'200</b>	
<b>Total Parc "contributions financières"</b>	<b>423'343</b>	<b>25%</b>	<b>572'343</b>	<b>25%</b>	<b>585'800</b>	<b>25%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>423'343</b>	<b>25%</b>	<b>572'343</b>	<b>25%</b>	<b>347'400</b>	<b>15%</b>
ressources non affectées sûres	193'089	11%	170'342	7%	220'200	9%
ressources affectées sur ce projet sûres	119'959	7%	255'434	11%	40'200	2%
participation de bénéficiaires sûres	77'231	5%	107'940	5%	87'000	4%
ventes, recettes, dédommagement sûres	33'064	2%	38'627	2%	0	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>					<b>238'400</b>	<b>10%</b>
ressources affectées sur ce projet à trouver					193'200	8%
participation de bénéficiaires à trouver					21'200	1%
ventes, recettes, dédommagement à trouver					24'000	1%

Les rubriques « à trouver » sont vides pour 2012-2015 et pour 2016-2019 car les ressources ont bel et bien été trouvées. On peut ainsi constater que le montant mobilisé par le Parc pour les années futures est quasiment le même en valeur absolue que les années écoulées. C'est donc une projection très prudente qui sera sans doute dépassée. L'objectif est, bien sûr, d'arriver à une contribution financière plus élevée que 25 %.

### 3.3 Contributions matérielles

Répartition globales des ressources annuelles	2020	2021	2022	2023	2024	Total
01.juil.18						
	<b>2'272'000</b>	<b>2'240'000</b>	<b>2'429'000</b>	<b>2'460'000</b>	<b>2'430'000</b>	<b>11'831'000</b>
Parc "contribution matérielle"	167'000 7%	167'000 7%	176'000 7%	180'000 7%	176'000 7%	<b>866'000 7%</b>

Explication des contributions matérielles. Il s'agit :

- Des prestations offertes par nos partenaires : Association régionale Jura-Bienne, Association Centre Jura, Pro Natura section Jura bernois, Jura bernois Tourisme
- Des prestations du Parc réalisées à un coût moindre que celui du marché (la différence est comptabilisée)

Toutes ces « contributions matérielles » sont établies sur la base de factures comptabilisées en ressources et en dépenses. Il n'y a aucune valorisation matérielle annoncée ou comptabilisée sans pièces comptables. Par exemple, les journées de travail dans le cadre des chantiers-nature (744 jours cumulés en 2017) ne sont pas comptabilisées puisque les bénévoles n'établissent pas de décompte de leur prestation. Cette manière de procéder est validée depuis 2012 par les cantons de Berne et de Neuchâtel.

Ces contributions matérielles sont légèrement inférieures aux années précédentes, à savoir 205'000.- CHF en moyenne sur 2016-2019. Ceci provient du fait qu'on n'est jamais sûr à

l'avance que les partenaires fassent bien parvenir leur décompte. On peut s'attendre à ce que la moyenne annuelle avoisine au final les 200'000 CHF.- par an.

### 3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN

Le Parc Chasseral a choisi de présenter l'ensemble de ses activités de manière conjointe bien que pour certains projets des prestations sont financées par des « crédits Parcs » fédéraux et cantonaux et d'autres par des sources fédérales ou cantonales différentes. Dans un souci de clarté, le plan de financement dissocie clairement les prestations entre elles (crédit Parc ou hors crédit Parc).

Les prestations classées « hors crédit Parc » le sont pour les raisons suivantes :

- La prestation est finançable par d'autres sources cantonales ou fédérales (IVS, biodiversité en forêt, améliorations structurelles)
- La prestation est exclue du financement par le crédit des Parcs de la Confédération, comme par exemple la ligne de bus « Nods/Chasseral »
- La prestation est un « mandat » de tiers comme c'est le cas pour la gestion des projets de surface de promotion de la biodiversité dans l'agriculture ou encore le soutien dans le domaine de l'énergie à des communes contre un financement supplémentaire

Le budget des coûts par projet qui ne tient compte que du crédit « Parc » est le suivant :

Depenses pour la période 2020-2024		2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	Total	%
01.juil.18													
<b>Uniquement Crédit Parc</b>		<b>1'933'000</b>	<b>100%</b>	<b>1'952'000</b>	<b>100%</b>	<b>2'107'000</b>	<b>100%</b>	<b>2'137'000</b>	<b>100%</b>	<b>2'107'000</b>	<b>100%</b>	<b>10'236'000</b>	<b>100%</b>
<b>A</b>	<b>Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	<b>351'000</b>	<b>18%</b>	<b>420'000</b>	<b>22%</b>	<b>475'000</b>	<b>23%</b>	<b>475'000</b>	<b>22%</b>	<b>475'000</b>	<b>23%</b>	<b>2'196'000</b>	<b>21%</b>
1.01	Biodiversité	186'000	10%	235'000	12%	270'000	13%	270'000	13%	270'000	13%	1'231'000	12%
1.02	Paysage	95'000	5%	105'000	5%	130'000	6%	130'000	6%	130'000	6%	590'000	6%
1.03	Patrimoine	70'000	4%	80'000	4%	75'000	4%	75'000	4%	75'000	4%	375'000	4%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>B</b>	<b>Terroir, Développement &amp; Energie</b>	<b>407'000</b>	<b>21%</b>	<b>432'000</b>	<b>22%</b>	<b>477'000</b>	<b>23%</b>	<b>477'000</b>	<b>22%</b>	<b>477'000</b>	<b>23%</b>	<b>2'270'000</b>	<b>22%</b>
2.01	Tourisme durable et loisirs	155'000	8%	160'000	8%	180'000	9%	180'000	8%	180'000	9%	855'000	8%
2.02	Energie et mobilité	92'000	5%	97'000	5%	107'000	5%	107'000	5%	107'000	5%	510'000	5%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	160'000	8%	175'000	9%	190'000	9%	190'000	9%	190'000	9%	905'000	9%
<b>C</b>	<b>Education, Culture &amp; Communication</b>	<b>465'000</b>	<b>24%</b>	<b>535'000</b>	<b>27%</b>	<b>585'000</b>	<b>28%</b>	<b>585'000</b>	<b>27%</b>	<b>585'000</b>	<b>28%</b>	<b>2'755'000</b>	<b>27%</b>
3.01	Ecoles et éducation	165'000	9%	170'000	9%	200'000	9%	200'000	9%	200'000	9%	935'000	9%
3.02	Communication et sensibilisation	120'000	6%	120'000	6%	140'000	7%	140'000	7%	140'000	7%	660'000	6%
3.03	Culture et patrimoine	160'000	8%	225'000	12%	225'000	11%	225'000	11%	225'000	11%	1'060'000	10%
3.04	Recherche	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	100'000	1%
<b>D</b>	<b>Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>	<b>710'000</b>	<b>37%</b>	<b>565'000</b>	<b>29%</b>	<b>570'000</b>	<b>27%</b>	<b>600'000</b>	<b>28%</b>	<b>570'000</b>	<b>27%</b>	<b>3'015'000</b>	<b>29%</b>
4.01	Partenariat, études, conseils	100'000	5%	100'000	5%	120'000	6%	120'000	6%	120'000	6%	560'000	5%
4.02	Gestion du Parc	400'000	21%	400'000	20%	425'000	20%	425'000	20%	425'000	20%	2'075'000	20%
4.03	Evaluation et planification	210'000	11%	65'000	3%	25'000	1%	55'000	3%	25'000	1%	380'000	4%

On en déduit que le montant des activités « hors crédit Parcs » s'élève à 1'594'000.- CHF sur 5 ans, soit à 319'000.- CHF par an. (374'000.- CHF/an provisoirement sur 2016-2019). Il faut noter que les dépenses comme les ressources « hors crédit Parcs » sont plus difficiles à estimer car

on ne sait jamais à l'avance si les fonds recherchés seront au final obtenus. Pour 2020-2024, le Parc est resté très prudent sur ces montants « hors crédit Parcs ».

Répartition globales des ressources annuelles	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
01.juil.18												
<b>Uniquement Crédit Parc</b>	<b>1'984'000</b>		<b>1'952'000</b>		<b>2'106'000</b>		<b>2'137'000</b>		<b>2'107'000</b>		<b>10'286'000</b>	
Confédération « Parcs »	863'000	43%	863'000	44%	873'000	41%	886'000	41%	873'000	41%	4'358'000	42%
Confédération « Autres » sûr (IVS)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE « Parcs »	426'000	21%	413'000	21%	413'000	20%	421'000	20%	413'000	20%	2'086'000	20%
Canton BE "Autres" sûr (OFOR)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE« Parcs »	146'000	7%	132'000	7%	201'000	10%	205'000	10%	201'000	10%	885'000	9%
Canton NE « Autres » à trouver	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "financier"	389'000	20%	384'000	20%	450'000	21%	452'000	21%	451'000	21%	2'126'000	21%
Parc "contribution matérielle"	160'000	8%	160'000	8%	169'000	8%	173'000	8%	169'000	8%	831'000	8%

Uniquement Crédit Parc	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
<b>Budget total</b>	<b>1'984'000</b>		<b>1'952'000</b>		<b>2'106'000</b>		<b>2'137'000</b>		<b>2'107'000</b>		<b>10'286'000</b>	
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>389'000</b>	<b>20%</b>	<b>384'000</b>	<b>20%</b>	<b>450'000</b>	<b>21%</b>	<b>452'000</b>	<b>21%</b>	<b>451'000</b>	<b>21%</b>	<b>2'126'000</b>	<b>21%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>200'000</b>	<b>10%</b>	<b>200'000</b>	<b>10%</b>	<b>278'000</b>	<b>13%</b>	<b>280'000</b>	<b>13%</b>	<b>279'000</b>	<b>13%</b>	<b>1'237'000</b>	<b>12%</b>
ressources non affectées sûres	185'000	9%	185'000	9%	240'000	11%	241'000	11%	240'000	11%	1'091'000	11%
ressources affectées sur ce projet sûres	15'000	1%	15'000	1%	38'000	2%	39'000	2%	39'000	2%	146'000	1%
participation de bénéficiaires sûres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>189'000</b>	<b>10%</b>	<b>184'000</b>	<b>9%</b>	<b>172'000</b>	<b>8%</b>	<b>172'000</b>	<b>8%</b>	<b>172'000</b>	<b>8%</b>	<b>889'000</b>	<b>9%</b>
ressources affectées sur ce projet à trouver	164'000	8%	157'000	8%	145'000	7%	145'000	7%	145'000	7%	756'000	7%
participation de bénéficiaires à trouver	9'000	0%	11'000	1%	11'000	1%	11'000	1%	11'000	1%	53'000	1%
ventes, recettes, dédommagement à trouver	16'000	1%	16'000	1%	16'000	1%	16'000	1%	16'000	1%	80'000	1%

## Règles de financement

On peut noter que les règles de répartition financière sont respectées avec :

- Confédération Crédits Parc et autres : 42% (maximum possible 50%)
- Ressources financières mobilisées par le Parc Hors cantons et Confédérations : 21% en moyenne sur les 5 ans (minimum demandé 20%).
- Ressources valorisées par le Parc : 9% (maximum 15%)

Le canton de Berne a également établi des règles, à savoir que la contribution maximale des cantons ne doit pas dépasser les 33%. Cette règle est respectée avec

- Canton de Berne crédit Parc : 20%
- Canton de Neuchâtel crédit Parc : 9%
- Soit un total cantonal de 29%

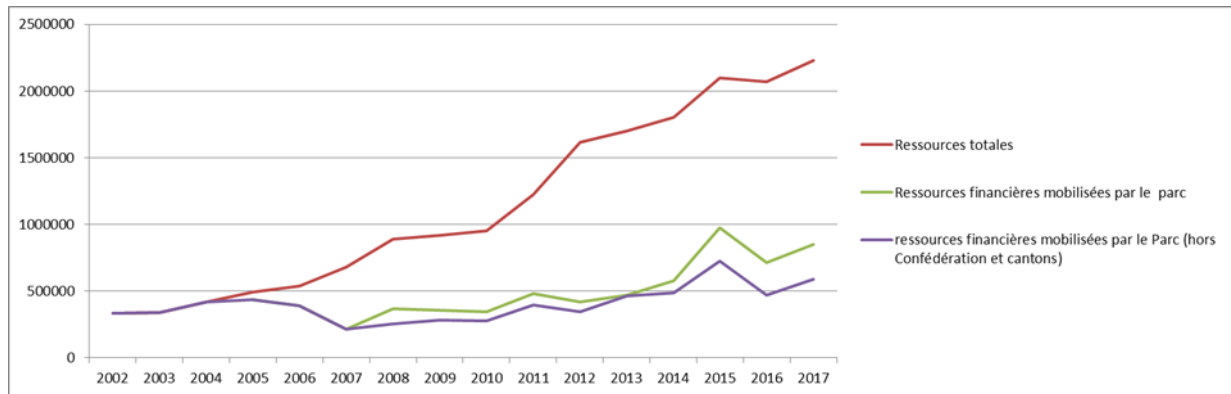
On notera que la règle de parité entre le canton de Berne et de Neuchâtel, qui doit s'établir à deux tiers / un tiers est respectée.

On peut ainsi constater que même en excluant les activités « hors-crédit Parc » les règles de financement sont respectées.

### 3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région

Le Parc régional Chasseral a déjà fortement mobilisé des moyens financiers propres depuis la création de l'association en 2001 jusqu'en 2017, pour un montant total de 6'570'000.- CHF. Sur quinze ans, cela correspond à 36% des ressources en moyenne.

Le graphique ci-dessous montre que l'augmentation des moyens accordés par les cantons et la Confédération a toujours été accompagnée d'une augmentation des ressources mobilisées directement par le Parc.



En résumé, plus le Parc a un budget élevé, plus il arrive à mobiliser des financements autres que le financement fédéral et cantonal spécifiquement prévu pour les Parcs.

Pour mobiliser des moyens auprès d'autres outils de politique sectorielle et auprès de fondations, un effort préalable de développement important est nécessaire. Celui-ci n'est en général soutenu par personne. Cela pose problème à une région aux revenus plus modestes que les agglomérations. C'est pourquoi le soutien par la politique des Parcs, tant au niveau des cantons que de la Confédération, est fondamental. Cela est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les diverses politiques de maîtrise des dépenses publiques entraînent des reports de charges vers les communes qui ne peuvent plus libérer des moyens supplémentaires pour des activités non liées.

Il est raisonnablement difficile de faire des projections d'autofinancement plus hautes car elles se baseraient sur des hypothèses hasardeuses. C'est pourquoi le Parc sollicite un appui financier des cantons de Berne et de Neuchâtel et de la Confédération tel que présenté dans les parties budgétaires.

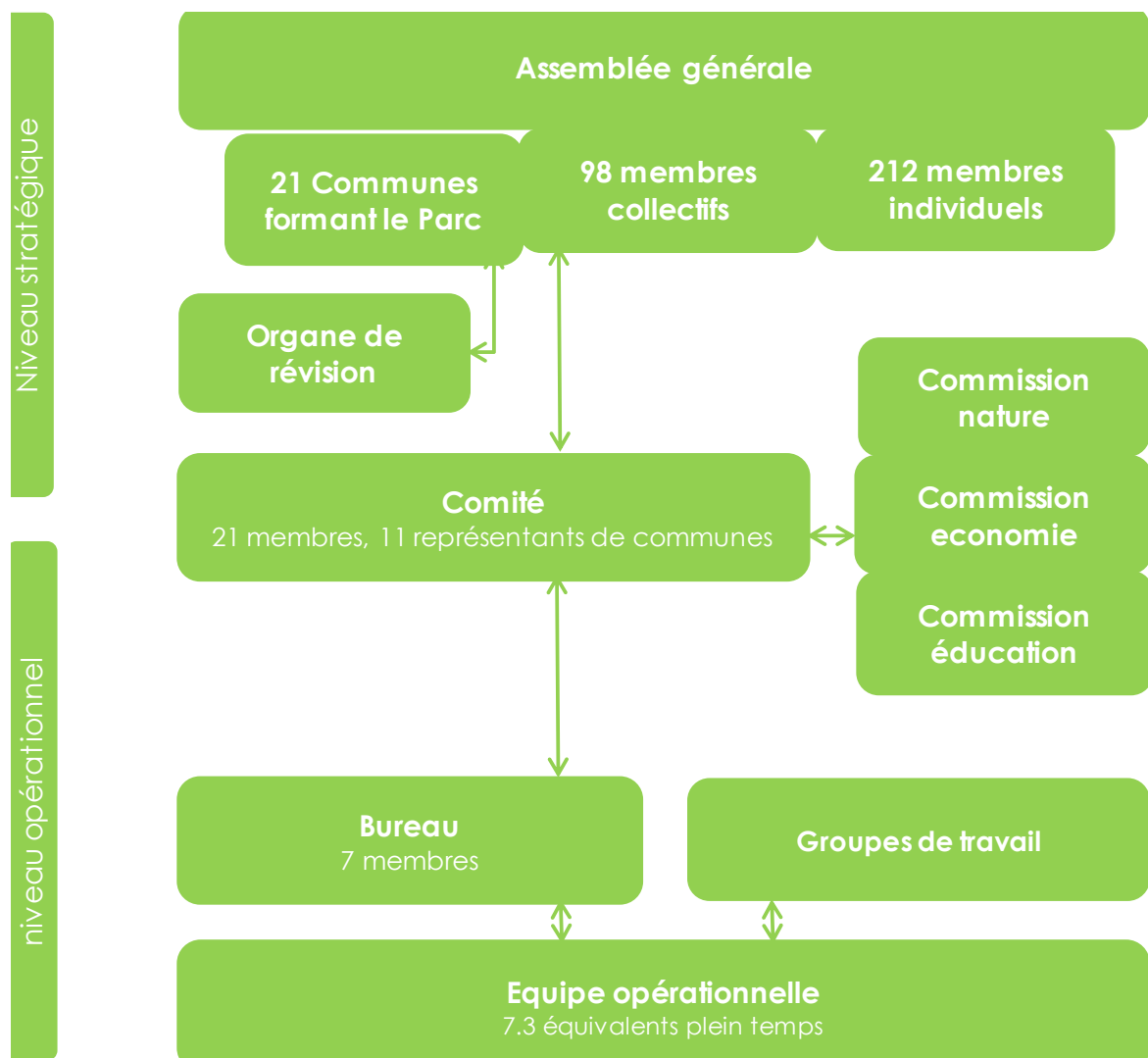
## 4. Organe responsable du Parc

### 4.1 Organisation de l'organe de gestion du Parc

L'organisation actuelle du Parc a été fixée en novembre 2008 et est décrite dans la Charte. Elle a été mise en œuvre depuis avril 2009 et sera maintenue telle quelle jusqu'en 2021. Lors de l'Assemblée générale de juin 2017, le comité a été renouvelé pour une période de 4 ans sans grand changement. La présidence reste assumée par la même personne depuis 2002.

Il est intéressant d'observer une augmentation du nombre de membres individuels de 16% depuis la rédaction de la précédente convention programme en juin 2014.

Rappel de l'organigramme :



L'évolution du Parc entraîne la nécessité de revoir quelques peu l'organisation de l'association pour la nouvelle Charte.

Plusieurs constats sont à la base de ce besoin :

- Les trois commissions (Nature, Economie, Education) sont devenues des simples groupes d'enregistrement de l'information, ce qui est peu motivant, peu satisfaisant et surtout peu pertinent.
- Le comité est très hétérogène dans sa composition : certains membres sont là depuis le début, d'autres arrivent par délégation pour des périodes courtes, d'autres viennent représenter leurs propres intérêts et d'autres enfin sont motivés par des actions concrètes le terrain. Peu de membres arrivent au final à jouer les fonctions stratégique et prospective attendues de cet organe.

Des pistes devront être dégagées pour renforcer les réflexions stratégiques pour éviter des analyses uniquement réactives sur la base de propositions faite par l'équipe opérationnelle. Des réflexions seront menées parallèlement pour assurer le lien avec les forces vives de la région qui sont actives sur des projets concrets.

## **4.2 Organisation de l'équipe opérationnelle**

L'équipe opérationnelle est composée de 8,4 équivalent plein temps (état juin 2018). Ce chiffre a été élevé récemment pour la mise en œuvre des projets complémentaires dans le domaine de l'infrastructure écologique. Pour les années à venir, l'objectif est de garder ce taux d'occupation pour assurer une mise en œuvre de qualité des projets, notamment pour la biodiversité. A partir de 2022, le Parc souhaite renforcer son équipe pour réaliser des prestations plus étoffées dans les actions de terrain liées à la biodiversité et au paysage en renforçant en particulier les chantiers-nature. L'équipe atteindrait ainsi 9 équivalent plein temps.

Il est à noter que si l'équipe grandit, elle présente aussi une grande stabilité avec un seul départ depuis 2002.



Organigramme pour 2020-2021

Organisation	Directeur	Fabien Vogesberger	Nicolas Sauthier (suppléant du directeur)	Anaëlle Gerber	Romain Fürst	Géraldine Guesdon-Annan	Saralina Thiévent	Viviane Vienat	Magali Schmid	Aline Gerber	Elodie Gerber	Anne-Claire Gabus	Gaëlle Parolle	stagiaire1	civiliste			
Etat pour année 2020-2021	Chargé de mission																	
	Assistant de projet																	
établi le 24 juin 2018	Stagiaires																	
Nature, paysage et patrimoine	220,00%	5%	5%	40%	80%	60%					30%							
Terroir, développement et énergie	185%	5%	10%				50%	20%	60%		10%			30%				
Education, culture et communication	195%	5%	35%			20%		40%		60%	20%			15%				
Partenariats, gestion et évaluation	245%	85%	30%	10%		10%	10%						40%					
Total équivalents plein temps	845%	100%	80%	50%	80%	90%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	40%	45%	0%			

Organigramme pour 2022-2024

Organisation	Directeur	Fabien Vogelsperger	Nicolas Sauthier (suppléant du directeur)	Anahle Gerber	Romain Fürst	Céraldine Guesdon-Annan	Saralina Thiévent	Viviane Venat	Magali Schmid	Aline Gerber	Elodie Gerber	Anne-Claire Gebus	Gaelle Parafle	stagiaire1	civiliste
Etat pour année 2022-2024	Chargé de mission														
étabi le24 juin 2018	stagiaires														
Nature, paysage et patrimoine	275.00%	5%	5%	70%	80%	60%		30%			30%			25%	
Terror, développement et énergie	185%	5%	10%				50%	10%	60%					30%	
Education, culture et communication	195%	5%	35%			20%		40%		60%	20%			15%	
Partenariats, gestion et évaluation	245%	85%	30%	10%		10%	10%						40%		
Total équivalents plein temps	900%	100%	80%	80%	80%	90%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	40%	70%	0%

## 1. Nature, Paysage & Patrimoine

### 1.01 Biodiversité

**Le projet** *L'un des rôles centraux du Parc est de contribuer à limiter le déclin de la biodiversité et de la renforcer. Le Parc s'appuie sur le diagnostic de la biodiversité mené en 2016 et 2017 ainsi que sur les stratégies nationales et cantonales. Il agit en complément des autres acteurs encourageant et soutenant, par exemple, la création de mares, de tas de pierres ou des coupes de bois en faveur de la biodiversité.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet a pour but de contribuer à limiter le déclin de la biodiversité et idéalement de la renforcer. Il fait écho aux stratégies nationales et cantonales en faveur de la biodiversité. Sa clé d'orientation principale consiste à travailler sur la qualité des milieux et non pas uniquement sur des espèces emblématiques.

Sa formulation provient d'une part des projets menés par le Parc depuis les premières initiatives de 2001 à ce jour, d'autre part du diagnostic posé dans le cadre du projet-pilote d'infrastructure écologique, et, finalement, des projets réalisés en 2018 et 2019 dans le cadre de financement complémentaires accordés par l'OFEV et d'autres sponsors.

Ce projet est tourné vers la réalisation de mesures concrètes sur le terrain (murgiers, coupes, repousses, renaturation de haies, renaturation de sources, protection ou création de mares, etc.) mais aussi vers le conseil auprès des agriculteurs, forestiers et propriétaires. Cet accompagnement est essentiel pour optimiser la qualité des diverses mesures prises et profiter des opportunités. Le diagnostic sur l'infrastructure écologique (IE) réalisé en 2016 et 2017 permet de mieux cibler le type de mesures nécessaires et leur localisation géographique.

Le Parc prend également soin de mener des mesures complémentaires à celles que mènent les cantons, la Confédération ou d'autres tiers. Sans ce travail de base des cantons, comme la gestion des surfaces d'inventaires fédéraux, les mesures que propose le Parc, qui sont essentiellement concentrées sur l'amélioration de la qualité des aires de mise en réseau, ne porteront pas leurs fruits.

Enfin, le Parc, comme organisation basée sur les communes, intervient en appui à ces dernières pour faire en sorte que les enjeux importants diagnostiqués apparaissent dans les plans locaux d'affectation et pour que les mesures de gestion

identifiées pour certaines surfaces comme les zones de protection communales soient davantage activées.

L'approche par les milieux fera malgré tout apparaître régulièrement des espèces emblématiques pour faciliter la communication et maintenir la mobilisation : alouette lulu et pipit des arbres comme emblèmes des grands pâturages structurés et maigres, gélinotte ou bécasse pour les forêts de montagne, hirondelle ou sérotine pour la nature au village, crapaud accoucheur, caloptéryx ou éphémères pour les mares et les sources, hermine, gentiane ou jonquille dans les zones ouvertes extensives.

Le développement de ce projet peut s'appuyer sur des réseaux de naturalistes organisés ou individuels impliqués sur des projets tels que les hirondelles (depuis 2016), la chasse aux sources (depuis 2016) ou le renforcement du sabot de Vénus (depuis 2001 et avant). Sympathie et attente pour ces projets existent, et le Parc a donc l'intention de renforcer ses activités dans ce domaine par rapport à la convention programme actuelle.

### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

- Stratégie A.a Sauvegarder les espèces et les milieux.  
Effets attendus : les espèces cibles se maintiennent et se renforcent et le Parc est un territoire exemplaire pour ses actions en faveur des espèces.
- Stratégie A.b Maintenir et promouvoir le paysage.  
Effets attendus : les pâturages boisés sont particulièrement bien préservés et d'une grande qualité dans le Parc, notamment au niveau de la biodiversité. Les objets inventoriés sont pris en compte et bénéficient d'une gestion dynamique.
- Stratégie A.c Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement.  
Effets attendus : augmentation des surfaces agricoles et forestières sous contrat.

### **Importance du projet pour le Parc**

La préservation de la nature est une des missions principales du Parc. Sur ce thème il a aussi acquis une légitimité régionale et des attentes. Le travail mené dans le cadre du mandat de l'OFEV pour établir un diagnostic de l'infrastructure écologique et dégager des pistes d'action y a contribué. Le travail mené permet de dégager des thèmes d'action ainsi qu'une priorisation spatiale.

L'action du Parc dans ce domaine est complémentaire aux actions déterminantes de la Confédération et des cantons. Il

complète également le travail d'autres organisations régionales en partenariat actif ou en complément.

**Lien avec d'autres projets**

1.02 Paysage, 1.03 Patrimoine, 1.04 Agriculture, biodiversité et paysage, 2.01 Tourisme (volontariat d'entreprise), 2.02 Energie et mobilité (production d'énergie renouvelable), 3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable, 3.02 Communication et sensibilisation, 3.04 Recherche

## **ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS**

### **Etat du projet**

Ce projet découle des actions menées par le Parc depuis 2001. Le diagnostic de l'IE mené en 2016-17 a identifié clairement des mesures subsidiaires aux actions des cantons qui pourraient être menées avec pertinence par le Parc.

### **Oiseaux des forêts de montagne, réserves forestières et accompagnement de martelages**

Le Parc est officiellement gestionnaire des réserves forestières bernoises avec interventions « Chasseral Nord » depuis 2008 et « Chasseral Sud » depuis 2013. Au total, ces deux réserves couvrent 1100 ha, dont 410 de forêt fermée et 690 ha de pâturages boisés. Une extension de quelques dizaines d'hectares devrait se faire en 2018 ou 2019.

Depuis 2003, une surface totale de plus de 110 ha a été traitée spécifiquement dans ces réserves en faveur des oiseaux de forêts de montagne et d'autres espèces prioritaires, ou pour le maintien des pâturages boisés : création de clairières, lutte contre l'envahissement par le hêtre, remise en lumière de marais ou de prairies sèches. Plus de 80 arbres et bosquets ont été plantés, clôturés et sont entretenus sur les pâturages. Ces interventions sont dédommagées par le canton de Berne ou par des fonds privés obtenus par le Parc (HCP).

En plus de l'effet bénéfique de ces actions sur la structure de ces forêts de montagne à clairières, l'accompagnement des professionnels de la forêt par des spécialistes a fait ses preuves en termes d'échange de connaissances. Les pratiques professionnelles se sont adaptées de part et d'autre, même en dehors des réserves. Une relation de confiance s'est développée : le Parc est régulièrement sollicité par les propriétaires ou les services cantonaux - notamment du Jura

bernois - pour accompagner des interventions liées notamment aux tétraonidés hors des réserves forestières.

## Arbres habitats

Ce projet lancé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 vise à soutenir les efforts des cantons dans ce domaine : l'étude sur l'infrastructure écologique en 2016-2017 a en effet montré que le vieux bois et le bois mort sont l'un des habitats les plus riches en espèces à enjeux dans le Parc, rivalisant avec les prairies sèches, par exemple. En particulier, le secteur Orvin – Frinwillier – Péry-La Heutte (environ 5-6 km<sup>2</sup> de forêt au total) est un *hotspot* important identifié par cette étude. L'identification, la priorisation et le marquage des arbres les plus importants y est en cours, en collaboration avec les propriétaires forestiers. Des piégeages ont également encore lieu pour compléter les connaissances au niveau des espèces (coléoptères surtout). Ce travail doit permettre aux gardes forestiers d'avoir une vue d'ensemble sur les arbres à maintenir, ainsi que d'éviter des abattages par mégarde. La même démarche est en cours dans les zones à cavités de pic noir du sud du Chasseral et du Mont-Sujet (env. 5 km<sup>2</sup> de forêt). Ces cavités sont spécialement importantes pour divers oiseaux (chouette de Tengmalm, pigeon colombin, choucas des tours) et chauves-souris qui peuvent facilement passer inaperçues au martelage.

## Pâturages boisés

Les pâturages avec des arbres, bosquets et buissons sont l'emblème paysager de la région et couvrent plus de 30% du territoire. Exploités peu intensivement depuis toujours, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité. De nombreux intérêts convergent ou s'opposent parfois sur ces pâturages : agriculture, sylviculture, biodiversité et tourisme / paysage.

Le Parc se trouve à la croisée de tous ces intérêts. Il s'implique dans les concertations autour de cette thématique :

- Membre invité de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois CPBJB – nommé par le Conseil-exécutif du canton de Berne - depuis 2009, le Parc en est membre à part entière depuis 2017. Cette commission réunit les divers milieux liés aux pâturages boisés et a pour objectif leur sauvegarde par diverses activités de vulgarisation, par des prises de position, etc.
- La réalisation d'un plan de gestion intégrée PGI d'un pâturage particulier réunit dans un premier temps, dans un groupe de travail, les représentants des différents milieux intéressés par la gestion du pâturage en question. Des buts

et des mesures concrètes sont ensuite définies pour une quinzaine d'années. Le Parc a lancé quatre de ces plans de gestion en 2008, et participe actuellement aux groupes de travail de tous les PGI nouvellement lancés et cofinancés par le service forestier bernois. Au total, 18 pâturages d'estivage couvrant une quinzaine de km<sup>2</sup> bénéficient d'un PGI auquel le Parc a participé.

- Comme porteur ou relais régional des projets de mise en réseau dans l'agriculture et des projets de qualité du paysage, le Parc peut aider à la déclinaison régionale des politiques publiques en lien avec les pâturages boisés. Cette activité renforce son statut comme une des références régionales en la matière.

D'autre part, le Parc soutient les propriétaires et exploitants pour des actions concrètes, en particulier celles définies dans les PGI, par exemple :

- Coupes de bois pour remettre en lumière des pâturages anciennement envahis par la forêt (environ 60 ha passés en coupe sur 7 pâturages couvrant env. 600 ha).
- Mise en place ou déplacement de points d'eau pour le bétail. La position des bassins ou abreuvoirs dans le pâturage a une grande influence sur la pression de pâture, il s'agit d'une mesure souvent définie dans les PGI. Plus de 10 abreuvoirs sur 6 pâturages (env. 500 ha) ont ainsi été mis en place entre 2016 et 2018 sur le massif du Chasseral. Le Parc a réuni les propriétaires et exploitants pour que le total des mesures atteigne un montant suffisant pour soumettre un projet aux améliorations structurelles du canton de Berne; Il a aussi pris en charge la coordination entre propriétaires et endossé le rôle de maître d'ouvrage.
- Rajeunissement de pâturages : en plus des plantations en réserves forestières, plus de 60 arbres isolés ou bosquets ont été plantés et clôturés dans divers pâturages pour assurer le maintien à long terme du boisement (total plus de 1000 ha).
- Avec les conseils et un suivi botanique de la part du Parc, un secteur riche en biodiversité (7,6 ha) a été remis en pâture après plusieurs décennies, là où le bétail avait été exclu pour des raisons économiques. Les objectifs sont de maintenir ouvert un réseau de clairières actuellement très favorables à la gélinotte des bois et d'éviter un embroussaillage des prairies maigres.

Ces mesures concrètes illustrent la manière dont un parc régional peut venir compléter et soutenir les outils légaux existants des cantons. Par rapport à une association ou fondation menant à bien des projets uniques, le Parc peut garder la vue d'ensemble des enjeux autour de chacun de ces sites, ainsi que la vision régionale.

## **Zones ouvertes : création de petites structures**

Grâce au financement complémentaire accordé par l'OFEV en 2018, la création de structures diverses dans les zones ouvertes est soutenue, en lien avec des conseils spécialisés pour optimiser la biodiversité sur les exploitations agricoles qui veulent participer. En plus de l'effet de ces conseils sur toute l'exploitation, il s'agit de créer de nouveaux murs, des tas de bois et autres haies, ainsi que de maintenir la qualité de différents milieux de valeur comme des petits marais.

## **Mesures orientées sur des espèces emblématiques ou des milieux particuliers**

L'alouette lulu est emblématique des pâturages secs d'altitude de grande surface et de grande qualité. Des recensements ont été menés en 2006-2007 puis répétés en 2017, montrant l'importance des mesures soutenues par le Parc pour cette espèce. Des premières mesures ponctuelles de promotion ont été réalisées en 2008-2009. Les possibilités d'amélioration ont aussi été cartographiées en 2017 sur les 25 secteurs recensés (total de 2910 ha) : le démarchage des propriétaires et exploitants concernés et le début de la réalisation des mesures ont débuté en 2018 et doivent se poursuivre.

La démarche (recensements, propositions de mesures) doit être appliquée au pipit des arbres dès 2019, dans le but d'intégrer la grande majorité des pâturages boisés de bonne taille qui présentent encore une certaine qualité écologique.

Sabot de Vénus : ce projet tente de sauver la population relictuelle de cette espèce spectaculaire. Après diverses tentatives de culture et de réimplantation entre 2002 et 2015, des plantations massives (env. 500 plants) ont eu lieu en 2018.

Végétation sommitale : diagnostic en 2003, pose de poutres de protection en 2008, renouvellement en 2017, état de la végétation en 2018.

## **Hirondelles de fenêtre et nature au village**

Divers groupes de passionnés s'occupent de nichoirs et de bâtiments occupés par l'hirondelle de fenêtre. Le Parc anime ce réseau pour faciliter les collaborations et échanges d'expériences. Divers privés et trois communes ont également



été soutenus pour la pose de nichoirs ou le maintien de colonies lors de travaux, en plus des nombreuses activités liées aux hirondelles menées avec les écoles (projet 3.01). Dès fin 2018, le projet s'ouvre à des actions plus larges en faveur de la biodiversité dans les villages (chauves-souris, jardins naturels, entretien raisonné des espaces verts, par exemple).

## Sources : relevé et conservation

Depuis 2016, un groupe de bénévoles - les chasseurs de sources - a débuté un relevé des sources du Parc selon le formulaire simplifié de l'office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED ; simplification du formulaire OFEV). Ce relevé permet de documenter ces précieux habitats et constitue une base de priorisation pour de petites mesures de conservation des sources (clôtures, déplacements de bassins) ou pour de plus gros projets de renaturation.

### Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024

Davantage de mesures en faveur de la biodiversité sont menées dans la région.

Améliorer l'efficacité des mesures entreprises pour la biodiversité grâce à un conseil spécialisé (forêt, zone agricole). Sensibiliser forestiers et agriculteurs aux bonnes pratiques en fonction des espèces et habitats cibles.

Les communes s'intéressent à réaliser des mesures sur leur zone de protection communale.

Les habitants de villages réalisent des mesures au niveau de leur maison et jardins.

### Prestations 2020-2024

#### 1.0101 a Forêt

Accompagnement et conseil aux propriétaires et gestionnaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en forêt : conseils aux martelages, montage et recherche de financements pour petits projets, etc. En particulier en ce qui concerne les thématiques forêts de montagne et arbres habitats.

Arbres habitats : recensement et marquage indicatif en collaboration avec les gardes forestiers et propriétaires pour éviter que des interventions en forêt entraînent des abattages par ignorance (cavités de pics pas remarquées lors du martelage, p.ex.) ; priorisation des arbres habitats à préserver spécifiquement dans une région en fonction des espèces prioritaires présentes (essences ou types de

### Indicateurs opérationnels

*Min. 4 conseils aux martelages ou interventions par an*

*Arbres habitats : collaboration active avec les propriétaires pour au moins 100 ha de forêt chaque année*

micro-habitats à préserver en priorité pour assurer la mise en réseau) ; conseils pour faciliter l'implémentation des politiques cantonales.

Sabot de Vénus : suivi des plants sauvages et réimplantés en juin 2018, éventuelles mesures de protection de ces derniers contre le gibier (p.ex. collaboration avec université de Neuchâtel, cf. projet recherche (3.04).

*Suivi annuel des plantations de 2018*

Mobilisation pour des financements complémentaires si nécessaires.

Pour mémoire : conseils et mesures pour limiter les dérangements en forêt (prestations Projet 2.01).

#### **1.0101 b (HCP) Réalisation de mesures en réserve**

Le canton de Berne et les propriétaires forestiers ont choisi le Parc comme responsable de la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité dans les réserves forestières avec interventions Chasseral Nord et Chasseral Sud. Les objectifs principaux sont les oiseaux des forêts de montagne, les autres espèces et milieux prioritaires ainsi que les pâturages boisés.

*Réalisation des mesures selon programme des réserves sur 10 ans (en moyenne une dizaine d'ha traités par année).*

Les mesures sont financées par l'Office des forêts du canton de Berne et réalisées par et en collaboration avec les propriétaires. Le Parc assure la gestion administrative et la répartition des dédommagements aux propriétaires.

*Chasseral Sud : Nouveau programme de mesures 2023-2032 validé.*

2022 : réalisation du programme de mesures 2023-2032 pour la réserve Chasseral Sud et demande financière à l'OFOR.

#### **1.0102 b (HCP) Réalisations de mesures importantes en pâturages boisés et milieux ouverts**

Il s'agit de mesure d'ampleur (plus de 5000.- CHF) pour lesquelles du soutien par d'autres financements publics ou privés sont mobilisables. Le soutien de fondations est indispensable et sera recherché.

*Au moins 1 projet en cours chaque année*

#### **1.0103 Nature au village**

	<p>Consolidation en 2024 d'une stratégie « nature au village » sur la base des actions suivantes :</p> <p>Au moins 3 conseils ou petites mesures par an en villages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils et petites mesures en faveur des hirondelles, gestion des données et transmission à la Station ornithologique, animation du réseau hirondelles.</li> <li>• Conseils et petites mesures en faveur des chauves-souris en complément et appui aux CCO.</li> <li>• Développement d'un concept pour conseiller les propriétaires et communes à une gestion favorisant la biodiversité (jardins, bâtiments, espaces verts, etc.).</li> </ul> <p><b>2024 : stratégie « villages » existante</b></p>
<p><b>1.0104 Déclinaison de l'IE dans les planifications</b></p>	<p>Il s'agit d'apporter une expertise aux communes qui renouvellent leur plan d'affectation ou qui veulent réaliser des mesures en faveur de la biodiversité sur la base des conclusions du diagnostic de l'infrastructure écologique (déclinées commune par commune).</p> <p><b>2024 : des actions précises auront été menées avec 5 communes</b></p>
<p><b>Indicateurs pour la convention programme</b></p>	<p><b>2024 : Les mesures réalisées ou conseillées par le Parc seront analysées pour déterminer la quantité de surface de mises en réseau améliorée selon le diagnostic de l'Infrastructure écologique réalisé en 2016-2017.</b></p> <p><b>Forêt</b> Annuel : 4 accompagnements de martelages ou d'autres collaborations (p.ex. recensements d'arbres habitats) permettant d'améliorer la biodiversité en forêt sur 100 ha.</p> <p><b>Pâturages boisés et milieux ouverts</b> Annuel : des conseils ou des réalisations de petites mesures sur au moins trois pâturages ou exploitations agricoles cumulant 300 ha permettant d'améliorer leur biodiversité et leur mise en réseau.</p> <p><b>Nature au village</b> 2024 : stratégie élaborée et validée Au moins une mesure impactante réalisée par année.</p>

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc, avec le chargé de mission « nature » Anatole Gerber (au Parc depuis 2010) et le responsable opérationnel Romain Fuerst (au Parc depuis 2018).

### Partenaires

- Groupes de passionnés coordonnés par le Parc : Réseau Hironnelles et Chasseurs de sources
- Gardes forestiers : réalisation de mesures, prise en compte des arbres-habitats identifiés comme importants
- Propriétaires forestiers : participation aux diverses mesures et prise en compte des arbres désignés
- Services forestiers BE / NE : collaboration étroite pour une coordination optimale, relais avec les gardes et propriétaires
- Services BE / NE de la nature : collaboration étroite pour coordination avec leurs projets en cours
- Station ornithologique suisse de Sempach : co-financement, soutien conceptuel et suivi de divers projets.
- Fonds suisse pour le paysage: co-financement
- Chambres d'agriculture (CNAV et CAJB) : information, coordination
- Fondation rurale interjurassienne (FRI) : information, coordination
- Conseillers réseaux (indépendants, bureaux, FRIJ) : mandatés pour faire le conseil individuel, la promotion des petites structures et le suivi de leur mise en place.
- Agriculteurs : bénéficient de conseils sur leur exploitation, mettent en place des petites structures discutées avec les conseillers réseaux et participent à divers projets.
- Propriétaires fonciers (notamment bourgeoisies, communes) : participent à la mise en place de petites structures, mares, autres réalisations ou donnent leur accord.
- Sorbus : Collaboration pour la sauvegarde des oiseaux rares notamment la gélinotte
- Associations locales actives dans la biodiversité : collaboration, coordination, recherche de synergies.
- Paysagistes, autres entreprises : mandatés pour la mise en place de certaines structures (p.ex. mares).
- Centre Nature Les Cerlatez (animations, construction de nichoirs)
- Communes
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen ; WSL ; Université de Neuchâtel : collaboration à différents niveaux pour plusieurs projets. (voir aussi 3.04 Recherche)
- Centre suisse de cartographie de la faune : relevés entomologiques dans le *hotspot* Frinvillier – Orvin, échange de données
- « Fondation Orchidée » pour le sabot de Vénus
- Centre de coordination ouest pour les chauves-souris (CCO)

- Centre suisse de cartographie de la flore : échange de données
- Pro Natura Jura bernois pour la protection de la végétation de la crête de Chasseral et une renaturation de haies
- Parc jurassien de la Combe-Grède pour la protection de la végétation de la crête du Chasseral,
- En fonction du développement du projet, d'autres partenaires pourraient être intégrés pour la réalisation de mesures (fondations avec terrains) ou leur financement (projet « connexions naturelles » du WWF, Pro Natura Jura bernois et Pro Natura Neuchâtel).
- Parc du Doubs : développement de méthodologie de travail conjointe, collaboration pour les chasseurs de sources et le Réseau hirondelles.
- On notera enfin une coordination établie avec des mesures de compensation réalisées d'une part par Ciments Vigier SA dans le cadre de sa carrière de la Tscharner et de celles en préparation pour le projet éolien des 4 Bornes La Joux-du-Plâne – L'Echellette. Pour les deux, le parc a établi un partenariat formel de collaboration permettant de s'assurer de la coordination et de mener des mesures supplémentaires aux exigences obligatoires.

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Diagnostic de l'Infrastructure écologique Doubs / Chasseral, stratégie biodiversité Berne / stratégie biodiversité suisse + plans locaux d'aménagements
- Mention des études sectorielles du diagnostic de l'Infrastructure écologique (Lulu, forêts, chauves-souris, espèces milieux agricoles, etc.), travaux de recherche + monitoring gélinotte
- Travail d'études sur sabot de Vénus
- Hirondelles et campagne Station ornithologique de Sempach

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
L'ensemble des prestations est réalisé globalement de manière continue hormis des renouvellements de contrat ou des analyses ponctuelles tels que mentionnés dans les prestations.					
Stratégie nature au village élaborée.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de toutes les prestations nécessitera l'implication de deux personnes pour un temps de travail cumulé moyen de 120%.

Les prestations et mesures proposées ici sur financement du crédit des Parcs sont subsidiaires aux divers outils de financement existants et ne se substituent pas à eux.

Les mesures proposées ici ont pour vocation d'améliorer la biodiversité. D'autres mesures telles que la revitalisation de vergers ou d'allées ont une vocation paysagères et sont traitées et financées dans le cadre du projet 1.02 Paysage.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>315'000</b>	<b>315'000</b>	<b>350'000</b>	<b>350'000</b>	<b>350'000</b>	<b>1'680'000</b>
<b>1.01a Biodiversité (Crédit parcs)</b>	<b>235'000</b>	<b>235'000</b>	<b>270'000</b>	<b>270'000</b>	<b>270'000</b>	<b>1'280'000</b>
1.0101 a Forêts	74'000	74'000	80'000	74'000	74'000	376'000
1.0102 a Pâturages boisés et milieux ouverts	112'000	112'000	117'000	123'000	117'000	581'000
1.0103 Nature au village	37'000	37'000	61'000	61'000	67'000	263'000
1.0104 Infrastructures écologiques et planifications	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	60'000
<b>1.01b Biodiversité (Hors Crédit parcs)</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	<b>400'000</b>
1.0101 b Forêts (réserve forestière et autres contrib	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
1.0102 a Pâturages boisés et milieux ouverts	0	0	0	0	0	0

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>1.01a Biodiversité (Crédit parcs)</b>	<b>235'000</b>	<b>235'000</b>	<b>269'000</b>	<b>270'000</b>	<b>270'000</b>	<b>1'279'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>212'000</b> 90%	<b>212'000</b> 90%	<b>246'000</b> 91%	<b>247'000</b> 91%	<b>247'000</b> 91%	<b>1'164'000</b> 91%
Confédération « parcs »	98'000 42% *	98'000 42%	102'000 38%	102'000 38%	102'000 38%	502'000 39%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	55'000 23%	55'000 23%	47'000 17%	47'000 17%	47'000 17%	251'000 20%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	14'000 6%	14'000 6%	23'000 9%	23'000 9%	23'000 9%	97'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	45'000 19%	45'000 19%	74'000 28%	75'000 28%	75'000 28%	314'000 25%
ressources non affectées sûres	0	0	20'000	20'000	20'000	60'000
ressources affectées sur ce projet sûres		0	9'000	10'000	10'000	29'000
ressources affectées sur ce projet à trouver	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000	225'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>23'000</b> 10%	<b>23'000</b> 10%	<b>23'000</b> 9%	<b>23'000</b> 9%	<b>23'000</b> 9%	<b>115'000</b> 9%
Prestations offertes par le Parc	23'000 10% *	23'000 10%	23'000 9%	23'000 9%	23'000 9%	115'000 9%

1.01b Biodiversité (Hors Crédit parcs)	80'000		80'000		80'000		80'000		80'000		400'000	
RESSOURCES FINANCIERES	80'000	100%	80'000	100%	80'000	100%	80'000	100%	80'000	100%	400'000	100%
		*										
Confédération (« parcs »)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Confédération (« autres »)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE (« parcs »)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE (« autres »)	72'000	90%	72'000	90%	72'000	90%	72'000	90%	72'000	90%	360'000	90%
Canton NE «parcs»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	8'000	10%	8'000	10%	8'000	10%	8'000	10%	8'000	10%	40'000	10%
<i>ressources non affectées sûres</i>	0		0		0		0		0		0	
<i>ressources affectées sur ce projet sûres</i>			0		0		0		0		0	
<i>ressources affectées sur ce projet à trouver</i>	0		0		0		0		0		0	
<i>participation de bénéficiaires sûres</i>	0		0		0		0		0		0	
<i>participation de bénéficiaires à trouver</i>	8'000		8'000		8'000		8'000		8'000		40'000	
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0		0		0		0		0		0	
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>	0		0		0		0		0		0	
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Prestations offertes par le Parc	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

# 1. Nature, Paysage & Patrimoine

## 1.02 Paysage

**Le projet** *Préserver la richesse paysagère dans les secteurs de montagne mais aussi au cœur et à proximité des villages est un rôle assigné au Parc. Entretien des allées d'arbre ou des vergers, marquer la limite entre les zones bâties et non bâties sont les mesures prévues. Le Parc mène des actions de sensibilisation pour que la thématique du paysage s'ancre dans le débat public. Le thème est amené par le Parc dans les écoles.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet consiste à :

- Mener des actions concrètes de restauration et d'entretien du paysage (vergers, allées, etc.) en faveur de l'amélioration du paysage et de renforcer la prise en compte du paysage à l'échelle communale. Le Parc collabore tant avec les communes que les propriétaires privés pour ce type de mesures.
- Sensibiliser au paysage par l'outil de mémoire et d'animation « Observatoire photographique du paysage », qui s'appuie sur les normes connues d'observatoire du paysage. Il mobilise des communautés de photographes bénévoles, d'habitants du Parc ou de ses environs. Une déclinaison pour les écoles a été élaborée en 2017 (Graines de Chercheurs paysage). L'observatoire permettra d'animer des conférences et des ateliers d'habitants sur la thématique du projet. Ce dernier est développé de manière similaire et coordonné avec le Parc du Doubs.
- Répondre à des sollicitations ponctuelles de conseils et de formation à l'entretien d'éléments paysagers (haies, vergers, murs en pierres sèches).

#### Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Stratégie A.b Maintenir et promouvoir le paysage  
Effets attendus : le paysage est pris en compte dans les aménagements. Les objets inventoriés sont pris en compte et bénéficient d'une gestion dynamique.
- Stratégie C.b Informer et sensibiliser à l'environnement  
Effets attendus : Habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision et l'environnement est mieux préservé.

#### Importance du projet pour le Parc

Le paysage est un élément central de la raison d'être du Parc. Outre des réalisations concrètes d'entretien et de restauration de paysages, le projet permet aussi de mettre en place une démarche participative avec les habitants du Parc (autorités



communales, habitants et classes d'écoles), de les faire s'exprimer sur ce thème en abordant le paysage comme cadre de vie. Il permet également d'illustrer la pertinence du Parc qui agit en complément et différemment des structures communales ou cantonales ou de bureaux d'experts. Le projet permet de mettre en avant le rôle déterminant du paysage pour l'attractivité de la région.

### Lien avec d'autres projets

1.01 Biodiversité, 1.03 Patrimoine, 1.04 agriculture, biodiversité et paysage, 2.02 Energie et Mobilité (installation de production d'énergie renouvelable), 3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable, 3.02 communication et sensibilisation, 3.04 Recherche

## ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

### Etat du projet

#### Franges urbaines à Val-de-Ruz

Déclinaison du concept soutenu par le Fonds suisse pour le paysage : marquage paysager de l'interface zone bâtie - zone non-bâtie par des plantations, des revitalisations de vergers, des allées d'arbres, intégration paysagère de bâtiment, etc.

Le concept est intégré dans le plan directeur régional de la commune de Val-de-Ruz. Une *summerschool* organisée en 2016 sur suggestion du Parc par la Haute école de Berne, section architecture, a permis de conceptualiser l'approche pour un village rural.

Une planification d'une première phase a été développée pour les localités de Cernier et du Pâquier. Les premiers travaux ont été réalisés en 2017 (100 arbres plantés de manière participative en vergers et allées, restauration de 50 m de murs en pierres sèches) sur financement acquis hors crédit Parc. La deuxième phase du projet était en cours d'élaboration courant 2018.

#### Mesures paysagères le long du Chemin des Anabaptistes

Ce projet lancé en 2011 avait pour but de revaloriser le paysage le long de cet itinéraire culturel.

Revitalisation de 2'100' m de haies, plantation de 167 arbres en allées, plantation de 11 érables isolés en pâturage boisé, plantation de 50 arbres fruitiers en vergers, reconstruction de 180 m de murs en pierres sèches, entretien de 355 m de murs en pierres sèches. Ce projet a permis de développer une première approche opérationnelle sur le paysage et de définir les possibilités d'intervention en fonction des ressources financières.

## Observatoire photographique

- Ce projet a débuté en 2016, sa méthodologie est définie.
- Un site internet pour mettre en valeur et présenter les résultats des travaux est en cours d'élaboration (2018).
- 14 sites suivis par des experts.
- 40 sites suivis par des parrains-marraines, deux formations conduites en 2017 à leur intention.
- Un programme paysage élaboré pour les écoles.
- deux présentations publiques du projet aux Rencontres photographiques de Tramelan (2017 et 2018).
- Un film de 15 mn présentant l'approche du paysage dans la région réalisé par le Parc (2018).
- Reportage de terrain réalisé en 2017 par L'école des arts visuels de Bienne, avec une dizaine d'étudiants présents dans la région en résidence. Expo-photo pendant un mois à Espace Noir (2017).
- Une dizaine d'étudiants de l'école des arts visuels de La Chaux-de-Fonds ont travaillé sur l'élaboration d'un site internet dédié à l'Observatoire (2017).

### Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024

Le paysage est intégré plus fortement dans les décisions publiques et des mesures d'amélioration sont prises. Cela a un effet pour l'ensemble du Parc.

### Prestations 2020-2024

### Indicateurs opérationnels

#### 1.0201 a Développement des franges urbaines à Val-de-Ruz

Pilotage coordination et mobilisation de financement pour le projet Frange urbaines Phase II:

*Annuel : planification des travaux*

Coordination et mise en œuvre de la deuxième phase des Franges urbaines à Val-de-Ruz, (développement du concept sur les villages de Savagnier et sur la ceinture urbaine qui s'étend entre Villiers et les Hauts-Geneveys (à partir de 2020).

Renforcement de partenariats avec des entreprises pour l'intégration de mesures « franges urbaines » aux abords de bâtiments industriels, Développement de mesures paysagères dans les zones de villas. Tenue deux fois par an du groupe de pilotage constitué à cet effet.

**1.0201 b (HCP) Réalisation de mesures Franges urbaines ou autre si IVS ou autres financement cantonal ou fédéral**

Réalisation de mesures franges urbaines

Réalisation de mesures le long d'autres itinéraires IVS

**1.0102 Identification et transfert d'expérience pour des mesures paysagères à l'échelle communale dans d'autres communes du Parc**

Identification de projets en faveur du paysage : inventaire d'éléments paysagers dans les communes du parc notamment sur la valorisation des Vergers, les entrées de commune, et zones artisanales

Transfert d'expérience de la démarche « franges urbaines » dans les autres communes du Parc

Identification des mesures réalisables le long des itinéraires IVS (deux itinéraires prioritaires sont identifiés : itinéraire BE 59 ou BE 63)

Mobilisation de financement pour l'un de ces deux projets prioritaires

*Annuel : au moins une proposition de mesures (hors Val de Ruz)*

**1.0203 Réalisation de petites mesures en faveur du paysage**

Identification et réalisation ponctuelles de petites mesures en soutien aux propriétaires privés pour lesquelles il n'existe aucun autre financement cantonal ou fédéral mais soutenus par des fondations (rajeunissement de vergers, prolongement de haies ou d'allées).

**1.0204 Observatoire photographique du Paysage**

Gestion de l'outil d'animation.

Animation de la communauté de parrains.

Suivi de sites à forts enjeux d'aménagements en collaboration avec les communes.

Restitution et débats publics.

*Annuel : animation du groupe de parrains de la photographie*

	<p>Renforcement de partenariats avec des organismes possédant des collections de photos ou d'outils reflétant le paysage (musées, bibliothèques, etc.).</p> <p>Synergies avec d'autres approches et outils d'observatoire, (observatoire photographique transfrontalier des paysages du Hainaut, Observatoire des paysages bretons, WSL).</p>
<p><b>Indicateurs pour la convention programme</b></p>	<p><i>Annuel : au moins une action publique de présentation par an</i></p> <p><i>Annuel : l'observatoire est un outil de sensibilisation au paysage, actif, alimenté et utilisé régulièrement, des restitutions sont organisées annuellement au cours de la période</i></p> <p><i>Annuel : des mesures en faveur du paysage sont réalisées et sont largement visibles et connues</i></p>

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc, avec Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission Patrimoine et paysage depuis 2013.

### Partenaires

#### Mesures et actions :

- Communes, propriétaires et exploitants agricoles et forestiers
- Services cantonaux (nature, faune, aménagement du territoire)
- Service des monuments historiques du canton de Berne
- Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel et Inventaire des Voies de communication historiques de Suisse
- Berne Rando et Neuchâtel Rando
- Pro Natura Jura bernois et Pro Natura Neuchâtel
- Patrimoine suisse
- Fonds suisse pour le paysage (concept, conseil et financement)
- Loterie romande
- Fondation Binding, Göhner et Gelbert,
- Conférence mennonite suisse
- Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage
- Haute école bernoise, domaine architecture

#### Observatoire :

- Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds
- Photographes professionnels (Heini Stücki, Roger Huber, Julien Heimann)

- Parrains et marraines (photographes bénévoles de sites de leur choix)
- Parc du Doubs
- Mémoires d'Ici
- Institut fédéral de recherches WSL
- Landschaftsbeobachtungsprogramm des Bundes
- Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, département audiovisuel
- Bibliothèque nationale suisse, cabinet des estampes
- Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds
- Centre Interrégional de perfectionnement de Tramelan

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Convention européenne du paysage (2000)
- Stratégie paysage de l'OFEV (2012)
- Plan d'aménagement du paysage du canton de Berne (1998)
- Plan directeur régional de Val-de-Ruz et projets modèles de Val-de-Ruz
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Qualité et valeurs du paysage du WSL
- Méthodologie Plateforme collaborative des observatoires photographiques des paysages bretons, Conseil Régional de Bretagne, laboratoire ESO de l'Université Rennes 2 et la DREAL Bretagne (2015)
- Chartes du Parc Chasseral et du Parc du Doubs
- Rapport 2014 du groupe de travail « Développement du paysage » du Réseau des parcs suisses
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (OIVS) et Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Projet de territoire Suisse, ARE 2012
- Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage : rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS, 2013), contributions à la qualité des paysages dans le canton de Berne, accepté par l'OFAG au 17.06.2014

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 60 % d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>155'000</b>	<b>165'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>920'000</b>
<b>1.02 a Paysage (Crédit parcs)</b>	<b>95'000</b>	<b>105'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>590'000</b>
1.0201 a Franges urbaines au Val de Ruz	24'000	24'000	24'000	24'000	24'000	120'000
1.0202 Identification et transfert d'expérience vers d'autres communes du Parc	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
1.0203 réalisations de petites mesures en faveur du paysage	5'000	15'000	40'000	40'000	40'000	140'000
1.0204 Observatoire photographique du paysage	61'000	61'000	61'000	61'000	61'000	305'000
<b>1.02 b Paysage (Hors Crédit parcs)</b>	<b>60'000</b>	<b>60'000</b>	<b>70'000</b>	<b>70'000</b>	<b>70'000</b>	<b>330'000</b>
1.0201 b Mesures en faveur du paysage	60'000	60'000	70'000	70'000	70'000	330'000

<b>RESSOURCES</b>						
<b>1.02a Paysage (Crédit parcs)</b>	<b>95'000</b>	<b>105'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>590'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>83'000</b> 87%	<b>93'000</b> 89%	<b>117'000</b> 90%	<b>117'000</b> 90%	<b>117'000</b> 90%	<b>527'000</b> 89%
Confédération « parcs »	42'000 44%	52'000 50%	58'000 45%	58'000 45%	58'000 45%	268'000 45%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	17'000 18%	17'000 16%	15'000 12%	15'000 12%	15'000 12%	79'000 13%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	4'000 4%	4'000 4%	7'000 5%	7'000 5%	7'000 5%	29'000 5%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	20'000 21%	20'000 19%	37'000 28%	37'000 28%	37'000 28%	151'000 26%
ressources non affectées sûres		0	6'000	6'000	6'000	18'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	20'000	20'000	31'000	31'000	31'000	133'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>12'000</b> 13%	<b>12'000</b> 11%	<b>13'000</b> 10%	<b>13'000</b> 10%	<b>13'000</b> 10%	<b>63'000</b> 11%
Prestations offertes par le Parc	12'000 13%	12'000 11%	13'000 10%	13'000 10%	13'000 10%	63'000 11%

1.02b Paysage (Hors Crédit parcs)	60'000	60'000	70'000	70'000	70'000	330'000
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>60'000</b> 100%	<b>60'000</b> 100%	<b>70'000</b> 100%	<b>70'000</b> 100%	<b>70'000</b> 100%	<b>330'000</b> 100%
Confédération « parcs »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Confédération « autres »	34'000 57%	34'000 57%	39'000 56%	39'000 56%	39'000 56%	185'000 56%
Canton BE (parcs)	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE (autres)	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	26'000 43%	26'000 43%	31'000 44%	31'000 44%	31'000 44%	145'000 44%
<i>ressources non affectées sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ressources affectées sur ce projet sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ressources affectées sur ce projet à trouver</i>		0		0	0	0
<i>participation de bénéficiaires sûres</i>	26'000	26'000	31'000	31'000	31'000	145'000
<i>participation de bénéficiaires à trouver</i>		0	0	0	0	0
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

## 1. Nature, Paysage & Patrimoine

### 1.03 Patrimoine

**Le projet** *Préservé et mis en valeur, le patrimoine bâti contribue à la richesse et à l'attractivité d'une région. Cela concerne aussi bien le petit patrimoine bâti, le cœur des villages ou les friches agricoles et industrielles. Le Parc intervient en complément de l'action des services des Monuments historiques et des associations Patrimoine bernois et Patrimoine neuchâtelois, et en animant le débat public par des évènements, des conseils aux particuliers et communautés ainsi que par l'intégration de cette thématique dans d'autres activités du Parc.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet consiste à :

- Identifier les éléments emblématiques du petit patrimoine rural de manière à établir un programme de restauration prioritaire en accord avec les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés.
- Mener des projets de restauration de certains éléments patrimoniaux afin de maintenir un patrimoine bâti diversifié sur le territoire du Parc.
- Conseiller les communes qui souhaitent développer une stratégie de mise en valeur et de développement de leur bâti, notamment au cœur de leur village.
- Conseiller les propriétaires qui le souhaitent pour la réaffectation de bâtiments emblématiques en friche pour une utilisation publique.
- Sensibiliser le grand public à la diversité du patrimoine bâti et à son entretien, et connaître les techniques de restauration.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

- Stratégie A.d. Valoriser le patrimoine bâti  
Effets attendus : les éléments construits ne tombent plus en ruine, les bâtiments protégés sont valorisés, des investissements en faveur de l'amélioration des constructions ont lieu.
- Stratégie C.c : Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement  
Effets attendus : perspectives d'action opérationnelles pour la deuxième Charte.
- Stratégie C.d Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation  
Effets attendus : des travaux de recherche facilitent le développement ou l'évaluation des projets menés par le Parc. Le Parc propose des thèmes de recherche qui sont repris par des hautes écoles, des universités et des institutions.



**Importance du projet pour le Parc**

Le patrimoine bâti dans les villages mais aussi en dehors des villages est très varié (citernes, murs en pierres sèches, loges, etc.). Le maintien de ces éléments et leur utilisation dans les activités actuelles permet de faire vivre ce patrimoine sur le long terme dans la région.

**Lien avec d'autres projets**

1.01 Biodiversité (nature au village), 1.02 Paysage, 3.03 Culture et patrimoine, 3.04 Recherche

**ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS**

Etat du projet

**Petit patrimoine rural**

- Valorisation patrimoniale du Chemin des Pionniers : restauration de 1000 m de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles sur le secteur IVS NE 548. les travaux sont réalisés selon une démarche participative via des chantiers citoyens.
- Conseils pour la restauration de deux citernes aux Prés-de-Cortébert et deux autres au Vion.
- Restauration exemplaire d'une loge du Chalet des Pointes avec des professionnels des métiers de la restauration (murs en pierres sèches, enduits traditionnels à la chaux et tavillons).
- Mise à disposition de tronçon de murs pour des chantiers de formation professionnelle de muretiers depuis 2014).
- Conseils à des propriétaires pour des restaurations ponctuelles de murs et d'éléments patrimoniaux (La Gentiane, La Mayette).

**Patrimoine bâti au village**

Semestre de réflexion en 2016 avec la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture :

- sur la qualité du cadre de vie et la qualité architecturale ainsi que sur la densification du milieu bâti, (maquettes et propositions de développement),
- présentation des résultats lors de 2 expositions (Cernier et Saint-Imier),
- organisation d'un jury professionnel pour les meilleurs projets de densification des cœurs de villages.

**Friches patrimoniales**

Identification et mise en évidence de plusieurs bâtiments vides emblématiques lors des Ba(l)ades et du Festival avec la Haute école des Arts de Berne, « Bâtiments vides pleins de vie » :

Ancienne usine de pâte de bois à Rondchâtel, anciens abattoirs de Saint-Imier, tuilerie d'Orvin, boulangerie à Enges, Hôtel Bellevue aux Prés-d'Orvin.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Le petit patrimoine bâti comme le patrimoine bâti des villages sont intégrés plus fortement dans les stratégies publiques et sont perçus davantage comme une chance qu'un frein.

Des restaurations de murs en pierres sèches sont menées dans des secteurs visibles.

Le Parc apporte une dynamique complémentaire aux services des Monuments historiques et aux associations Patrimoine bernois et Patrimoine neuchâtelois.

**Prestations 2020-2024**

**Indicateurs opérationnels**

**1.0301 Valorisation du Patrimoine bâti dans les cœurs de villages**

Accompagnement des communes volontaires pour la valorisation des centres des villages par l'élaboration d'un programme impliquant les habitants et des mesures de restauration. Il s'agira de prendre en compte les fontaines, les jardins patrimoniaux mais aussi les bâtiments vides.

2024 : deux communes accompagnées

**1.0302 Conseil pour la réaffectation du patrimoine architectural en friche**

Conseil pour la réaffectation et la restauration de bâtiments en friche, inscrits au recensement architectural, ayant à terme un usage public.

Annuel : au moins des conseils pour un bâtiment

Amorce d'une réflexion sur l'avenir d'éléments archéologiques et autre éléments architecturaux emblématiques.

**1.0303 Soutien au maintien du petit patrimoine rural**

Elaboration d'un concept de sélection de ces éléments patrimoniaux à restaurer ou à maintenir.

Tous les deux ans lancement d'un projet de restauration d'un élément du petit patrimoine rural

Identification des éléments de petit patrimoine rural à restaurer, en concertation avec les services cantonaux, sur quelques secteurs du Parc.

Montage de projet de restauration, mobilisation de financement et premières mesures.

**1.0304 (HCP) Restauration de murs en pierres sèches et autres éléments de petit patrimoine**

Pour les projets onéreux (+5000.- CHF) et pour lesquels il existe des possibilités de soutien cantonaux ou fédéraux. *Pour la période, lancement d'un projet de restauration*

La réalisation de projets nécessitent de trouver du financement complémentaire auprès de fondations.

**Indicateurs pour la convention programme**

Annuel : Conseil aux communes et propriétaires, subsidiaires aux autres instances pour des programmes de revalorisation et réaffectation de bâtiments en friches pour un usage public et 2021 Elaboration d'une stratégie d'action pour le Parc afin de valoriser le patrimoine bâti

2021 et 2024 Chacune de ces deux années un dossier de projets de restauration de petit patrimoine rural est élaboré, autorisé et déposé auprès de fondations.

**ORGANISATION DU PROJET**

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc, avec Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission Patrimoine et paysage depuis 2013.

**Partenaires**

- Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel
- Service des monuments historiques du canton de Berne
- Offices cantonaux de l'aménagement du territoire
- Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
- Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises
- Patrimoine suisse, groupe régional Jura bernois et section neuchâteloise
- Communes, propriétaires
- Hautes écoles d'architectures de Berne et de Fribourg

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Recensement architectural du canton de Berne
- Base de données des monuments historiques et du recensement architectural des bâtiments pour Neuchâtel (RACN)
- Loi sur l'aménagement du territoire
- recensement des jardins patrimoniaux ICOMOS

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 30% d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>100'000</b>	<b>110'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>600'000</b>
<b>1.03a Patrimoine (Crédit parcs)</b>	<b>70'000</b>	<b>80'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>375'000</b>
1.0301 Patrimoine bâti au village	21'000	26'000	27'000	27'000	27'000	128'000
1.0302 Conseils pour des friches	14'000	19'000	20'000	20'000	20'000	93'000
1.0303 Identification de petit patrimoine à restaurer	35'000	35'000	28'000	28'000	28'000	154'000
	0	0	0	0	0	0
<b>1.03b Patrimoine (Hors Crédit parcs)</b>	<b>30'000</b>	<b>30'000</b>	<b>55'000</b>	<b>55'000</b>	<b>55'000</b>	<b>225'000</b>
1.0304 Restauration de murs et petit patrimoine	30'000	30'000	55'000	55'000	55'000	225'000

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>1.03a Patrimoine (Crédit parcs)</b>	<b>70'000</b>	<b>80'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>375'000</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>70'000</b>	<b>80'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>75'000</b>	<b>375'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>65'000</b> 93%	<b>75'000</b> 94%	<b>70'000</b> 93%	<b>70'000</b> 93%	<b>70'000</b> 93%	<b>350'000</b> 93%
Confédération « parcs »	18'000 26% *	24'000 30%	24'000 32%	24'000 32%	24'000 32%	114'000 30%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	10'000 14%	12'000 15%	12'000 16%	12'000 16%	12'000 16%	58'000 15%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	3'000 4%	3'000 4%	6'000 8%	6'000 8%	6'000 8%	24'000 6%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	34'000 49%	36'000 45%	28'000 37%	28'000 37%	28'000 37%	154'000 41%
ressources non affectées sûres		0	5'000	5'000	5'000	15'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	25'000	25'000	12'000	12'000	12'000	86'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	9'000	11'000	11'000	11'000	11'000	53'000
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>5'000</b> 7%	<b>5'000</b> 6%	<b>5'000</b> 7%	<b>5'000</b> 7%	<b>5'000</b> 7%	<b>25'000</b> 7%
Prestations offertes par le Parc	5'000 7% *	5'000 6%	5'000 7%	5'000 7%	5'000 7%	25'000 7%

1.03b Patrimoine (Hors Crédit parcs)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>RESSOURCES</b>	<b>30'000</b>	<b>30'000</b>	<b>55'000</b>	<b>55'000</b>	<b>55'000</b>	<b>225'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>29'000</b> 97%	<b>29'000</b> 97%	<b>54'000</b> 98%	<b>54'000</b> 98%	<b>54'000</b> 98%	<b>220'000</b> 98%
Confédération « parcs »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Confédération « autres »	27'000 90% *	27'000 90%	36'000 65%	36'000 65%	36'000 65%	162'000 72%
Canton BE «parcs»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	2'000 7%	2'000 7%	18'000 33%	18'000 33%	18'000 33%	58'000 26%
<i>ressources non affectées sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ressources affectées sur ce projet sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ressources affectées sur ce projet à trouver</i>		0	15'000	15'000	15'000	45'000
<i>participation de bénéficiaires sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>participation de bénéficiaires à trouver</i>	2'000	2'000	3'000	3'000	3'000	13'000
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>1'000</b> 1%	<b>1'000</b> 1%	<b>1'000</b> 1%	<b>1'000</b> 1%	<b>1'000</b> 1%	<b>5'000</b> 1%
Prestations offertes par le Parc	1'000 1% *	1'000 1%	1'000 1%	1'000 1%	1'000 1%	5'000 1%

## 1. Nature, Paysage & Patrimoine

### 1.04 Agriculture, biodiversité et paysage

**Le projet** Dans le cadre des paiements directs, les agriculteurs peuvent obtenir un dédommagement pour maintenir des surfaces de promotion de la biodiversité ou réaliser des mesures en faveur du paysage s'ils participent aux projets collectifs réalisés à cet effet. Le Parc est gestionnaire et animateur de cet outil. Ce projet est entièrement financé par plus de 350 agriculteurs. Il assure l'information aux exploitants concernés, notamment lors de changements au niveau législatif, mais également vers le grand public.

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Les projets de mise en réseau selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) permettent d'améliorer l'efficacité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour la faune et la flore dans les surfaces agricoles. Les projets de qualité du paysage ont quant à eux pour objectif de préserver des éléments particuliers tels qu'arbres ou haies pour mettre en valeur le paysage.

Les exploitants agricoles participent de manière volontaire à ces deux outils et perçoivent une compensation pour des efforts supplémentaires fournis (paiements directs).

Le Parc gère l'ensemble de ces projets sur son territoire, hormis ceux de la zone de grandes cultures du Val-de-Ruz et de celui d'Enges-Lignièrès, pour des raisons historiques.

En plus d'un soutien important pour la constitution et le renouvellement de ces projets, cette gestion consiste à veiller à ce que les obligations légales soient remplies, comme les rapports obligatoires ou l'organisation des activités de vulgarisation obligatoires.

Formellement, le mode d'organisation de chaque projet est particulier, mais des groupes de suivi sont toujours en place, avec notamment une grande représentation des agriculteurs participants. Pour les plus grands projets, des représentants de la protection de la nature, des services forestiers ou autres font partie de ces groupes.

Le projet est financé majoritairement par les agriculteurs participants. Le canton de Berne alloue un montant annuel forfaitaire pour la gestion administrative du projet concernant la partie bernoise du Parc.

### Contribution aux effets du Parc

- Stratégie A.a Sauvegarder les espèces et les milieux

**mentionnés dans sa Charte**

Effets attendus : les espèces cibles se maintiennent et se renforcent et le Parc est un territoire exemplaire pour ses actions en faveur des espèces.

- Stratégie A.b Maintenir et promouvoir le paysage  
Effets attendus : les pâturages boisés sont particulièrement bien préservés et d'une grande qualité dans le Parc, notamment au niveau de la biodiversité. Les objets inventoriés sont pris en compte et bénéficient d'une gestion dynamique.
- Stratégie A.c Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement.  
Effets attendus : augmentation des surfaces agricoles et forestières sous contrat.

**Importance du projet pour le Parc**

Ces projets sont importants car ils contribuent au maintien de la biodiversité et du paysage, objectifs centraux pour le Parc. Toute la surface agricole utile peut être concernée par ces projets. Le parc s'en occupe par cohérence par rapport à ses objectifs. Mais cela lui permet également de créer des liens forts avec les agriculteurs et de pouvoir activer ainsi des synergies avec ces derniers ou mettre en place plus facilement des mesures supplémentaires pour ceux qui le souhaitent (projet paysager, projet « petites structures », etc.).

Le Parc apporte également une cohérence entre les projets bernois et neuchâtelois ainsi qu'avec les autres projets qui sont développés.

**Lien avec d'autres projets**

1.01 Biodiversité, 1.02 paysage, 3.02 Communication et sensibilisation

**ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS****Etat du projet**

Le Parc s'est impliqué dans les réseaux écologiques dès 2008, lors du lancement du « Réseau écologique du Vallon de Saint-Imier. Il a soutenu la réalisation de divers dossiers de projets, nouveaux ou lors de renouvellements ou de réorganisations. Il s'est aussi proposé aux agriculteurs comme porteur officiel de projet ou au moins comme relais local entre les agriculteurs et les autorités.

**Canton de Berne**

En 2008, le Parc participe à l'élaboration du réseau du Vallon de Saint-Imier. Il devient aussi porteur de projet (2008-2016). En 2011-2012, le Parc soutient le renouvellement ou l'extension des 4 autres projets de mise en réseau, auparavant gérés par des projets d'amélioration foncière ou par la Chambre d'agriculture. Les agriculteurs le désignent porteur de projet officiel.

En 2016, l'administration cantonale bernoise décide de réduire le nombre de projets réseau dans le canton. Les 5 projets de mise en réseau auparavant portés par le Parc Chasseral dans la partie bernoise du Parc sont fusionnés en 2017 dans un seul grand projet. Les communes viticoles de Twann-Tüscherz et Ligerz sont incluses dans le projet. Le portage officiel est assumé par le canton, mais le Parc demeure l'organe opérationnel des travaux nécessaires et le centre de référence pour les agriculteurs, avec l'appui d'un Service de Coordination Régionale (SCR) : organisation et financement des activités de formation obligatoires, communication, information au grand public sont les tâches principales assumées par le Parc. Le travail du Parc a permis de préserver divers aspects importants des projets d'origine, qui menaçaient d'être démantelés en 2017. Notamment la demande aux participants de prioritairement placer les SPB au réseau sur les surfaces identifiées comme étant de haute valeur biologique, avant d'annoncer des surfaces dans les secteurs moins riches en biodiversité, destinés avant tout à améliorer la connectivité des habitats.

Pour la Qualité du paysage, le Parc fait office de projet-pilote bernois en 2014. Le Parc fait une grande partie du travail nécessaire à l'élaboration du dossier de projet, en collaboration avec les agriculteurs et le Service de promotion de la nature.

## Canton de Neuchâtel

Dès 2011, à sa création, l'Ecoréseau Le Pâquier – Les Vieux Prés bénéficie d'un soutien du Parc, qui devient porteur de projet. Le même déroulement s'observe à La Joux-du-Plâne dès 2016 : soutien au dossier de lancement, puis désignation comme porteur de projet. Avec ce dernier projet, tous les exploitants du Parc peuvent désormais participer à un projet de mise en réseau.

La collaboration avec les projets réseau du fond du Val-de-Ruz et des communes d'Enges-Lignièrès n'est pas formalisée : ces projets sont portés par des associations en place depuis de nombreuses années. Les échanges sont cependant réguliers. Pour la qualité du paysage, le projet « Chasseral NE » est également porté officiellement par le Parc, alors que le fond du Val-de-Ruz est couvert par un projet lié à l'association gérant l'écoréseau. Grâce à l'aide du Parc, Enges et Lignièrès ont pu rejoindre le projet Chasseral BE de Qualité du paysage.

Au niveau des surfaces, on compte environ 2'300 ha annoncées en 2017 dans les divers projets réseau, sur une SAU totale d'environ 13'000 ha, soit plus de 15%.

Les agriculteurs et viticulteurs participant aux réseaux sont plus de 350, sur un nombre total d'environ 500 exploitants, avec des



surfaces exploitées situées dans le périmètre des réseaux portés par le Parc.

Si certaines surfaces annoncées au réseau évoluent de manière réjouissante avec les années (apparition de plantes indicatrices des prairies maigres, p.ex.), l'effet des réseaux sur les espèces cibles reste difficile à évaluer en l'absence d'un suivi spécifique. Par contre, une collaboration est en place avec la Station ornithologique suisse pour le suivi et la conservation du tarier des prés aux Convers. L'évolution des effectifs est inquiétante malgré des pratiques agricoles qui ont évolué dans le bon sens. On suspecte comme cause principale l'isolation croissante de cette population, avec la disparition de l'espèce de quasiment l'ensemble du Jura suisse et une forte diminution côté français.

### Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024

Dans le Parc, les outils de la politique agricole sont mis en œuvre de manière à maximiser leurs effets positifs sur les espèces cibles et la qualité paysagère et naturelle des surfaces agricoles.

Les prestations de l'agriculture en faveur de la nature et du paysage sont reconnues et dédommagées.

- Au moins 50% des agriculteurs participent à ces programmes volontaires.
- Le Parc est reconnu comme un partenaire fiable par les agriculteurs.

Le contact établi avec les agriculteurs permet au Parc de collaborer avec eux pour d'autres projets (p.ex. 1.01 Biodiversité).

### Prestations 2020-2024

#### 1.0401b (HCP) Animation des groupes d'accompagnement des projets, soutien administratif

Rencontres annuelles et échanges réguliers d'expériences avec les participants et les représentants de chaque projet concerné :

- BE :
  - Projet de mise en réseau et de Qualité du paysage « Chasseral BE » : le Parc est en charge du Service de coordination régionale, chargé de la mise en œuvre régionale du projet par le canton, qui est porteur de projet.
- NE :
  - Ecoréseau Les Vieux Prés – Le Pâquier : le Parc est porteur de projet.
  - Ecoréseau de La Joux-du-Plâne : le Parc est porteur de projet.

### Indicateurs opérationnels

*Hors convention*

- Projet de Qualité du paysage « Chasseral NE » : le Parc est porteur de projet.

Comptabilité et facturation selon projets.

Communication envers le grand public

Coordination avec les instances cantonales en charge des projets réseaux : pour Berne, participation au groupe d'accompagnement mis en place par le canton.

Prolongations et renouvellements :

- 2024 : démarches engagées pour la prolongation du projet réseau et CQP bernois « Parc Chasseral » pour 2025-32.
- 2023-2024 : renouvellements de l'Ecoréseau de La Joux-du-Plâne et du projet de Qualité du paysage « Chasseral NE » pour 2024-2031 effectués.

Les évolutions de la politique agricole seront aussi suivies de près pour mettre en œuvre les éventuels changements qui en découleront dans les projets.

#### **1.0402b (HCP) Conseils / vulgarisation pour la mise en réseau**

Comme porteur de projet (NE) ou responsable régional (BE), le Parc planifie, coordonne et supervise les activités de conseil individuel ou de vulgarisation en petits groupes liées aux projets de mise en réseau. Il veille à ce que les exigences légales soient respectées, et à ce que ces activités conduisent à une prise en considération optimale de la biodiversité sur les exploitations.

*Hors convention*

Les synergies avec d'autres projets du Parc ou de tiers sont utilisées au mieux.

#### **Indicateurs pour la convention programme**

*Hors convention, mention pour mémoire*

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc, avec le chargé de mission « nature » Anatole Gerber (au Parc depuis 2010).

Des groupes d'accompagnement sont mis en place pour les projets de réseaux écologiques et de qualité du paysage ; des réunions annuelles sont proposées à tous les participants.

Pour les aspects techniques, le Parc fait appel à des bureaux d'études spécialisés.

### Partenaires

- Agriculteurs
- Chambres d'agriculture du Jura bernois et de Neuchâtel
- Service de promotion de la nature du canton de Berne : porteur formel du projet de mise en réseau « Chasseral » (partie bernoise du Parc).
- Bureaux privés : conseils obligatoires aux exploitants, planification technique etc.
- La Fondation Rurale Interjurassienne : échanges d'expériences, conseils
- Associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura : planification
- Office des affaires communales du canton de Berne, Service de promotion de la nature SPN du canton de Berne, Service forêts, faune, nature et Services de l'agriculture du Canton de Neuchâtel : planification formelle
- Services des paiements directs des cantons de Berne et de Neuchâtel : paiements, échanges de données et d'expériences
- Pro Natura Jura bernois, Division forestière du Jura bernois : participation à certains groupes d'accompagnement.
- Station ornithologique suisse de Sempach : suivi et conservation du tarier des prés aux Convers.

Ce projet permet également d'approfondir nos liens avec nos partenaires, de créer un climat positif, d'avoir une sensibilisation environnementale plus forte, de favoriser la réalisation d'autres projets communs.

### Intégration dans des outils /

- Ordonnances fédérales sur l'agriculture (Politique agricole 2018-2021)

### processus de planification plus larges

- Bases légales cantonales pour les réseaux écologiques du canton de Berne et du canton de Neuchâtel, intégrant les autres outils de planification, notamment agricoles
- Evaluation des valeurs naturelles et paysagères du Parc
- Diagnostic de l'infrastructure écologique
- Stratégie cantonale bernoise sur la biodiversité
- Stratégie fédérale sur la biodiversité

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellement de réseaux (2024 : Parc BE pour 2025-32).					
Animation, conseils et administration					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé d'environ 10 % d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
<b>1.04b Agriculture, biodiversité et paysage (Hors Crédit parcs)</b>	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
<b>1.04b Agriculture, biodiversité et paysage (Hors Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	290'000 97%
Confédération « parcs »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	58'000 97%	290'000 97%
ressources non affectées sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires sûres	58'000	58'000	58'000	58'000	58'000	290'000
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>2'000 3%</b>	<b>2'000 3%</b>	<b>2'000 3%</b>	<b>2'000 3%</b>	<b>2'000 3%</b>	<b>10'000 3%</b>
Prestations offertes par le Parc	2'000 3%	2'000 3%	2'000 3%	2'000 3%	2'000 3%	10'000 3%

## 2. Terroir, Développement & Energie

### 2.01 Tourisme durable et loisirs

**Le projet** Développer et promouvoir un tourisme conforme au principe du tourisme durable : le Parc conçoit et met en œuvre des offres axées sur les particularités de la région (Salaire de la Suze, par ex.), veille à diminuer les conflits générés par les loisirs et cible sa promotion en complément et en partenariat avec les offices de tourisme et la destination Jura & Trois Lacs.

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet regroupe l'ensemble des activités destinées à un public adulte visant à mieux découvrir la région. A savoir : offres touristiques, itinéraires de mobilité douce à vocation de loisirs et promotion à l'extérieur de la région.

Il regroupe des prestations éclatées dans la convention programme actuelle sous trois projets « Tourisme », « Mobilité, signalétique et transport » et « Communication ».

Le parc va poursuivre ces activités :

- Le développement d'offres de niche mettant en valeur des particularités régionales,
- L'accompagnement et l'amélioration des itinéraires de mobilité douce en veillant à limiter les conflits d'usage par la concertation en amont des changements,
- Le développement et la promotion d'offres cohérentes en coordination étroite avec les principaux acteurs de promotion touristique de la région partageant les objectifs du Parc.

#### Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Stratégie B.a. : Développer le tourisme durable  
Effets attendus : les offres du parc sont spécifiques à la région, originales et spécialisées.
- Stratégie B.b : Améliorer et développer l'accueil  
Effets attendus : des particularités locales sont mises en valeur et accessibles par des offres typiques et bien promues.
- Stratégies B.c Développer les transports publics et la mobilité douce  
Effets attendus : augmentation de l'utilisation des offres de transports publics et de la pratique de la mobilité douce.
- Stratégie B.d Gérer le déplacement des visiteurs et la mobilité  
Effets attendus : limitation des conflits tourisme et nature, tourisme et agriculture et entre activités touristiques.
- Stratégie C.e : Promouvoir une image dynamique dans la région comme à l'extérieur de la région  
Effets attendus : le Parc et les activités qu'il mène sont connus.

Les offres du Parc atteignent leur public-cible.

### Importance du projet pour le Parc

La région est fortement concernée par les loisirs de plein air et de détente pratiqués par les habitants de la région et des environs proches. Le tourisme au sens économique strict est très faible (2% du PIB régional). Elle joue donc un rôle social indéniable et permet de se ressourcer sans partir loin. Le Parc doit veiller à garantir l'attractivité de ces loisirs en les faisant connaître tout en cherchant à limiter leurs impacts négatifs, tels que tourisme versus nature, tourisme versus tourisme (conflits entre diverses pratiques touristiques), conflits entre tourisme versus activités agricoles et forestières. C'est une des raisons d'être du Parc.

Le Parc développe des offres structurées qui permettent de mieux comprendre et connaître la région et de générer de la valeur ajoutée. C'est là aussi une attente clairement exprimée dans sa Charte.

Le Parc collabore avec des prestataires qui partagent les valeurs du Parc et du tourisme durable.

Le Parc est une structure ressource pour des conseils dans le domaine des itinéraires de mobilité douce.

### Lien avec d'autres projets

2.02 Energie et Mobilité, 2.03 Produits régionaux et économie circulaire, 3.02 Communication et sensibilisation, 3.03 Culture et Patrimoine, 4.01 Partenariats, études et conseils

## ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

### Etat du projet

#### Offres touristiques

Le parc travaille depuis plusieurs années sur le développement d'offres. On retiendra en particulier :

- **Le Salaire de la Suze** (depuis 2013) : visite-spectacle autour de l'histoire industrielle du Vallon de Saint-Imier, avec fréquentation cumulée de 1200 personnes. Depuis 2017, le Parc a confié la promotion et la gestion de cette offre à Jura bernois tourisme (partenariat).
- **Vivre l'horlogerie** (depuis 2013) : offre de découverte horlogère, dont la gestion et la promotion ont été confiées après son élaboration au Centre interrégional de perfectionnement (partenariat). 530 forfaits vendus.
- **Le Chemin des Anabaptistes** (depuis 2011): chemin culturel de Suisse, offre forfaitaire réservable sur deux jours. 218 forfaits vendus. A noter que la communauté mennonite rapporte un grand nombre de marcheurs qui viennent par leurs propres moyens et qui visitent uniquement une partie de l'itinéraire. Partenariats avec la Conférence menonnite suisse et Jura bernois Tourisme.
- **Le Chemin des Pionniers** (depuis 2013) : chemin culturel du Chasseral à La Vue-des-Alpes. 63 forfaits vendus.

- **Sorties guidées** : sorties avec des guides professionnels dont les thèmes et modalités sont validés par le Parc (accès en transport public, respect des zones sensibles, introduction au Parc, etc. Avec validation des Offices cantonaux de la faune de Berne et Neuchâtel. Le Parc assure une rencontre annuelle des guides : depuis 2012, 75 sorties proposées, 500 participants.
- **La Route Verte** : Le Parc Chasseral participe, avec les 5 autres parcs de l'Arc jurassien et le Réseau des Parcs suisses, à la mise en place et à la gestion de cette offre combinée pour vélos électriques lancée en mai 2018.
- **Usine Langel** : jeu de rôle historique à l'usine d'étampes Langel à Courtelary. Projet en cours d'élaboration en partenariat avec Jura bernois Tourisme et avec le soutien de la commune.

## Mobilités douces

- **Carte de zone de sensibilité**  
Le parc a élaboré en interne une carte des zones sensibles en complément aux zones déjà aux bénéficiaires d'un statut contraignant. Le Parc dispose ainsi d'un outil interne stable et cohérent qui lui permet de donner son avis à des tiers lors de consultation sur un aménagement ou un événement. Ses critères doivent être respectés pour toutes les activités promues par le Parc. Jura bernois Tourisme respecte aussi les avis émis par le Parc sur cette base. Cet outil est informel et le restera. Il ne doit pas remplacer les processus et consultations formels, il doit juste faciliter les discussions sur une base constante avec nos partenaires.
- **Randonnées pédestres**  
Le Parc travaille de manière régulière avec Neuchâtel Rando et Berne Rando : déplacement d'itinéraires du goudron à un sentier sur plusieurs km le long du Chemin des Pionniers (en cours depuis 2013), pose de 75 cartes d'orientation pédestre entre 2012 et 2014, pose concertée de cinq compteurs de passage, concertation sur les cheminements dans les pâturages au bénéfice d'un Plan de gestion intégrée.
- **VTT**  
Le Parc a mis en place dès 2005 les premiers itinéraires balisés spécifiquement sur le massif du Chasseral, selon les normes de SuisseMobile. Depuis, il mandate l'entretien annuel des 170 km balisés à Berne Rando. Le Parc participe aux réflexions en cours avec SuisseMobile et pour l'amélioration de la qualité et le remodelage des itinéraires VTT sur Berne et Neuchâtel.
- **Réseaux équestres**

Le Parc a organisé la mise en place de l'association du réseau équestre Chasseral (AREC) en 2004 et organisé la mise en place du premier réseau équestre dans la région : accord de droit privé de passage, aménagement de portail, entretien annuel. Depuis il apporte, sur la base d'un contrat, ses conseils et expertise technique à l'AREC : coordination avec les autres réseaux qui se mettent en place (Jura, Neuchâtel, partie Est du Jura bernois) développement d'une nouvelle boucle sur Evillard/Plateau de Diesse, coordination pour le balisage réalisé par le projet de développement régional Marguerite.

- **Itinéraires d'hiver (raquettes, ski de fond, peaux de phoque)**  
Le Parc intervient de longue date dans la coordination sur les itinéraires d'hiver, notamment pour éviter le dérangement de la faune. Il est ainsi consulté régulièrement par Jura bernois Tourisme, notamment pour la nouvelle promotion des offres d'hiver de SuisseMobile. Il a également été sollicité à plusieurs reprises par l'Espace nordique Erguël et l'Espace nordique des Prés-d'Orvin pour la gestion de leurs itinéraires.

## Promotion

- **Partenariat**  
Le Parc assure le marketing de ces offres par des partenariats avec Jura bernois Tourisme, qui fait le relais avec la destination J3L, et avec le Réseau des parcs suisses entre autres, en participant à certaines campagnes de Suisse Tourisme et d'autres partenaires nationaux (Hello Family Club, Eurotrek, etc.).
- **Brochure annuelle**  
La brochure « Le Parc Chasseral à vivre et à découvrir » est éditée annuellement à 14'000 exemplaires ; elle rassemble toutes les offres touristiques, culturelles et d'éducation en vue d'un développement durable. Elle propose aussi une information plus générale sur la région (carte, produits labélisés, métairies participant aux « Assiettes Chasseral », transports publics, choix d'itinéraires et de lieux à visiter dans les environs.
- **Site internet**  
Le site internet [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch) reprend et complète cette information (65'000 utilisateurs annuels, 100'000 sessions).
- **Brochure Mood**  
Promotion conjointe des Parcs jurassien par J3L.
- **Publicité ciblée**



En fonction de l'offre, développement d'outils de communication spécifiques (brochure, affiches, communication dans la presse régionale et spécialisée, cinémas, etc.).

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Poursuivre la création et l'actualisation d'offres ciblées mettant en valeur les richesses patrimoniales et culturelles.

Assurer la promotion de ces offres.

Favoriser les partenariats avec des prestataires partageant les valeurs du Parc et du tourisme doux.

**Prestations 2020-2024**

**Indicateurs opérationnels**

**2.0101 Offres de découvertes**

**Offres touristiques**

Ces offres mettent en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel. Une nouvelle offre culturelle mettant en valeur la montagne de Cernier sera activée en 2021 (histoire de la Pouette-Mange). Il faudra en outre s'assurer de faire vivre les offres existantes (adaptation, relance, petites nouveautés, etc.).

*Annuel : Trois offres du Parc sont promues*

**Sorties guidées**

Développement de deux sorties guidées standard pouvant être réalisées par différents guides et disposant d'un contenu dynamique et attractif.

**Chantiers nature pour entreprise**

Le Parc continuera de proposer des chantiers de volontariat d'entreprise avec pour objectif 4 entreprises par années

*Annuel : au moins 4 chantiers corporate volunteering*

**2.0102 Itinéraires de mobilité douce pour loisirs et tourisme**

**Randonnées pédestres**

Boucles locales et sentier à thèmes à La Vue-des-Alpes.  
Renouvellement de 15 panneaux d'orientation pédestre par an.

*2024 : Renouvellement des panneaux d'orientation*

**VTT, ebike**

Conseil au groupe de travail pour l'élaboration et la déclinaison d'un plan sectoriel pour le VTT.

Entretien des itinéraires VTT sur le Jura bernois en attendant la mise en place d'une solution régionale pour améliorer la qualité et réduire le nombre des itinéraires VTT en cours d'élaboration avec SuisseMobile et Jura bernois Tourisme.

A terme le Parc n'interviendra plus que comme structure de conseil pour limiter les conflits.

*Annuel : des conseils sont prodigués à des tiers pour limiter les conflits « loisirs-nature »*

**Réseau équestre**

Coordination du réseau équestre Chasseral (AREC) avec les réseaux voisins en développement, conseils et appui pour l'amélioration des outils de promotion de l'AREC.

**Activités hivernales**

Conseils annuels pour limiter les dérangements de la faune dans les cadres des offres promotionnelles de Jura bernois Tourisme. Appui aux organisations (espaces nordiques) qui gèrent ces itinéraires.

**2.0103 Promotion**

Brochure annuelle « Un Parc Chasseral à vivre et à découvrir » de promotion des activités du Parc et de la région dans son ensemble.

*Annuel : la Brochure est réalisée*

Site internet du Parc avec intégration des informations à partir de la banque de données des offres du réseau.

Le Parc participe aux actions de promotion conjointes proposées par le Réseau des parcs suisses (banque de données des offres, vagues d'offres Suisse Tourisme, Hello Family Club, Eurotrek, etc.) et par l'intermédiaire des offices du tourisme de Jura & Trois Lacs. Positionnement des Parcs comme « USP » dans la destination touristique J3L (logo « Au cœur du Parc Chasseral » ; brochure J3L « Parcs de l'Arc jurassien, La Route Verte, etc.).

*Actions de promotion par d'autres canaux de diffusion*

Définition de valeurs « Parc » qui orientent la promotion des activités touristiques en collaboration avec Jura bernois Tourisme et par l'intermédiaire d'autres canaux (Réseau des parcs suisses, BDO, etc.).

#### 2.0104 Coordination régionale

Complémentarité avec Jura bernois Tourisme, Neuchâtel Tourisme, Jura & Trois-Lacs : répartition des rôles, diffusion réciproque des informations, etc.

*Annuel : coordination avec Jura bernois Tourisme réglée dans une convention*

Réalisation d'une convention qui définit la répartition des tâches de promotion touristique et développement de l'offre avec Jura bernois Tourisme.

#### Indicateurs pour la convention programme

*Annuel : Les offres et activités élaborées par le Parc sont reconnues au niveau de leur qualité et sont fréquentées par le public. (taux de fréquentation relevé et promotion effectuée par Jura bernois Tourisme).*

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec sa chargée de mission « Terroir et développement régional », Saralina Thiévent (au Parc depuis 2012). Elle sera appuyée par Nicolas Sauthier (Communication), Viviane Vienat (Culture et patrimoine), Magali Schmid (Mobilités) et Anatole Gerber (Nature et agriculture).

#### Partenaires

- Jura bernois Tourisme et Tourisme neuchâtelois
- Destination Jura & Trois-Lacs
- Réseau des parcs suisses (Innotour et marketing)
- Prestataires de services (restaurateurs, métairies, agritourisme, fromageries, hôtels, transporteurs, guides, etc.)
- Association suisse des accompagnateurs en montagne
- Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine
- Mémoires d'Ici
- Conférence mennonite suisse
- Centre interrégional de perfectionnement
- Associations locales de gestion d'infrastructures touristiques (pistes de ski de fond, sociétés de téléskis, associations équestres, sociétés d'embellissement, etc.)
- Communes et propriétaires
- BeJu Tourisme rural (et aussi mobilités)
- Berne Rando et Neuchâtel Rando
- SuisseMobile
- Association équestre Chasseral

- Parcs de l'Arc jurassien (Jura vaudois, Doubs, Thal, Jura argovien, Schaffhouse)
- Espace Val-de-Ruz
- Fondation Rurale Interjurassienne : projet de développement régional Marguerite
- Offices cantonaux concernés par les activités déployées

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Masterplan Jura & Trois-Lacs
- Accord de positionnement stratégique de la région Val-de-Ruz (notamment développement touristique de La Vue-des-Alpes)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois de la Chambre d'économie publique
- Projets PDR Marguerite pour la promotion de l'agritourisme et PDR Val-de-Ruz
- Définition du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme
- Bases légales, notamment celles de l'aménagement du territoire (cantonale et communale) et de la protection de la nature

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 45% d'équivalent plein temps en 2020 et 2021 puis de 60% les trois années suivantes.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>155'000</b>	<b>160'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>855'000</b>
<b>2.01a Tourisme durable et loisirs (Crédit parcs)</b>	<b>155'000</b>	<b>160'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>855'000</b>
2.0101 Offres touristiques	59'000	59'000	79'000	79'000	79'000	355'000
2.0102 Mobilités douces	36'000	41'000	41'000	41'000	41'000	200'000
2.0103 Promotion	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	250'000
2.0104 Coordination régionale	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	50'000
<b>2.01a Tourisme durable et loisirs (Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>155'000</b>	<b>160'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>855'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>146'000</b> 94%	<b>151'000</b> 94%	<b>168'000</b> 93%	<b>168'000</b> 93%	<b>168'000</b> 93%	<b>801'000</b> 94%
Confédération « parcs »	63'000 41% *	68'000 43%	72'000 40%	72'000 40%	72'000 40%	<b>347'000</b> 41%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Canton BE «parcs»	35'000 23%	35'000 22%	38'000 21%	38'000 21%	38'000 21%	<b>184'000</b> 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Canton NE "parcs"	9'000 6%	9'000 6%	19'000 11%	19'000 11%	19'000 11%	<b>75'000</b> 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Parc "contribution financière"	39'000 25%	39'000 24%	39'000 22%	39'000 22%	39'000 22%	<b>195'000</b> 23%
ressources non affectées sûres	2'000	2'000	12'000	12'000	12'000	<b>40'000</b>
ressources affectées sur ce projet sûres	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	<b>50'000</b>
ressources affectées sur ce projet à trouver	21'000	21'000	11'000	11'000	11'000	<b>75'000</b>
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement à trouver	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	<b>30'000</b>
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>9'000</b> 6%	<b>9'000</b> 6%	<b>12'000</b> 7%	<b>12'000</b> 7%	<b>12'000</b> 7%	<b>54'000</b> 6%
Prestations offertes par le Parc	9'000 6% *	9'000 6%	12'000 7%	12'000 7%	12'000 7%	<b>54'000</b> 6%

## 2. Terroir, Développement & Energie

### 2.02 Energie & Mobilité

**Le projet** *Orienté vers les communes et les habitants, il contribue à améliorer la qualité de vie et à limiter l'impact environnemental de la consommation énergétique et de notre mobilité. La promotion de l'utilisation des transports publics, notamment pour les loisirs, et l'organisation de Fêtes de la Nuit sont quelques-unes des actions concrètes à mener.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Les actions du Parc sont destinées aux communes et aux habitants en vue de rendre la question énergétique et la mobilité plus respectueuses de l'environnement et de la qualité de vie. Le projet exprime la continuité des actions menées dans le cadre du projet « Energie » 2016-2019 et intègre également les prestations du projet « Mobilité, signalétique et transport » 2016-2019 qui concerne la mobilité quotidienne. Il devra contribuer au débat de l'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité et sur la préservation du paysage au niveau local.

- Le Parc apporte son conseil aux initiatives collectives proposant une alternative durable au trafic individuel motorisé et permettant de réduire les conflits entre usagers et de préserver l'environnement (covoiturage, transport public non soutenu, gestion de stationnement, etc.)
- Le Parc va continuer à accompagner les communes qui le souhaitent sur la voie de la transition énergétique. L'adoption d'une stratégie énergétique communale en est la clé (encouragement à la labélisation Cité de l'énergie).
- Des actions d'information seront également organisées à l'intention des habitants (soirées de formation, actions de sensibilisation sur les économies d'énergie)
- La poursuite de la promotion de l'extinction nocturne ainsi que l'éducation à l'énergie pour les classes d'écoles par le projet Graines de Chercheurs sera assurée.

#### Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Stratégies B.c Développer les transports publics et la mobilité douce.  
Effets attendus : augmentation de l'utilisation des offres de transports publics et de la pratique de la mobilité douce.
- Stratégie B.f : Promouvoir les énergies renouvelables.  
Effets attendus : amélioration du taux d'autonomie énergétique (plus-values ou économies financières).
- Stratégie C.b : informer et sensibiliser à l'environnement.  
Effets attendus: habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision et l'environnement est mieux préservé.

**Importance du projet pour le Parc**

Ce projet permet de décliner au niveau local les grands enjeux environnementaux en développant les initiatives collectives et publiques. Il incite le Parc à expérimenter des projets innovants en complément aux politiques publiques descendantes.

**Lien avec d'autres projets**

1.02 Paysage, 2.03 Produits régionaux et économie circulaire, 3.02 Communication et sensibilisation, 4.01 Partenariats, études et conseils

**ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS****Etat du projet****Energie**

- Bilan énergétique existant (renouvelé en 2016 dans le cadre du projet Interreg Peace\_Alps), avec des pistes d'action, commune par commune
- 5 fêtes de la nuit co-organisées avec l'association Lamper, quatre sur cinq de ces localités appliquent depuis l'extinction nocturne
- Quatre rencontres intercommunales sur l'énergie (cadre de projet Interreg Peace\_Alps) basées sur des échanges d'expériences sur le photovoltaïque, l'assainissement de bâtiments publics, le biogaz, le chauffage à distance à bois, l'extinction nocturne et la mobilité scolaire.
- Soutien financier (Via Interreg Peace\_Alps) pour 18 expertises énergétiques de bâtiments (CECB+ et analyses complexes), et plus d'une dizaine d'analyses d'opportunité dans le photovoltaïque. Une relance d'un processus BEakom niveau III (objectif : Cité de l'énergie) et la signature d'une déclaration d'intention pour un BEakom niveau I.
- 3 à 4 séances annuelles d'un Groupe énergie du Parc Chasseral, participation à la Commission consultative sur l'énergie de Val-de-Ruz.
- Mandat d'appui spécifique et complémentaire à trois communes (Sauge, Sonvilier et Tramelan), contre financement supplémentaire, avec pour objectif principal l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie communale ainsi qu'un conseil à la réalisation de projets précis.
- Réaction officielle à la révision du plan directeur des parcs éoliens du Jura bernois en janvier 2018 : demande de prise en compte de l'existence du Parc dans la pesée des intérêts.

(A noter que le projet énergie a bénéficié d'un important soutien par le projet Interreg Peace Alps (2016-2018) dont le territoire d'implémentation était les Parcs du Doubs et de Chasseral. Cela a permis à des communes de chacun de

ces deux parcs de se rencontrer et de renforcer la collaboration globale avec le Parc du Doubs. Ce projet était piloté par le bureau d'études Planair).

## Mobilité

- Exploitation (hors crédit parcs) de la ligne de bus Nods-Chasseral.
- Conflits d'usage, trafic et stationnement aux Prés-d'Orvin : réflexion autour d'un concept de stationnement payant, constitution d'un groupe de travail, lancement des premières études.
- Alternative au manque de TP : projet de covoiturage sur l'axe Val-de-Ruz – St-Imier avec les communes concernées, le RUN et la CITRAP-NE.
- Trois études de mobilité scolaire réalisées ou en cours dans le cadre du projet Interreg PEACE\_Alps.
- Mise en place - à la demande du Parc - par les Ponts et Chaussées de trois compteurs de voitures sur la route du Chasseral.

### Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024

Des communes sont plus actives sur la question énergétique, hors de la question des éoliennes.

Un meilleur accès aux transports collectifs au détriment de la voiture vers des sites touristiques est une volonté partagée par les communes et les prestataires.

### Prestations 2020-2024

### Indicateurs opérationnels

#### 2.0201 Diminution de l'impact environnemental de la mobilité (dans le cadre des loisirs comme du déplacement quotidien) :

Offres alternatives : covoiturage (Saint-Imier- Val-de-Ruz, Val-de-Ruz-Col de La Vue-des-Alpes, Saint-Imier-Tramelan, Orvin-Prés-d'Orvin).

2024 : une ligne de covoiturage établie (2024)

La mobilité au quotidien : limiter le transport en voiture des enfants vers l'école et favoriser la mobilité douce ainsi que l'utilisation des transports publics.

2024 : une proposition faite à une commune

Accompagnement du processus de limitation de la voiture individuelle sur le site touristique des Prés-d'Orvin (par du stationnement payant et des mesures d'accompagnement) et au sommet du Chasseral.

2024 : le processus d'étude d'un stationnement aux Prés d'Orvin est abouti



Monitoring du trafic à des points stratégiques.

Gestion des 3 compteurs autour de la Place centrale et exploitation des données des trois nouveaux compteurs de la route du Chasseral.

*Annuel : suivi des données des compteurs*

Coordination et renforcement de l'offre de transports publics notamment pour les loisirs.

### **2.0201b (HCP) Gestion de la ligne de bus Nods-Chasseral (Hors crédit Parc)**

### **2.0202 Conseils aux communes dans le domaine de l'énergie**

Conseils en faveur de l'extinction nocturne.

*2021 et 2024 : deux Fêtes de la nuit ou autres actions de sensibilisation réalisées*

Echanges d'expériences intercommunales sur le thème de l'énergie.

*Echanges d'expériences intercommunales organisées tous les deux ans*

### **2.0203 Actions pour les privés**

Organisation de formation pour l'optimisation énergétique des bâtiments. Promotion de produits et de services permettant des économies d'énergie.

*Annuel : une formation pour les privés ou une action de sensibilisation en*

Organisation d'évènements, communication et sensibilisation.

*faveur des économies d'énergie*

### **2.0204 Groupe énergie et Cité de l'énergie**

Animation du Groupe énergie du Parc et participation à la commission communale de l'énergie de Val-de-Ruz.

*Annuel : deux séances*

Affiliation à l'association Cité de l'énergie afin de faciliter l'accès aux informations et formations proposées.

*Annuel : le Parc est membre de l'association Cité de l'énergie*

### **2.0205 (HCP) Délégué à l'énergie pour des communes volontaires**

Cette tâche continuera d'être proposée aux communes - comme c'est le cas depuis 2016 pour Sauge, Sonvilier et Tramelan - contre rémunération supplémentaire.

Les tâches proposées consistent, d'une part, à conseiller la commune pour la mise en place et l'activation de sa stratégie énergétique et, d'autre part, à faciliter l'accès aux outils et sources de financement existant pour les communes.

### **2.0206 (HCP) Conseiller à l'énergie**

Le Parc va mener en 2019 des discussions avec l'association ARJB pour la reprise des tâches de conseiller régional à l'énergie. Le financement de cette tâche est hors crédit Parc.

#### **Indicateurs pour la convention programme**

2024 : concept de stationnement payant établi pour une décision démocratique

2024 : Au moins une commune possède une stratégie communale écrite et s'est organisée pour la mettre en œuvre

## **ORGANISATION DU PROJET**

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec sa chargée de mission « Mobilité et énergie » Magali Schmid (au Parc depuis 2016).

#### **Partenaires**

- Association régionale Jura-Bienne
- Communes membres du Parc
- Services cantonaux de l'énergie et des transports
- Association Cité de l'énergie
- Bureau d'études Planair
- Commission énergie de Val-de-Ruz
- Fournisseurs d'électricité (Viteos, SACEN, Groupe E, BKW, La Goule, etc.
- Suisse énergie pour les communes
- Office fédéral de l'énergie
- Energie bois Interjura
- EnerJ
- Association SEBASOL
- Conférences régionales des transports (CRT)
- Communauté d'intérêts pour les transports publics
- Association transports et environnement
- Bureaux d'études en mobilité

- Réseau urbain neuchâtelois
- Réseau des villes de l'Arc jurassien

**Intégration dans  
des outils /  
processus de  
planification plus  
larges**

- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération
- Stratégie énergétique de 2006 pour le Canton de Berne et Conception directrice de l'énergie du Canton de Neuchâtel de 2015
- Stratégie énergétique du Jura bernois
- Eoliennes. Le parc a été créé sur un territoire comprenant des éoliennes. Ce site (Mont-Soleil – Mont-Crosin) reste aujourd'hui le plus important réalisé en Suisse. Le Parc reste neutre sur la question des éoliennes. En ce qui concerne l'impact sur le paysage, question centrale pour le Parc, il considère qu'il existe des outils spécifiques de pesée des intérêts. Le Parc a néanmoins fait parvenir (en janvier 2018 dans le cadre de la consultation sur la révision du plan directeur éolien du Jura bernois) une lettre stipulant que la pesée des intérêts doit également intégrer l'existence du Parc.

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans de la CP.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 70 % d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>150'000</b>	<b>155'000</b>	<b>165'000</b>	<b>165'000</b>	<b>165'000</b>	<b>800'000</b>
<b>2.02a Energie et mobilité (Crédit parcs)</b>	<b>92'000</b>	<b>97'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>510'000</b>
2.0201a Diminution de l'impact de la mobilité	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000	200'000
2.0202 Conseils énergie aux communes	15'000	20'000	30'000	30'000	30'000	125'000
2.0203 Actions énergie pour les habitants	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000
2.0204 Groupe énergie et cité de l'énergie	17'000	17'000	17'000	17'000	17'000	85'000
0	0	0	0	0	0	0
<b>2.02b Energie et mobilité (Hors Crédit parcs)</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>290'000</b>
2.0201b Gestion bus Nods Chasseral	28'000	28'000	28'000	28'000	28'000	140'000
2.0208 Délégué énergie communes volontaires	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	150'000
2.0209 Conseiller à l'énergie	0	0	0	0	0	0
<b>2.02a Energie et mobilité (Crédit parcs)</b>	<b>92'000</b>	<b>97'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>510'000</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>92'000</b>	<b>97'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>107'000</b>	<b>510'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>83'000</b> 90%	<b>88'000</b> 91%	<b>98'000</b> 92%	<b>98'000</b> 92%	<b>98'000</b> 92%	<b>465'000</b> 91%
Confédération « parcs »	31'000 34% *	35'000 36%	40'000 37%	40'000 37%	40'000 37%	186'000 36%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	27'000 29%	26'000 27%	25'000 23%	25'000 23%	25'000 23%	128'000 25%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	7'000 8%	7'000 7%	12'000 11%	12'000 11%	12'000 11%	50'000 10%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	18'000 20%	20'000 21%	21'000 20%	21'000 20%	21'000 20%	101'000 20%
ressources non affectées sûres	18'000	17'000	18'000	18'000	18'000	89'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	3'000	3'000	3'000	3'000	12'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>9'000</b> 10%	<b>9'000</b> 9%	<b>9'000</b> 8%	<b>9'000</b> 8%	<b>9'000</b> 8%	<b>45'000</b> 9%
Prestations offertes par le Parc	9'000 10% *	9'000 9%	9'000 8%	9'000 8%	9'000 8%	45'000 9%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

2.02b Energie et mobilité (Hors Crédit parcs)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>RESSOURCES</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>290'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>54'000</b> 93%	<b>54'000</b> 93%	<b>54'000</b> 93%	<b>54'000</b> 93%	<b>54'000</b> 93%	<b>270'000</b> 93%
Confédération « parcs »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	54'000 93%	54'000 93%	54'000 93%	54'000 93%	54'000 93%	270'000 93%
<i>ressources non affectées sûres</i>	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	10'000
<i>ressources affectées sur ce projet sûres</i>	11'000	11'000	11'000	11'000	11'000	55'000
<i>ressources affectées sur ce projet à trouver</i>	33'000	33'000	33'000	33'000	33'000	165'000
<i>participation de bénéficiaires sûres</i>		0	0	0	0	0
<i>participation de bénéficiaires à trouver</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	40'000
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>4'000</b> 3%	<b>4'000</b> 3%	<b>4'000</b> 2%	<b>4'000</b> 2%	<b>4'000</b> 2%	<b>20'000</b> 3%
Prestations offertes par le Parc	4'000 3% *	4'000 3%	4'000 2%	4'000 2%	4'000 2%	20'000 3%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

## 2. Terroir, Développement & Energie

### 2.03 Produits régionaux et économie circulaire

**Le projet** Né de la labélisation de produits du terroir, il évolue vers un renforcement des actions de labélisation et de promotion des produits régionaux. Une orientation toujours dans un fort esprit de collaboration et la création de partenariats avec diverses entreprises fondés sur les « valeurs » du Parc et le conseil à des initiatives économiques locales soucieuses de l'environnement et mettant en valeur la région.

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet résulte des actions menées depuis 2012 pour labéliser les produits mais aussi des conseils prodigués suite à des sollicitations d'accompagnement pour la mise en œuvre de projets qui renforce une économie circulaire locale.

Le Parc entend contribuer au développement régional en collaboration avec les partenaires actifs dans ce domaine, entre autres la Fondation rurale Interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir, la Chambre d'économie publique du Jura bernois. Cette implication permettra une meilleure prise en compte de l'environnement et de la notion de durabilité dans l'économie. Il permettra également de répondre à des sollicitations individuelles ou collectives pour lesquelles les porteurs ne trouvent pas de répondant. Le Parc répondra aussi à une forte compétence tacite : apporter connaissances et ingénierie territoriale.

Le projet se développera sur trois axes :

- renforcer les actions de labélisation et de promotion des produits de la catégorie alimentaire.
- Définir les valeurs du Parc sur la base des réflexions en cours au niveau du Réseau des parcs suisses pour affiner sa stratégie régionale de promotion et fixer le cadre de partenariat avec des entreprises d'autres catégories.
- Accompagner et conseiller des acteurs physiques ou moraux dans le développement de projets à caractère économique qui intègrent les notions de régionalité et durabilité.

#### Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Stratégie B.e Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux.  
Effets attendus : la région est connue pour ses produits régionaux.
- Stratégie A.c Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement.

Effets attendus : maintien du nombre d'exploitations agricoles et des entreprises de transformation (p.ex. fromageries).

**Importance du projet pour le Parc**

Projet-clé pour favoriser le développement économique régional durable. Il offre des débouchés et des activités supplémentaires aux agriculteurs et artisans qui le souhaitent. Il favorise également les synergies avec d'autres institutions actives dans le domaine. Les produits régionaux sont également un bon vecteur de promotion de la région. Etroitement lié aux pratiques agricoles, ce projet renforce également la mise en œuvre des projets dans le domaine du paysage et de la nature.

**Lien avec d'autres projets**

1.04 Agriculture, biodiversité et paysage, 2.01 Tourisme durable et loisirs, 3.01 Ecoles et éducation, 3.02 Communication et sensibilisation, 4.01 Partenariats, études et conseils

## **ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS**

### **Etat du projet**

#### **Labélisation et promotion des produits du terroir**

Quelque 140 produits alimentaires de plusieurs gammes (produits laitiers, produits carnés, produits transformés à base de fruits et légumes, produits boulangers, etc.). Élaborés par 16 producteurs (état juin 2018) 16 conventions de partenariat signées.

Le Parc encourage également depuis 2013 l'utilisation des produits régionaux dans la restauration, entre autres grâce au projet « Assiettes Chasseral » dans les métairies : des assiettes composées à 100% de produits de l'exploitation ou de la région (marques régionales). Douze métairies sur 55 y participent.

La promotion des produits labélisés est réalisée entre autres par:

- La réalisation d'un étiquetage uniforme permettant une communication commune des produits sur les étalages, et qui renforce la visibilité du label. Six producteurs utilisent cette étiquette pour 18 de leurs produits-phares ; un concept spécifique d'étiquetage a été élaboré pour les vins (2 producteurs concernés) et le jus de pommes (2 producteurs concernés).
- Collaboration étroite avec les partenaires de l'espace BEJUNE pour la réalisation d'outils de promotion des produits du terroir communs, comme la brochure « Terroir à savourer » réactualisé tous les deux ans (7 organisations régionales concernées).
- La présence de produits sur une dizaine de marchés et manifestations (CA annuel moyen de 12'000.- CHF pour les

années 2015 à 2017) : le Parc s'occupe d'élaborer le visuel du stand et de former le personnel employé pour informer sur le label « Produit des parcs suisses ». 10 partenariats mis en place.

A noter que le Parc collabore avec la Fondation rurale Interjurassienne pour garantir la présence des produits à plusieurs manifestations stratégiques. Pour la mise en œuvre, un mandat est confié à la gérante d'un magasin partenaire qui s'occupe de la vente des produits du Parc lors de ces manifestations, soulageant ainsi les producteurs d'une présence individuelle. Certains animent des stands de manière ponctuelle pour promouvoir leurs produits.

- Conseil organisationnel pour le placement de produits labélisés à la Coop (en 2017, 3 produits placés, de deux partenaires, chiffre d'affaires généré : 88'000.- CHF. La Fondue à la Tête de Moine est vendue dans 110 filiales.
- Délivrance de bons « Assiettes Chasseral » : près de 400 bons émis pour une valeur de 16'000.- CHF depuis 2013.
- Vente de 240 Cornets du terroir contenant des produits exclusivement labélisés « Parc », (Cornet « Pâturages » et « Des moines ») pour un chiffre d'affaires de près de 5000.- CHF. Ceux-ci sont élaborés par deux partenaires (Fromagerie des Reussilles et une agricultrice de Corgémont).

Le Parc a également été actif pour assurer la présence des produits labélisés dans les points de vente régionaux. Selon recensement de mars 2018, 17 points de vente écoulent des produits du Parc sur le territoire du Parc et 15 points de vente dans les villes-portes (Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds). Le Parc accompagne les initiatives pour le développement de nouveaux points de vente (réflexions en cours dans le Vallon de Saint-Imier, le Val-de-Ruz et à la Vue-des-Alpes).

A noter que le Parc est également actif au niveau national dans les processus de développement du Label Produit (membre du Groupe consultatif, participation aux divers groupes de travail pour développer les critères du Label Produit et sa gouvernance).

## **Filières locales et économie circulaire**

Les démarches réalisées et en cours :

- Conseil actif à l'association « Laines d'ici » pour l'ouverture d'une filature de laine (inauguration novembre 2017), signature d'une convention de partenariat pour la réalisation de produits en laine du Parc (prévu en 2018)
- Participation active à l'étude préliminaire d'un projet de développement régional (PDR) de l'OFAG à Val-de-Ruz (depuis 2017). Participation du Parc prévue pour la phase de documentation (2018-2019)



- Participation à la mise en œuvre du projet PHR (Programme pilote Territoire d'action Economie, SECO) « Economie Arc jurassien » en partenariat avec la FRI, de développement de l'économie présentielle notamment en soutenant l'achat de produits locaux par les entreprises régionales (depuis 2018).
- Mise en place d'un partenariat avec la Chambre d'économie publique pour renforcer la synergie entre Parc et acteurs économiques et notamment entre acteurs du secteur primaire et industriel (depuis 2017).

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

- Les produits labélisés « Produit des Parcs suisses » issus du Parc Chasseral sont bien connus et vendus dans la région et ses environs.
- Les 16 partenariats pour l'obtention du label « produits des Parcs » sont renouvelés malgré l'évolution des directives nationales pour l'obtention du Label Produit.
- Les producteurs et les transformateurs se regroupent pour la production et la vente, par exemple en organisant la distribution de leurs produits de manière conjointe et en travaillant conjointement à l'élaboration d'un produit.
- Les métairies et restaurants proposent plus largement une restauration à base de produits fermiers et régionaux.
- L'agriculture s'intéresse davantage à la vente en circuit court et à la qualité.
- Le Parc est un acteur reconnu sur la thématique de la valorisation des produits régionaux et la dynamisation des circuits économiques locaux.
- La collaboration entre les propriétaires des marques régionales et le Parc est dynamique.
- Les entreprises s'intéressent davantage à leur impact écologique et ciblent davantage l'achat de services et produits locaux.

**Prestations 2020-2024**

**2.0301 Labélisation « Produits des Parcs suisses » et promotion de produits du terroir**

Nouveaux contrats de partenariats, labélisation de nouveaux produits, facilitation de l'accès aux produits pour la clientèle, conseil à l'ouverture de nouveaux points de vente et pour la distribution des produits etc.  
Dynamiser les actions de promotion commune en partenariat avec les organismes de promotion des marques et touristiques de la région BEJUNE.

**Indicateurs opérationnels**

*2024 : Maintien du nombre de produits labélisés suite aux nouvelles conditions des directives nationales Label Produit*

**2.0302 Valeurs « Parcs » pour dynamiser les prestataires régionaux**

Implémentation et diffusion de ces valeurs, mise en place d'un groupe de pilotage organisation pour gérer ce nouveau type de partenariats, contrat de partenariat sur la base des valeurs élaborées.

*Annuel : 3-5 propositions de partenariat  
Annuel : groupe de pilotage fonctionnel*

**2.0303 Conseil aux filières locales et démarches individuelles ou collectives qui favorisent une économie circulaire et durable**

Appui et conseil à des prestataires privés (points de vente aux Reussilles, Renan, Courtelary, Nods, Val-de-Ruz, Bienne, boucheries et fromageries du Parc et à La Vue-des-Alpes, conseils aux pressoirs de la Borcaderie, de Courtelary pour une meilleure valorisation des pommes et du jus de pomme, développement des ventes de la filature « Laines d'ici », etc.).

*3 projets conseillés par année*

Création de synergies entre la production de biens et services locaux et d'autres projets du Parc (nature et paysage, chantiers, EDD, etc.). Exemples de thématiques transversales : verger, vignoble de La Neuveville, jardins privés et collectifs, réseaux écologiques, etc.).

**2.0304 Consolidation du rôle et du potentiel du Parc dans l'économie locale et renforcement des synergies**

Participation ou conseil à des projets locaux (PDR OFAG Val-de-Ruz; PHR (seco), consolidation du partenariat avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois dans le cadre de sa stratégie de développement économique du Jura bernois sur les thèmes qui concernent le Parc.

*2022 : Stratégie du Parc sur son rôle dans l'économie locale définie*

Il s'agit également d'approfondir et mieux définir le rôle du Parc dans l'économie locale, dans l'esprit d'un développement économique durable et circulaire. Trois axes de travail sont envisagés :

- Lien entre les entreprises locales et les activités du Parc (nature paysage, production agricole, énergie)
- La plus-value économique
- Mesures de compensation écologiques

<p><b>Indicateurs pour la convention programme</b></p>	<p><i>Annuel : La présence de produits labélisés « Parc » est en augmentation dans les points de vente locaux situés dans le Parc et les villes-portes. Etat ciblé à fin 2024 : 260 produits (200 en 2018), équivalent à une augmentation de 30%.</i></p> <p>(A noter qu'avec le tournant de la vision nationale du Label amorcée en 2018 et qui va vers un durcissement des exigences, on risque de tendre vers une réduction du nombre de produits labélisés mais de meilleure « qualité ». C'est pour cela que le maintien du nombre de produits labélisés nécessitera en soi un gros effort).</p> <p><i>Annuel : La durabilité, qui sera définie par les « valeurs » Parc, est prise en compte, dans le développement d'un nouveau projet économique.</i></p>
--	---

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec sa chargée de mission « terroir et développement régional » Saralina Thiévent (au Parc depuis 2012).

### Partenaires

#### Labélisation et promotion des produits de la région

- Producteurs et transformateurs régionaux
- Métairies et restaurateurs
- Points de vente régionaux
- Fondation rurale Interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir (ces deux organismes collaborent avec le Parc pour la promotion des produits et la gestion de la certification)
- Chambre d'agriculture du Jura bernois
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
- Service de l'agriculture du canton de Neuchâtel
- Jura bernois Tourisme, Neuchâtel Tourisme et Jura & Trois Lacs
- Réseau des parcs Suisses
- Groupe consultatif national Label Produit
- Office fédéral de l'environnement
- Association suisse des produits régionaux
- Fédération des vignerons du Lac de Bienne
- Interprofessions Tête de Moine AOP et Gruyère AOP
- Associations Bio-Neuchâtel et Bernerbiobauer
- Organisme intercantonal de Certification
- Laines d'ici

#### Filières locales et économie circulaire

- Les acteurs susmentionnés, auxquels s'ajoutent :
- Chambre d'économie publique du Jura bernois

- ARJB (Jura bernois.Bienne à partir d'octobre 2018 : participation au groupe d'élaboration et de suivi du programme de politique régionale pour le Jura bernois
- RUN, Arcjurassien.ch (projet PHR Economie Arc jurassien)

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit de l'OFEV (Etat: avril 2013).
- Lignes directrices nationales des marques régionales de l'association suisse des produits régionaux / Label Regio.garantie
- Directives régionales pour les produits alimentaires : Règlement des marques régionales « Jura bernois Produits du terroir » et « Neuchâtel Vins et Terroir», Charte « restauration du terroir » de la FRI
- Cahiers des charges Tête de Moine AOP et Gruyère AOP
- Cahier des charges pour la production biologique
- Politique agricole (contributions à la biodiversité, au système de production, à la qualité du paysage, à l'efficacité des ressources)
- Stratégie économique de la CEP pour le Jura bernois
- Plan directeur régional de Val-de-Ruz et accord de positionnement stratégie « Région Val-de-Ruz - Etat de Neuchâtel »

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 75 % d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>160'000</b>	<b>175'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>905'000</b>
<b>2.03a Produits régionaux et économie circulaire</b>	<b>160'000</b>	<b>175'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>905'000</b>
2.0301 Labélisation et promotion produits alimentaires	55'000	60'000	65'000	65'000	65'000	310'000
2.0302 Valeurs "parc" et nouveaux partenariats	35'000	35'000	45'000	45'000	45'000	205'000
2.0303 Conseil économie circulaire	40'000	27'500	27'500	27'500	27'500	150'000
2.0304 Economie et rôle du Parc	30'000	52'500	52'500	52'500	52'500	240'000
<b>2.03a Produits régionaux et économie circulaire (Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>160'000</b>	<b>175'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>	<b>905'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>145'000</b> 91%	<b>160'000</b> 91%	<b>174'000</b> 92%	<b>174'000</b> 92%	<b>174'000</b> 92%	<b>827'000</b> 91%
Confédération « parcs »	75'000 47% *	86'000 49%	86'000 45%	86'000 45%	86'000 45%	<b>419'000</b> 46%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Canton BE « parcs »	35'000 22%	38'000 22%	38'000 20%	38'000 20%	38'000 20%	<b>187'000</b> 21%
Canton BE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Canton NE "parcs"	9'000 6%	10'000 6%	19'000 10%	19'000 10%	19'000 10%	<b>76'000</b> 8%
Cantons NE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 0%
Parc "contribution financière"	26'000 16%	26'000 15%	31'000 16%	31'000 16%	31'000 16%	<b>145'000</b> 16%
ressources non affectées sûres	24'000	24'000	29'000	29'000	29'000	<b>135'000</b>
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	<b>0</b>
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement à trouver	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	<b>10'000</b>
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>15'000</b> 9%	<b>15'000</b> 9%	<b>16'000</b> 8%	<b>16'000</b> 8%	<b>16'000</b> 8%	<b>78'000</b> 9%
Prestations offertes par le Parc	15'000 9% *	15'000 9%	16'000 8%	16'000 8%	16'000 8%	<b>78'000</b> 9%

## 3. Education, culture & Communication

### 3.01 Ecoles et éducation en vue d'un développement durable

**Le projet** *Le Parc développe et coordonne des activités destinées aux classes d'école et aux groupes de jeunes dans une démarche d'éducation en vue d'un développement durable (EDD) qui s'inscrivent dans le Plan d'Etude Romand (PER). Ce projet remplit l'une des missions de base du Parc puisqu'il permet de travailler sur les enjeux régionaux avec les habitants de demain ainsi qu'avec leurs parents.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### **DESCRIPTIF**

Ce projet regroupe les activités destinées au public formé des enfants de l'école enfantine jusqu'aux jeunes en formation. Il est destiné en priorité aux enfants et jeunes des communes du Parc, et dans une moindre mesure à ceux des autres régions.

La clé d'entrée de ces activités est l'éducation en vue d'un développement durable. Les offres proposées s'appuient sur des enjeux régionaux en illustrant leurs dimensions liées au développement durable. Elles traitent par exemple des trois dimensions environnementales, économiques et sociales, des interdépendances locales-globales, ou encore des dimensions historiques et des perspectives d'un avenir ouvert. Elles s'appuient sur d'autres projets que mène le Parc : paysage, vergers, hirondelles, énergie ou biodiversité. Elles sont au plus près des projets concrets et des enjeux.

Ce projet comprend aussi bien des activités proposées sur de longues durées allant jusqu'à 10 jours par année (« Graines de Chercheurs ») que des actions plus courtes à partir d'une demi-journée, comme les animations.

Ces activités de haute qualité répondent à des objectifs généraux de l'éducation en vue d'un développement durable. Elles sont élaborées en fonction du Plan d'Etudes Romand (PER) et entretiennent des liens forts avec les Moyens d'Enseignement Romand (MER).

Les activités sont systématiquement évaluées et adaptées sur la base des évaluations rendues par les participants après les interventions, au niveau du contenu comme de la formation des intervenants.

### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

- Stratégie C.a : Soutenir et développer des projets auprès de la jeunesse, dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région.  
Effets attendus : les offres du Parc sont réputées. Des classes des communes du Parc ou de ses trois villes-portes prennent des initiatives en faveur de leur région et de son environnement. Les activités du parc en faveur de la jeunesse créent de l'activité économique.
- Stratégie C.b : Informer et sensibiliser à l'environnement.  
Effets attendus : l'environnement est mieux préservé. Les habitants et les décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision.

### **Importance du projet pour le Parc**

Ce projet remplit une des missions de base du Parc puisqu'il permet de travailler sur les enjeux régionaux avec les habitants de demain du Parc, et avec leurs parents. L'EDD décline au niveau des enfants de nombreux autres projets du Parc comme le paysage, les hirondelles, l'énergie ou la biodiversité par exemple, ce qui crée une cohérence forte avec les activités menées. C'est un projet clé pour le développement durable de la région.

Ce projet investit de manière systématique et professionnelle un champ d'activité pour lequel existent de fortes attentes.

### **Lien avec d'autres projets**

1.01 Biodiversité, 1.02 Paysage. 1.03 patrimoine, 2.02 Energie

## **ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS**

### **Etat du projet**

Le Parc a développé depuis plusieurs années des projets scolaires, des animations et des chantiers-nature pour groupes de jeunes, en collaboration avec de nombreux partenaires et enseignants.

### **Graines de Chercheurs**

Graines de Chercheurs est l'appellation générique désormais bien connue des enseignants depuis 2010. A la découverte de leur environnement proche, les élèves des écoles des communes du Parc peuvent explorer 4 thèmes : l'énergie, les hirondelles, les vergers et le paysage autour de leur école. Cette recherche active, soutenue par divers ateliers et animations sur le terrain, aboutit à une restitution publique des résultats. Une classe est mobilisée en moyenne une dizaine de jours par année scolaire pour ce programme. Deux formations annuelles spécifiques au thème traité sont proposées aux enseignants qui participent au programme avec leur classe. Un dossier pédagogique accompagne les enseignants pour préparer et/ou prolonger les activités.

Fréquentation :

- 2015-2016 : 25 classes et 416 élèves
- 2016-2017 : 14 classes et 238 élèves
- 2017-2018 : 22 classes et 343 élèves
- 2018-2019 : 19 classes (état provisoire juin 2018).

Cette approche, avec son appellation, a été développée avec l'appui du Parc Chasseral par le Parc du Doubs sur les thèmes hirondelles et paysage. Ces deux thématiques font l'objet de projets partagés avec la même méthodologie et le territoire concerné constitue une grande partie de l'espace BEJUNE sur laquelle agit la Haute école pédagogique BEJUNE, qui est un important partenaire de cette activité.

Pour 2020-2024, le Parc va développer au moins un thème en plus. Il va également développer des offres d'actions plus ponctuelles pour des classes qui ne peuvent pas s'engager sur une telle durée.

## **Animations pédagogiques**

Il s'agit d'animations ponctuelles d'une journée ou d'une demi-journée sur 6 thèmes avec un contenu normé répondant à des objectifs pédagogiques du Plan d'Etude Romand: Sensations-nature, Miam une plante, La biodiversité et moi, Dessinateurs en herbe, Plein d'énergie et Joue ton rôle citoyen. Ces animations sont dispensées par le personnel du Parc mais aussi par des animateurs pédagogiques formés à cet effet. Une formation d'approfondissement sur un thème est mise en place annuellement.

Fréquentation :

- 2015 : 62 classes
- 2016 : 49 classes
- 2017 : 45 classes
- 2018 : 49 classes (état juin 2018).

Ces animations sont également proposées et réalisées en allemand. L'offre est largement diffusée dans les écoles du canton de Berne, hormis les territoires des Parcs Gantrisch et Diemtigtal.

Depuis 2012, quelque 1000 enfants ont participé à une animation pédagogique en moyenne annuelle.

A noter que certaines de ces animations sont également proposées depuis plusieurs années avec succès au Passeport - Vacances du Jura bernois.



Pour 2020-2024, le Parc va poursuivre cette activité, proposer un nouveau thème et encourager la participation sur des journées entières plutôt que sur des demi-journées.

## **Chantiers-nature pour classes**

Les chantiers-nature ont démarré en 2015. D'abord orientés tout public, ils ont vite eu un plus grand succès auprès des classes de la région et hors-région. Ces chantiers consistent en des entretiens de pâturages boisés, des actions en faveur de la biodiversité (murgiers, revitalisation de haies), des plantations notamment dans des vergers, des cueillettes organisées de fruits ou encore des entretiens de chemins pédestres. Le plus souvent, le Parc a relié cette activité à des projets qu'il mène (gestion de pâturages boisés, interventions paysagères sur les franges urbaines, remise en état de murs en pierres sèches, valorisation du jus de pomme de la région). Leur durée va de la demi-journée à une intervention longue de plusieurs jours de suite. En fonction de cette durée, le Parc propose des éléments pédagogiques supplémentaires.

Cette activité était classée sous la précédente convention programme sous la rubrique tourisme. Pour 2020-2024 cette activité se retrouve sous 3.01 dès qu'elle concerne des classes, sous le projet 3.02 lorsqu'elle mobilise des habitants et sous 2.01 lorsqu'il s'agit d'entreprises (*corporate volunteering*).

Fréquentation : 10 classes pour 20 jours de travail en 2016 et 16 classes pour 26 jours de travail en 2017.

Le Parc va développer cette activité sur la période 2020-2024 en qualité et en quantité.

## **Partenariat HEP BEJUNE**

La collaboration avec la HEP BEJUNE s'est renforcée au cours des dernières années :

- Formation continue reconnue pour les enseignants participant à Graines de Chercheurs
- Formation continue ouverte à tous les enseignants
- Journée de découverte du Parc et de ses activités aux nouveaux étudiants en formation initiale pour le cycle 2 sur une journée à la rentrée (2016, 2017 et 2018).
- Accueil d'étudiants HEP en stage dans l'organisation d'activités de Graines de Chercheurs, dans le cadre de leur module d'ouverture
- Organisation, depuis 2016, de la semaine de géographie hors-murs des étudiants de seconde année sur le Parc Chasseral et du Doubs avec la présentation des outils pédagogiques développés pour les élèves, visites de terrain.

Une évaluation continue rigoureuse de l'ensemble des activités de ce projet permet de garantir la qualité des prestations et de procéder aux ajustements nécessaires. Ces activités s'appuient sur la stratégie d'éducation au développement durable élaborée par le Parc en 2014.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Le Parc consolide sa position régionale comme acteur proposant des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enseignants, commissions communales scolaires, directions de l'instruction publique et des autres acteurs locaux du domaine. Les activités proposées par le Parc sont ainsi utilisées par toutes les écoles de la région. Le Parc collabore avec de nombreux partenaires pour bénéficier d'un effet multiplicateur en termes d'EDD. Les enfants connaissent les principaux enjeux de la région et peuvent ainsi devenir forces de proposition pour des projets.

**Prestations 2020-2024**

**3.0101 Actions en faveur des classes de l'école obligatoire**

Poursuite de Graines de Chercheurs.

Développement d'un nouveau thème pour Graines de Chercheurs.

Mise en place d'actions ponctuelles ayant trait à l'éducation à l'environnement (actions hirondelles, journées photographiques, etc.).

**3.0102 Animations pédagogiques**

Poursuite des animations.

Développement d'une nouvelle animation.

Organisation pour davantage de sorties à la journée plutôt qu'à la demi-journée.

**3.0103 Chantier-nature**

Poursuite des chantier-nature proposées aux classes et groupes de jeunes.

**Indicateurs opérationnels**

*Au moins 4 thèmes pour Graines de chercheurs sont proposés chaque année*

*Quarante animations effectuées chaque année*

*Le parc propose et réalise annuellement au moins 8 chantier-nature pour des classes*

Développement de la qualité globale des chantiers-nature avec une plus forte intégration des outils d'éducation en vue d'un développement durable.

Renforcement de l'intégration des chantiers-nature avec les autres projets menés par le Parc.

### 3.0104 Partenariat et formation

Poursuite et renforcement des partenariats avec la Haute école pédagogique BEJUNE.

*Poursuite et renforcement des partenariats avec la Haute école pédagogique BEJUNE*

#### **Indicateurs pour la convention programme**

*Annuel : Le Parc atteint au moins 750 enfants par année pour des activités d'éducation en vue d'un développement durable de longue durée ou ponctuelle ou (2000 élèves-jour = 2000 élèves qui participent pendant une journée à une activité du Parc).*

*Annuel : Le partenariat avec la HEP BEJUNE est actif.*

## **ORGANISATION DU PROJET**

### **Direction du projet**

L'organe de gestion du Parc avec la chargée de mission « Ecoles et éducation au développement durable », Aline Gerber (au Parc depuis 2010) avec Viviane Vienat (au Parc depuis 2009) « Culture et éducation au développement durable » et Elodie Gerber (au Parc depuis 2015) « Chantiers-nature et patrimoine ».

### **Partenaires**

- Directions et enseignants
- Directions de l'instruction publique des cantons de Berne et de Neuchâtel
- Haute Ecole Pédagogique BEJUNE et autres HEP
- Services des écoles de Bienne et de Neuchâtel
- Education 21 et Réseau romand EDD des acteurs extrascolaires
- Centres Nature Les Cerlatez et de La Sauge (ASPO/ Birdlife)
- Rétropomme
- Services forestiers neuchâtelois et bernois
- Animateurs pédagogiques
- Musées de la région
- Médias spécialisés (L'éducateur, Bildung Schweiz, etc.)
- Autres organismes nationaux actifs en éducation au développement durable et à l'environnement (Silviva, Pro Natura, Terragir, Station ornithologique suisse, etc.)

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Schéma directeur pour l'éducation dans les Parcs et les centres nature (OFEV, 2012)
- Position nationale en éducation à l'environnement (FUB&REE, 2015)
- Plan d'études romand (PER) et Moyens d'enseignement romand (MER)
- Stratégie éducation au développement durable du Parc Chasseral (avril 2014)
- Développement de l'éducation à l'environnement dans les parcs d'importance nationale (FEE et Silviva, 2009)
- Instrument pour le Développement de la qualité en éducation à l'environnement (Education 21 et Silviva, 2012)
- Daniel Curnier, *Quel rôle pour l'école dans la transition écologique? Esquisse d'une sociologie politique, environnementale et prospective du curriculum prescrit*, thèse à l'Université de Lausanne (2018)

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 65% d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>165'000</b>	<b>170'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>935'000</b>
<b>3.01 Ecoles et éducation</b>	<b>165'000</b>	<b>170'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>935'000</b>
3.0101 Offres pour des classes de l'école obligatoire	88'000	93'000	120'000	120'000	120'000	541'000
3.0102 Animations pédagogiques	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	150'000
3.0103 Chantiers nature	42'000	42'000	45'000	45'000	45'000	219'000
3.0104 Partenariat et formations	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
<b>3.01a Ecoles et Education</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>170'000</b>	<b>170'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>940'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>157'000</b> 92%	<b>157'000</b> 92%	<b>187'000</b> 94%	<b>187'000</b> 94%	<b>187'000</b> 94%	<b>875'000</b> 93%
Confédération « parcs »	76'000 45% *	76'000 45%	85'000 43%	85'000 43%	85'000 43%	407'000 43%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	38'000 22%	38'000 22%	43'000 22%	43'000 22%	43'000 22%	205'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 6%	10'000 6%	21'000 11%	21'000 11%	21'000 11%	83'000 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	33'000 19%	33'000 19%	38'000 19%	38'000 19%	38'000 19%	180'000 19%
ressources non affectées sûres	20'000	20'000	11'000	11'000	11'000	73'000
ressources affectées sur ce projet sûres	5'000	5'000	19'000	19'000	19'000	67'000
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	40'000
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>13'000</b> 8%	<b>13'000</b> 8%	<b>13'000</b> 7%	<b>13'000</b> 7%	<b>13'000</b> 7%	<b>65'000</b> 7%
Prestations offertes par le Parc	13'000 8% *	13'000 8%	13'000 7%	13'000 7%	13'000 7%	65'000 7%

## 3. Education, culture & Communication

### 3.02 Communication et sensibilisation

**Le projet** Il consiste à produire et diffuser les informations sur les actions menées par le Parc et à proposer des événements variés (sorties, conférences, chantiers-nature.). Le but est de mieux faire connaître le parc et ses enjeux aux habitants et favoriser la participation directe aux événements.

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Il s'agit de mieux faire connaître le Parc aux habitants ainsi que les enjeux qu'il traite et également de favoriser la participation directe à certaines activités. Ces activités consisteront à la diffusion régulière et soutenue d'informations sur les actions menées, de proposer des événements (sorties, conférence, chantier-nature). Les guides et autres intervenants qui pilotent de telles activités participeront régulièrement à des formations.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

- Stratégie C.b : Habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décisions...
- Stratégie D.a : Renforcer les collaborations et les partenariats. Effets attendus : le Parc donne de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives et le Parc est sollicité par des tiers.

#### **Importance du projet pour le Parc**

Ce projet est primordial pour l'ancrage à long terme du Parc dans la région. C'est de l'implication des habitants et partenaires que l'action du Parc prend forces et sens.

#### **Lien avec d'autres projets**

En articulation avec tous les projets que mène le Parc.

## ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

### Etat du projet

Ce projet est le regroupement de « Communication régionale » et de « Vivre le Parc », afin de traduire le souhait du Parc d'être au plus proche des habitants.

### Communication régionale

Le Parc a intensifié et systématisé ces dernières années l'information sur les projets menés. Ainsi, le Parc a diffusé 41 communiqués en 2016 (317 articles recensés à l'Argus) et

39 en 2017 (280 articles à l'Argus). Ces communiqués sont systématiquement repris par les médias locaux. Des partenariats ont également été établis avec les feuilles d'information locales (Feuille d'avis du District de Courtelary, Val-de-Ruz Info, Courrier de La Neuveville, etc.).

Les réseaux sociaux sont des vecteurs intéressants pour toucher un public motivé, aussi le Parc est actif sur Facebook (3200 abonnés), Instagram (1044) et tweeter (321, chiffres à fin 2017).

La Newsletter est diffusée mensuellement à plus de 3000 adresses (son aspect sera modernisé au second semestre 2018). Le site internet avec sa clé d'entrée « Agir », répond à cette préoccupation d'impliquer les habitants et sympathisants à des actions concrètes.

Des propositions régulières sont faites aux communes pour qu'elles relayent l'information au sujet du Parc sur leur site internet.

L'information pour les divers évènements du Parc est diffusée également par voies d'affiche, en particulier en partenariat avec la fondation « Equipe Volo » de Bienne.

A noter que le Parc est également actif au niveau national dans les processus de communication de l'OFEV, notamment pour sa campagne de communication 2016-2019, en tant que représentant des Parcs romands (membre du groupe de travail dédié).

## **Evènements**

Le Parc a organisé 7 évènements en 2016, 9 en 2017, et 12 sont planifiés en 2018 (Nuit de la chouette, Parc en Fête, HKB, Nuit des chauves-souris, Journées du patrimoine, etc.) Ces évènements sont principalement axés sur la découverte d'un projet ou d'une activité du Parc : découverte des murs restaurés, découvertes de mesures paysagères, des bâtiments en friche auxquels s'intéresse le Parc, de réalisation de mesures en faveur de la nature.

D'autres de ces évènements s'intègrent dans un cadre plus large comme la Fête de la nature ou la Semaine du goût, par exemple.

En fonction de l'activité proposée, la fréquentation des évènements passe d'une bonne dizaine à quelques centaines de personnes (Parc en fête). Le Parc va poursuivre l'organisation de tels évènements qui sont le vecteur idéal pour montrer concrètement ce qui est fait et renforcer les réseaux.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Les habitants, les communes et les partenaires deviennent plus conscients des enjeux régionaux en matière de préservation et mise en valeur du patrimoine (naturel, paysager, bâti, culturel) et de développement durable.

Dans la région, le Parc et ses activités sont connus, acceptés largement et soutenus.

**Prestations 2020-2024****Indicateurs opérationnels****3.0201 Communication régionale**

Assurer la communication informative pour les habitants et les organisations régionales :

- Un site web redimensionné comme outil informatif sur les activités développées par le Parc.
- Des newsletters électroniques plus nombreuses, à vocation informative, sur les activités du Parc pour les habitants du Parc et des régions limitrophes.
- Utilisation accrue des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) pour diffuser des informations sur les activités du territoire du Parc, promues par le Parc ou en adéquation avec ses objectifs.
- Renforcement des partenariats avec les médias locaux (radios, TV locales et quotidiens) et institutions régionales (cinémas, Centre Interrégional de Perfectionnement, etc.).
- Propositions régulières d'information sur le Parc auprès des communes pour diffusion sur leur site internet.

*Au moins 25 communiqués de presse par année*

Cette communication sera particulièrement importante en 2020 en vue de la ratification de la Charte par les législatifs communaux.

**3.0202 Evènements**

Un évènement annuel à l'occasion de l'assemblée générale du Parc (Parc en fête).

*Au moins 5 évènements annuels*

Participation annuelle à des évènements plus larges : Fête de la nature, Journées du



patrimoine, Nuit de la Chouette (biannuel),  
Nuit des chauves-souris, etc.

D'autres petits évènements permettant de  
voir les actions du Parc sur le terrain et les  
enjeux qui leur sont liés.

### 3.0203 Bénévoles du Parc

Le Parc va proposer de manière plus  
structurée la possibilité à des bénévoles de  
participer à des actions favorisant l'atteinte  
des objectifs du Parc. Ces actions  
permettent ainsi d'impliquer activement,  
en priorité, les habitants du Parc et de faire  
connaître ses activités, par exemple :  
recensements (hirondelles, chasseurs de  
source), observatoire du paysage  
(photographies de site), événementiels  
(aide à l'organisation), etc.

*Annuel : 30  
bénévoles actifs sur  
un projet du Parc*

#### **Indicateurs pour la convention programme**

*Annuel : le Parc est cité plusieurs fois par mois dans les médias  
locaux.*

*Annuel : 800 habitants participent à un évènement ou à une  
action de bénévolat proposée par ce projet.*

## **ORGANISATION DU PROJET**

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec la chargée de mission  
« Education et culture », Viviane Vienat (au Parc depuis 2009) et  
le chargé de mission « Communication », Nicolas Sauthier (au  
Parc depuis 2014).

**Partenaires**

- Communes et organisations régionales
- Institutions de formation et développement (Centre  
Interrégional de Perfectionnement, par exemple)
- Médias régionaux et supra-régionaux
- Association pour le bénévolat (benevols-jobs.ch ou Pro  
Senectute)

**Intégration dans  
des outils /  
processus de  
planification plus  
larges**

- Charte du Parc
- Stratégie éducation au développement durable du Parc  
(2014)
- Stratégie communication du Parc (2014)
- Associations de bénévoles

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 50% d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>660'000</b>
<b>3.02a Communication et Sensibilisation</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>660'000</b>
3.0201 Communication régionale	85'000	70'000	90'000	90'000	90'000	425'000
3.0202 Evènements	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	125'000
3.0203 Bénévoles du Parcs	10'000	25'000	25'000	25'000	25'000	110'000
<b>3.02a Communication et Sensibilisation</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>140'000</b>	<b>660'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>109'000</b> 91%	<b>109'000</b> 91%	<b>129'000</b> 92%	<b>129'000</b> 92%	<b>129'000</b> 92%	<b>605'000</b> 34%
Confédération « parcs »	40'000 33% *	40'000 33%	48'000 34%	48'000 34%	48'000 34%	<b>224'000</b> 0%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 14%
Canton BE (parcs)	15'000 13%	15'000 13%	21'000 15%	21'000 15%	21'000 15%	<b>93'000</b> 0%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 6%
Canton NE "parcs"	4'000 3%	4'000 3%	10'000 7%	10'000 7%	10'000 7%	<b>38'000</b> 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0</b> 38%
Parc "contribution financière"	50'000 42%	50'000 42%	50'000 36%	50'000 36%	50'000 36%	<b>250'000</b>
ressources non affectées sûres	39'000	39'000	32'000	32'000	32'000	<b>174'000</b>
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ressources affectées sur ce projet à trouver	11'000	11'000	18'000	18'000	18'000	<b>76'000</b>
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	<b>0</b>
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>11'000</b> 9%	<b>11'000</b> 9%	<b>11'000</b> 8%	<b>11'000</b> 8%	<b>11'000</b> 8%	<b>55'000</b> 8%
Prestations offertes par le Parc	11'000 9% *	11'000 9%	11'000 8%	11'000 8%	11'000 8%	<b>55'000</b> 0%

## 3. Education, culture & Communication

### 3.03 Culture et patrimoine

**Le projet** La culture, notamment en lien avec les patrimoines naturel, paysager, bâti et immatériel, rassemble les habitants et fait rayonner la région. La dimension artistique permet de susciter émotion et enthousiasme, éléments facilitateurs de la mission de sensibilisation du Parc. Les événements respectent systématiquement les principes du développement durable.

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

L'organisation et la promotion de manifestations culturelles en lien avec les patrimoines (naturel, paysager, bâti, immatériel) dans une optique de développement durable permet de rassembler et de faire rayonner la région.

La dimension artistique, souvent présente dans ces prestations, permet de susciter émotion et enthousiasme, éléments facilitateurs de la mission de sensibilisation du Parc.

Le développement des pratiques et les retours d'expérience de l'approche du patrimoine culturel immatériel devront être approfondis avec le développement d'un concept pour la nouvelle Charte 2022-2031.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Stratégie C.b : Informer et sensibiliser à l'environnement.  
Effets attendus : les habitants et les décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision.

Stratégie A.d : Valoriser le patrimoine.  
Effets attendus : les bâtiments protégés sont valorisés.

#### **Importance du projet pour le Parc**

Ce projet permet de mieux faire connaître le Parc et ses activités dans le cadre des projets et des événements. C'est un bon vecteur pour déclencher de l'engagement des habitants du Parc et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et culturels de la région.

#### **Lien avec d'autres projets**

1.01 Biodiversité, 1.02 Paysage, 1.03 Patrimoine, 3.02 Communication et sensibilisation

## ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

### Etat du projet

#### **Bal(l)ades**

Depuis 2011, le Parc et l'Opéra décentralisé de Neuchâtel ont développé et consolidé le concept de Bal(l)ades : découverte d'un lieu insolite et d'une œuvre de musique contemporaine.

35 Bal(l)ades ont ainsi été organisées au total jusqu'en 2017 avec une participation annuelle oscillant en fonction des jauges entre 800 et 1200 personnes. A noter que ces événements sont quasiment à chaque fois complets ces dernières années. Des communes ont manifesté leur intérêt à voir de tels événements se dérouler sur leur territoire. Le Doubs, avec l'accord du Parc Chasseral et l'implication de l'ODN développe également une Bal(l)ade sur son territoire depuis 2017.

Ces Bal(l)ades sont désormais une offre importante du Festival des Jardins Musicaux, de grande renommée, et qui draine de 13'000 à 15'000 spectateurs par an.

## **Autres événements culturels**

Le Parc mène depuis plusieurs années des développements culturels pour mettre en œuvre son patrimoine et ses spécificités. La visite-spectacle « Le Salaire de la Suze », créée en 2012, en est un exemple et est désormais une offre de découverte touristique bien établie, présentée plusieurs fois par année devant plus de 200 personnes et gérée depuis 2017 par Jura bernois Tourisme.

Dans le cadre du projet « La HKB touche terre », le Parc a proposé le développement d'un programme artistique sous le thème « Des bâtiments vides pleins de vie ». Ce qui s'est traduit par deux mini-festivals en juin et septembre 2017 principalement sur deux hauts-lieux patrimoniaux, les anciens abattoirs de Saint-Imier et l'ancienne usine de pâte de bois de Rondchâtel.

En 2017, la commune de Val-de-Ruz a marqué son souhait de développement du site de La Vue-des-Alpes et dans ce cadre a validé une première exposition culturelle en 2018, « Des murs et des hommes », sous le chapeau générique « Art-en-Vue », concept d'événements culturels à consolider en 2018-2019.

## **Patrimoine culturel immatériel**

Le Réseau des parcs suisses a développé en 2017 avec l'Office fédéral de la culture un projet proposant aux Parcs suisses et leurs habitants de mieux connaître, préserver, mettre en valeur et s'approprier leurs traditions vivantes, créant l'opportunité d'en faire un outil pour une nouvelle approche de développement de projets. Le Parc participe avec une grande soif à ces échanges d'expérience, présentant un gros potentiel à cette approche.

Le Parc a déjà de nombreux projets touchant plusieurs traditions vivantes pour lesquels il a développé des méthodologies pouvant être reprises, comme par exemple autour de la construction de murs en pierres sèches (inventaire, restaurations,

mise en valeur dans le cadre de projets artistiques, échanges et transferts), horlogerie et décolletage (offres de médiation originale : Vivre l'horlogerie, Salaire de la Suze, Où est Langel), culture des Anabaptistes (chemin des Anabaptistes), etc. Ces traditions vivantes sont comprises par le Parc comme un héritage actif, source d'expérimentations et d'innovations.

A noter qu'en mai 2018, la commune de Val-de-Ruz a sollicité le Parc pour réfléchir au traitement du patrimoine culturel, matériel et immatériel.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Les pratiques en lien avec le patrimoine culturel immatériel sont reconnues sur le territoire du Parc, mises en valeur et revisitées, grâce notamment à des événements.

**Prestations 2020-2024**

**Indicateurs opérationnels**

**3.031 Bal(l)ades**

Poursuite et développement des Bal(l)ades dans le cadre du festival des Jardins Musicaux.

Annuel : 5 Bal(l)ades organisées

Note : la partie musicale est financée par l'organisateur du festival des Jardins Musicaux. Les charges et recettes musicales ne font pas partie des financements du Parc. Le Parc s'occupe de la découverte patrimoniale avec toute la logistique que cela implique.

**3.032 Autres évènements culturels**

Après avoir consolidé le concept d'évènements à La Vue-des-Alpes - projet de valorisation du patrimoine et du paysage de la région par la culture, appelé « Art-en-Vue », en 2018 et 2019 - le Parc va le mettre en œuvre régulièrement autour de La Vue-des-Alpes. Le Parc accompagne ce programme événementiel par des actions sur l'accessibilité au site et encourage les synergies avec les autres secteurs d'activité (restauration, hébergement, circulation, ...).

2020 : consolidation du concept d'évènements à la Vue-des-Alpes

2024 : stratégie d'extension sur d'autres sites du Parc

L'approche de l'évènementiel culturel pour la mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti ou culturel sera également apprécié sur les autres parties du territoire du Parc et implémentées le cas échéant.

L'implémentation des concepts nécessitera certainement la mobilisation de moyens spécifiques par nos partenaires culturels.

### 3.033 Patrimoine culturel immatériel

Le Parc répondra à la sollicitation de la commune de Val-de-Ruz sur le recensement d'éléments du patrimoine culturel immatériel (en 2020).

Un concept plus général pour approfondir les connaissances sur le patrimoine culturel immatériel de la région, le préserver, et le revisiter sera également établi sur tout le Parc idéalement en 2020 pour être intégré à sa nouvelle Charte. Sa déclinaison est à prévoir à partir de 2021. Les rôles du Parc dans le domaine d'approfondissement des connaissances dans des démarches participatives et de médiations innovantes seront bien sûr assurés en collaboration avec les acteurs actifs dans l'inventaire et la sauvegarde des traditions vivantes.

L'implémentation du concept pourrait nécessiter la mobilisation de moyens spécifiques supplémentaires.

*2020 : concept d'activation de l'approche par le patrimoine culturel immatériel*

#### **Indicateurs pour la convention programme**

*Annuel : cinq événements culturels renforcent la présence du Parc dans la région et sa légitimité d'action.*

*2021 : un concept pour le développement du patrimoine culturel immatériel dans le cadre des objectifs du Parc est établi.*

## **ORGANISATION DU PROJET**

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission patrimoine et paysage depuis 2013 et Viviane Vienat, chargée de mission « Education à l'environnement et culture » depuis 2009

#### **Partenaires**

##### **Bal(I)ades**

- L'Opéra décentralisé de Neuchâtel, producteur du festival des Jardins Musicaux (15'000 spectateurs par an)
- Evologia à Cernier
- Saline royale (Arc et Senans, France)
- Parc du Doubs
- Partenaires locaux en fonction des lieux retenus

**Autres évènements artistiques**

- Institutions culturelles (Mémoires d'Ici, Centre culturel de Saint-Imier, Ecole de musique du Jura bernois, Centre Interrégional de Perfectionnement, musées de la région, etc.)
- Diverses associations locales (culturelles, de développement, d'embellissement, troupes de théâtre, artistes)
- Haute école des Arts de Berne

**Patrimoine culturel immatériel**

- Réseau des parcs suisses
- Services de la culture cantonaux
- Monuments historiques des deux cantons
- UNESCO
- Musée d'ethnographie de Neuchâtel
- Université de Neuchâtel (département d'ethnologie)
- Autres associations locales et régionales (CEJARE, Mémoires d'ici, Association intercantonale des joueurs de boules grand jeu neuchâtelois, Espace Noir, Communauté mennonite, Jardin botanique de Neuchâtel, etc.)
- Artistes en fonction des projets

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Stratégie culturelle du canton de Berne (2009)
- Rapport général sur l'avenir d'Evologia (2014)
- Programmation annuelle du festival des Jardins Musicaux
- Concept culturel du Conseil du Jura bernois (2007)
- « Parlons culture », Ville de Bienne (2014)
- Stratégie éducation au développement durable du Parc régional Chasseral (2014)
- Accord de positionnement stratégique du Val-de-Ruz, développement « évènementiel du site de La Vue-des-Alpes »
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Unesco, ratification helvétique en 2008
- Inventaires cantonaux et fédéraux du patrimoine culturel immatériel
- Le patrimoine culturel immatériel dans les parcs suisses et sites UNESCO : note d'orientation (2018)

**CALENDRIER**

	2020	2021	2022	2023	2024
3.031 Bal(l)ades					
3.032 Autres évènements culturels concept					
3.032 Autres évènements culturels déclinaison					

---

3.033 Patrimoine culturel immatériel concept					
3.033 Patrimoine culturel immatériel déclinaison					



**BUDGET ET FINANCEMENT**

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 60 % en 2020 et de 80 % dès 2021 d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>160'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>1'060'000</b>
<b>3.03a Culture et patrimoine (Crédit parcs)</b>	<b>160'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>1'060'000</b>
3.0301 Bal(l)ades	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	600'000
3.0302 Autres évènements culturels	30'000	55'000	55'000	55'000	55'000	250'000
3.0303 Patrimoine culturel immatériel	10'000	50'000	50'000	50'000	50'000	210'000
<b>3.03a Culture et patrimoine (Crédit parcs)</b>	<b>160'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>225'000</b>	<b>1'060'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>147'000</b> 92%	<b>208'000</b> 92%	<b>208'000</b> 92%	<b>208'000</b> 92%	<b>208'000</b> 92%	<b>979'000</b> 92%
Confédération « parcs »	77'000 48% *	110'000 49%	96'000 43%	96'000 43%	96'000 43%	475'000 45%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	40'000 25%	50'000 22%	50'000 22%	50'000 22%	50'000 22%	240'000 23%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 6%	13'000 6%	25'000 11%	25'000 11%	25'000 11%	98'000 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	20'000 13%	35'000 16%	37'000 16%	37'000 16%	37'000 16%	166'000 16%
ressources non affectées sûres	3'000	3'000	12'000	12'000	12'000	42'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	17'000	32'000	25'000	25'000	25'000	124'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>13'000</b> 8%	<b>17'000</b> 8%	<b>17'000</b> 8%	<b>17'000</b> 8%	<b>17'000</b> 8%	<b>81'000</b> 8%
Prestations offertes par le Parc	13'000 8% *	17'000 8%	17'000 8%	17'000 8%	17'000 8%	81'000 8%

## 3. Education, culture & Communication

### 3.04 Recherche

**Le projet** *Le Parc oriente les sollicitations pour des travaux de mémoire d'étudiants. Il sollicite l'appui de hautes écoles ou d'universités dans le cadre de ses projets ainsi que des travaux de recherche lorsque cela est nécessaire pour certains projets. Le Parc a gardé un lien avec la recherche menée dans les autres parcs par les travaux de coordination du SCNAT.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Le Parc oriente les sollicitations pour des travaux de mémoire d'étudiants. Il sollicite l'appui de Haute écoles ou d'université dans le cadre de ses projets. Il sollicite des travaux de recherche lorsque le besoin se fait sentir pour certains projets. Il a gardé un lien avec la recherche menée dans les autres parcs par les travaux de coordination du SCNAT.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Stratégie C.d : devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation.

Effets attendus : des travaux de recherche facilitent le développement ou l'évaluation des projets menés par le Parc. Le Parc propose des thèmes de recherche qui sont repris par des hautes écoles, des universités et institutions.

#### **Importance du projet pour le Parc**

Les résultats de travaux de mémoires ou de recherches sont un terreau d'idées pour le développement des projets du Parc. Ces travaux attestent également de la richesse et du dynamisme des initiatives régionales.

#### **Lien avec d'autres projets**

1.01 Biodiversité, 1.02 Paysage, 1.03 Patrimoine, 3.01 Ecoles et éducation (évaluation), 4.01 Partenariats, études, conseils (gouvernance)

### ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

#### **Etat du projet**

Partenariat avec le WSL pour ajuster la méthode d'analyse de l'habitat de la gélinotte des bois, modèle d'habitat de l'espèce développé dans le cadre d'un travail de master achevé et publié (Rechsteiner et al. 2017 : *Remotely sensed forest habitat structures improve regional species conservation. Remote Sensing in Ecology and Conservation*).

Collaboration avec l'Institut de biologie de l'université de Neuchâtel dans le cadre des réimplantations de près de 500 plantules en 2018. Travail de terrain effectué en commun (suivi des plantules), travail de master prévu en 2020 pour identifier les facteurs de réussite ou d'échec.

Etude de faisabilité d'un projet Interreg avec la Haute école de Fribourg et le Parc naturel régional des Bauges, en France, pour apprécier la valeur sociale accordée au paysage dans nos régions. Un soutien a été accordé par la bourse annuelle de la recherche sur les Parcs en 2016. En avril 2017, le projet initial est abandonné suite à la défaillance du partenaire français. Il est réorienté sur un travail d'ethnographie (UNINE, département d'ethnographie).

Partenariat avec la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture en 2015 et 2016, travaux des étudiants (5 niveaux d'études) sur l'esprit des lieux, deux études ciblées sur la densification et la qualité architecturale à Saint-Imier et Cernier avec deux restitutions publiques sous formes d'exposition d'urbanisme et d'architecture.

*SummerSchool* de la Haute école spécialisée bernoise, domaine architecture, au Val-de-Ruz sur le thème des franges urbaines (2017).

Partenariat avec la Haute école des Arts de Berne, dans le cadre du projet « La HKB touche terre » en 2016 et 2017 sur le thème « Des bâtiments vides pleins de vie ».

Partenariat avec l'Ecole des arts visuels de Bienne pour l'organisation d'une résidence pour photographes sur le thème « Hommes, savoir-faire et paysages dans le vallon de Saint-Imier » (2017).

Partenariat avec l'Ecole des arts appliqués de La Chaux-de-Fonds pour un concept de mise en valeur digitale de l'Observatoire photographique du paysage (2017).

Participation à l'enquête « Delphi » sur la gouvernance dans les Parcs.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Les institutions de recherche réalisent régulièrement des travaux de recherche sur des thématiques en lien avec le Parc. Le Parc a noué de nombreux contacts avec des enseignants et des chercheurs. Le Parc Chasseral rend la réalisation de travaux dans la région attractive. Le Parc s'illustre comme territoire d'expérimentation.

**Prestations 2020-2024**

**Indicateurs opérationnels**

**3.0401 Valeur accordée au paysage :**

Mise en œuvre du projet sur la valeur accordée au Paysage (PATRIVAL) avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel à partir de 2020.

**3.0402 Thématiques pour la recherche** : poursuivre et développer des thématiques pour la recherche.

Poursuite et approfondissement des sujets identifiés pendant la période 2012-2015.

Monitoring de la gélinotte des bois : fin du relevé du deuxième passage et publication des conclusions concernant la méthode de relevé (Collaboration avec la Station ornithologique suisse de Sempach).

*Tous les deux ans :  
une nouvelle  
thématique de  
recherche proposée*

Identifier et définir de nouvelles thématiques.

**3.0403 Faciliter la réalisation d'études**

Entretenir les relations établies avec les hautes écoles, les universités et les instituts.

Pour mémoire : Faciliter la réalisation d'une étude de faisabilité d'une passerelle en bois à La Vue-des-Alpes dans le cadre des boucles locales prévues (voir projet 2.01 Tourisme).

*Annuel : un  
partenariat actif  
avec un organisme  
de recherche*

Faciliter l'accueil logistique de chercheurs et d'étudiants dans la région.

Fournir les diverses données existantes sur le Parc Chasseral.

**3.0404 Implémentation des résultats des études**

Utiliser les résultats de certaines études pour développer ou ajuster les projets.

Faire connaître les résultats aux habitants, aux décideurs, aux acteurs régionaux et aux visiteurs selon les thématiques avec les techniques de communication adaptées.

*Annuel au moins une  
conférence-débat*

**Indicateurs  
pour la  
convention  
programme**

*Annuel : au moins un partenariat actif avec un organisme de recherche*

*Annuel : la coordination avec le SCNAT est assurée*

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec la chargée de mission «paysage et patrimoine», Géraldine Guesdon-Annan (au Parc depuis 20013) et le chargé de mission « nature», Anatole Gerber (au Parc depuis 2010).

**Partenaires**

- Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- Haute école spécialisée bernoise, Architecture, bois et génie civil
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
- Haute école des Arts de Berne
- Ecole des Arts visuels de Bienne
- Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel
- Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel
- Institut pour l'étude de la neige et des avalanches
- Station ornithologique suisse de Sempach
- Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Recherche dans les Parcs suisses

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé de 10% d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>100'000</b>
<b>3.04a Recherche (Crédit parcs)</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>100'000</b>
3.0401 Valeurs du paysage	13'000	13'000	13'000	13'000	13'000	65'000
3.0402 Identification de thèmes	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	10'000
3.0403 Facilitation des études et mémoires	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	5'000
3.0404 Utilisation des résultats	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	20'000
<b>RESSOURCES</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>100'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>18'000</b> 90%	<b>18'000</b> 90%	<b>18'000</b> 90%	<b>18'000</b> 90%	<b>18'000</b> 90%	<b>90'000</b> 90%
Confédération « parcs »	10'000 50%	10'000 50%	10'000 50%	10'000 50%	10'000 50%	50'000 50%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	6'000 30%	6'000 30%	6'000 30%	6'000 30%	6'000 30%	30'000 30%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	10'000 10%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
ressources non affectées sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>2'000</b> 10%	<b>2'000</b> 10%	<b>2'000</b> 10%	<b>2'000</b> 10%	<b>2'000</b> 10%	<b>10'000</b> 10%
Prestations offertes par le Parc	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	2'000 10%	10'000 10%

## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation

### 4.01 Partenariat, études, conseils

**Le projet** *La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même d'un Parc. La coordination régionale permet aux activités locales de prendre de l'ampleur, de prendre du sens et de répondre aux diverses sollicitations émises par les acteurs de la région. Il ne s'agit pas ici d'un projet proprement opérationnel mais d'assurer le traitement des idées et de réflexion au niveau stratégique. Pour faire simple, ce projet, c'est le moteur du Parc pour l'avenir.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Le Parc développe et assure sa fonction déterminante de coordination et d'appui aux initiatives régionales sur la base des lignes directrices de sa Charte. Il participe également à divers réseaux de partenaires.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

- Stratégie D.a : Renforcer les collaborations et les partenariats. Effets attendus : le Parc donne de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives. Le Parc est sollicité par des tiers.
- Stratégie D.c : Participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire. Effets attendus : les divers objectifs du Parc sont pris en compte.

#### **Importance du projet pour le Parc**

La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. C'est par la coordination régionale que les activités locales de la région prennent de l'ampleur et du sens. Par ce projet, le Parc pourra répondre aux diverses sollicitations que l'on ne peut pas planifier à l'avance.

#### **Lien avec d'autres projets**

Ce projet concerne tous les axes thématiques du Parc mais pas directement les projets opérationnels du présent plan de gestion. En effet, il s'agit du traitement d'idées encore peu développées et de la coordination régionale au niveau stratégique.

Si un point traité dans ce projet devient suffisamment mature, il peut, le cas échéant, être intégré dans les projets existants. Si le thème est trop conséquent, le projet devra être préparé pour le prochain plan de gestion.

## **ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS**

### **Etat du projet**

#### **Conseils, études, développement**

Le Parc est aujourd'hui régulièrement sollicité par des communes et des organisations régionales et locales pour de l'appui ou des conseils à des initiatives.

En 2016, 2017 et jusqu'à juin 2018 on peut noter :

- la participation à l'élaboration du plan directeur régional de Val-de-Ruz qui a intégré ainsi les valeurs de la Charte,
- la participation aux réflexions sur le concept d'Ecorégion, au Val-de-Ruz,
- groupe de travail sur le développement touristique de La Vue-des-Alpes.

Ces sollicitations, lorsqu'elles sont bien définies, sont développées dans les projets thématiques qui les concernent.

#### **Partenariats régionaux**

Le Parc est :

- membre du groupe de travail du tourisme rural porté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI),
- membre du comité de pilotage du projet Interreg « Terroir et Innovation II »,
- membre du comité de Jura bernois Tourisme,
- membre invité à la commission carrières et la sous-commission écologie (mesures de compensation de la carrière) de Ciments Vigier SA,
- membre du groupe technique pour la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU),
- le Parc participe à des sollicitations régionales plus ponctuelles comme par exemple l'élaboration de projets de politique régionale (NPR) pour la période 2020-2024 pour le Jura bernois,
- membre de la commission de gestion de la Grange aux concerts à Cernier.

Un accord cadre pour la cohérence des mesures de compensation écologiques du projet éolien des Quatre bornes a été conclu avec les développeurs.

Deux conventions de partenariats pour un soutien général ont été conclues avec Ciments Vigier SA et la Banque Raiffeisen de Pierre-Pertuis.



**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

L'expertise du Parc sur ses axes stratégiques est reconnue et recherchée.

La coordination régionale est renforcée.

Les communes et organisations régionales intègrent toujours mieux les objectifs de la Charte.

**Prestations 2020-2024****Indicateurs opérationnels****4.011 Conseils et études**

Réponses et conseils à des sollicitations d'organisations régionales (associations, communes).

Etudes de la pertinence de projets.

**4.012 Partenariats régionaux**

Participation au comité de Jura bernois Tourisme, au groupe de travail pour le développement économique du Jura bernois, aux commissions thématiques aménagement du territoire et économie de l'association régionale Jb.B.

Développement de nouveaux partenariats le cas échéant.

**4.013 Réponses aux consultations**

Réponse aux diverses consultations de planification régionale (Plan directeur, plan sectoriel, etc.).

Formulation d'avis (plan de quartier, permis, pertinence de demande de financement d'organisations régionales à des tiers, etc.).

**4.014 Relations avec d'autres Parcs**

Parcs suisses : participation au comité (vice-présidence), participation aux échanges d'expériences, participation à des projets communs.

Parc bernois : rencontre régulière annuelle avec des représentants cantonaux, actions conjointes de promotion ou de lobbying.

Parc du Doubs : participation au comité, échanges réguliers et opérationnels.

<b>Indicateurs pour la convention programme</b>	<i>Annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur les thèmes qui le concernent (au moins tourisme et développement régional) ainsi qu'aux échanges avec les autres parcs.</i>
---	--

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec son directeur, Fabien Vogelsperger (au Parc depuis 2002).

**Partenaires** La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et mentionnée à titre d'exemple. Les partenaires déjà mentionnés dans d'autres projets ne sont pas nommés ici mais tous sont potentiellement concernés. A ce sujet, se référer à la liste des partenaires mentionnés dans la Charte.

- Local : sociétés d'embellissement, associations locales
- Régional : régions d'aménagement
- Cantons : divers services cantonaux
- Parc du Doubs et autres Parcs de l'Arc jurassien, Parcs bernois
- Parcs suisses

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Charte des autres Parcs de l'Arc jurassien
- Stratégie du Réseau des Parcs suisses
- Plan directeur cantonaux et régionaux, diverses planifications cantonales sectorielles (p.ex. Conception régionale des transports et de l'urbanisation)
- Loi sur l'aménagement du territoire
- Autres bases légales

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé d'environ 70% d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>560'000</b>
<b>4.01a Partenariat, études, conseils (Crédit parcs)</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>560'000</b>
4.0101 Conseils et études	5'000	5'000	10'000	10'000	10'000	40'000
4.0102 Partenariats régionaux	45'000	45'000	60'000	60'000	60'000	270'000
4.0103 Réponses aux consultations	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
4.0104 Relations avec d'autres parcs	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000	225'000
<b>4.01a Partenariat, études, conseils (Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>560'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>87'000</b> 87%	<b>87'000</b> 87%	<b>104'000</b> 87%	<b>104'000</b> 87%	<b>104'000</b> 87%	<b>486'000</b> 87%
Confédération « parcs »	50'000 50%	50'000 50%	51'000 43%	51'000 43%	51'000 43%	253'000 45%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	16'000 16%	16'000 16%	23'000 19%	23'000 19%	23'000 19%	101'000 18%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	17'000 17%	17'000 17%	11'000 9%	11'000 9%	11'000 9%	67'000 12%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	4'000 4%	4'000 4%	19'000 16%	19'000 16%	19'000 16%	65'000 12%
ressources non affectées sûres	4'000	4'000	19'000	19'000	19'000	65'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>13'000</b> 13%	<b>13'000</b> 13%	<b>16'000</b> 13%	<b>16'000</b> 13%	<b>16'000</b> 13%	<b>74'000</b> 13%
Prestations offertes par le Parc	13'000 13%	13'000 13%	16'000 13%	16'000 13%	16'000 13%	74'000 13%

## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation

### 4.02 Gestion

**Le projet** *Un management professionnel est la clé de voûte pour le projet Parc en lui-même. Il met en place les conditions nécessaires à la bonne réalisation de l'ensemble des réalisations. Organiser et garantir les processus décisionnels grâce au bon fonctionnement des organes de décision stratégiques (Comité et Commissions), assurer la qualité des projets, mobiliser des compétences nécessaires à leur aboutissement, disposer d'outils de conduite performants et de moyens financiers adaptés aux tâches dévolues au Parc.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Ce projet consiste à organiser et garantir les processus de décision par le bon fonctionnement des organes stratégiques (comité et commissions), à assurer la qualité des projets menés par un management approprié, une coordination et la mobilisation des compétences nécessaires, à disposer des outils de conduite performants et des conditions matérielles idoines.

**Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Stratégie D.b : Gestion du Parc.  
Effets attendus : bon rythme de réalisations des projets avec un large consensus.

**Importance du projet pour le Parc**

Le management professionnel est la clé de voûte pour tout le projet de Parc. Il met en place les conditions pour la bonne réalisation des projets.

**Lien avec d'autres projets**

Le management est indispensable et en lien avec tous les projets du Parc.

### ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

#### Etat du projet

Le Parc s'est doté, depuis 2002, d'une organisation de management du projet Regio+. Depuis cette date, l'organisation bénéficie d'une capitalisation d'expérience grâce à une forte stabilité du personnel. L'équipe est ainsi passée progressivement d'une personne en 2002 à 8.4 équivalents plein temps en juin 2018, auxquels il faut rajouter des stagiaires, civilistes et mandataires réguliers comme les guides effectuant les animations et les bureaux d'études sur des projets comme le Chemin des Anabaptistes, par exemple. Le management de l'équipe est garanti par des séances internes de coordination 2 fois par mois, des bilans réguliers sur

les projets entre chargés de mission et direction, des échanges réguliers entre chargés de missions.

Les permanents de l'équipe prennent part à des formations continues ou à des séminaires ciblés. Les collaborateurs participent régulièrement aux divers réseaux professionnels (éducation, paysage, nature, produits régionaux, développement régional, communication, etc.), notamment aux échanges d'expérience organisés régulièrement par le Réseau des parcs suisses.

Le Comité, le Bureau et les Commissions réunissent près de 80 personnes actives avec plus d'une quinzaine de séances par année. La représentation des communes est prépondérante au sein du Comité. L'Assemblée générale rassemble potentiellement 330 membres (état juin 2018, chiffre en augmentation).

La présidence du Parc est la même depuis 2002. Le tournus des membres se fait de manière progressive. Ces éléments permettent de maintenir un capital de confiance avec les communes et les organisations régionales.

Les projets sont mis en œuvre avec l'appui d'une quinzaine de groupes de travail constitués de personnes directement concernées ou particulièrement compétentes.

D'un point de vue logistique, le Parc loue des bureaux spécialement construits par la commune de Saint-Imier. Ils ont été agrandis fin 2012 pour proposer des conditions de travail adaptées au nombre de collaborateurs.

Le Parc dispose depuis 2013 d'une infrastructure informatique (serveur virtualisé) facilitant l'accès aux documents et leur sauvegarde. Le Parc utilise au quotidien des logiciels garantissant une gestion efficace (SIG du réseau des Parcs suisses, logiciel avec comptabilité analytique, gestion centralisée des adresses, gestion des photos, etc.). Tous les documents sont sauvegardés électroniquement pour faciliter l'accès notamment dans le cadre du télétravail. Des règles strictes de classement et de dénomination des fichiers sont suivies depuis 2016.

Depuis 2018, le Parc a mis en place un outil intégré pour gérer les heures de présences, vacances, frais de déplacement et imputation horaires sur les projets. Cet outil permet une gestion par annualisation du temps de travail. L'ensemble du règlement du personnel sera révisée fin 2018 pour une entrée en vigueur en 2019.

De nombreuses procédures écrites sur les tâches de fonctionnement sont utilisées et clairement classées. En 2018, le parc va réactualiser toutes les procédures pertinentes et standardiser leur accès.

Le système administratif mis en place optimise ainsi l'ensemble des tâches à mener sans sombrer dans une stérile bureaucratie. Il est largement équivalent au système de management de la qualité proposé par le Réseau des Parcs suisses « parc-modèle suisse » validé par l'OFEV.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Bonne coordination et dynamique de l'équipe opérationnelle du Parc pour le développement et la réalisation de projets pertinents, cohérents et complémentaire entre eux.

Procédures de gestion bien établies et appliquées.

Les organes stratégiques du Parc réunissent des membres motivés et dynamiques qui peuvent effectuer des choix en connaissance de cause par des processus de décision bien maîtrisés et de bonnes informations fournies par l'équipe opérationnelle.

**Prestations 2020-2024**

**Indicateurs opérationnels**

**4.021 Garantie des processus de décision**

Préparation et animation des séances de Commissions, de Comité et de l'Assemblée générale et dédommagements.

Dans le cadre de la nouvelle Charte, une analyse de la gouvernance sera réalisée afin d'augmenter la participation active des acteurs régionaux et favoriser une meilleure qualité des débats, notamment sur les aspects stratégiques.

*Annuel : 10 séances de Bureau, Comité et Commissions*

**4.022 Management de l'équipe**

Coordination interne.

Formation permanente (informelle dans l'équipe, avec les partenaires régionaux, les autres Parcs et les organisations compétentes) et formelle (auprès d'institutions spécialisées).

*18 séances de coordination de l'équipe du Parc par an*

*Annuel : au moins une formation continue pour un des collaborateurs*

**4.023 Gestion financière et administrative**

Comptabilité (système intégré : comptabilité, facturation, salaires) avec traitement analytique.

*Annuel : Un suivi analytique des coûts de tous les projets est réalisé chaque fin de mois*

Assurance de la qualité et de l'efficacité par un système de management interne.	
Maintenance et classement des procédures.	<i>Annuel : les procédures sont actualisées et toute l'équipe s'en sert</i>
Vérification par une fiduciaire.	
<b>4.024 Garantie des moyens matériels</b>	
Informatique, local, fournitures, etc.	<i>Annuel : Le Parc dispose des outils adéquats pour mener son travail de manière efficace</i>
<b>Indicateurs pour la convention programme</b>	<i>Annuel : Le fonctionnement du Parc est efficient et garanti.</i>
	<i>Annuel : Les procédures de décision permettent une large participation.</i>
	<i>2022 Adaptation de la structure de gouvernance du Parc selon l'analyse menée.</i>

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec son directeur, Fabien Vogelsperger (au Parc depuis 2002), Anne-Claire Gabus, responsable administrative (depuis 2014) et Gaëlle Paratte, secrétaire (depuis 2007).

**Partenaires**

- Conseils et échanges continus avec les Services cantonaux de Berne et de Neuchâtel chargés des Parcs
- Réseau des Parcs suisses
- Fournisseurs de services régionaux

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Code des obligations
- Statuts
- Règlements d'organisation

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes les prestations du projet sont réalisées en continu pendant les 5 ans.					

## BUDGET ET FINANCEMENT

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé d'environ 140 % d'équivalent plein temps.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>400'000</b>	<b>400'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>2'075'000</b>
<b>4.02a Gestion du Parc (Crédit parcs)</b>	<b>400'000</b>	<b>400'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>2'075'000</b>
4.0201 Garantie des processus de décision	40'000	40'000	25'000	25'000	25'000	155'000
4.0202 Management de l'équipe	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000	15'000
4.0203 Gestion financière et administrative	220'000	220'000	260'000	260'000	260'000	1'220'000
4.0204 Garantie des moyens matériels	125'000	125'000	125'000	125'000	125'000	625'000
4.0205 Système de qualité	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	60'000
<b>4.02a Gestion du Parc (Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>400'000</b>	<b>400'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>425'000</b>	<b>2'075'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>372'000</b> 93%	<b>372'000</b> 93%	<b>396'000</b> 93%	<b>396'000</b> 93%	<b>396'000</b> 93%	<b>1'932'000</b> 93%
Confédération « parcs »	182'000 46% *	182'000 46%	189'000 44%	189'000 44%	189'000 44%	931'000 45%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	100'000 25%	90'000 23%	90'000 21%	90'000 21%	90'000 21%	460'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	25'000 6%	35'000 9%	44'000 10%	44'000 10%	44'000 10%	192'000 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	65'000 16%	65'000 16%	73'000 17%	73'000 17%	73'000 17%	349'000 17%
ressources non affectées sûres	65'000	65'000	73'000	73'000	73'000	349'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0	0	0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>28'000</b> 7%	<b>28'000</b> 7%	<b>29'000</b> 7%	<b>29'000</b> 7%	<b>29'000</b> 7%	<b>143'000</b> 7%
Prestations offertes par le Parc	28'000 7% *	28'000 7%	29'000 7%	29'000 7%	29'000 7%	143'000 7%



## 4. Partenariats, Gestion & Evaluation

### 4.03 Evaluation et planification

**Le projet** *La vie du Parc est rythmée par la Charte et par ses Conventions avec les cantons de Berne et de Neuchâtel, et avec la Confédération. La première définit les engagements pris par le Parc envers les communes membres et est renouvelée tous les dix ans (période actuelle : 2012-2021). La Charte permet d'obtenir la reconnaissance de la Confédération comme parc naturel régional. Les conventions-programme (comme ce présent document) définissent précisément les projets qui seront menés et forment le document déclenchant les soutiens financiers des Cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi que de la Confédération.*

**Durée du projet : 2020-2024**

### DESCRIPTIF

Le Parc contrôle et rend compte annuellement des prestations réalisées par rapport aux prévisions.

Le Parc va finaliser l'évaluation de la Charte en cours et préparer la nouvelle Charte en 2020. Un accent particulier sur la communication sera nécessaire en préparation aux votes dans les législatifs communaux.

Il établira la demande pour la nouvelle convention programme en 2023.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Stratégie D.d : Elaborer les plans sur quatre ans, évaluer en continu et en fin de période, renouveler la Charte.

Effets attendus : Sur la base des informations réunies, les acteurs locaux peuvent faire un bilan de la première charte et s'engager en connaissance de cause pour une nouvelle période.

#### **Importance du projet pour le Parc**

Ce projet est l'outil stratégique du parc. Il permet de dresser les axes de travail, de mobiliser et de gérer les moyens financiers pour mettre en œuvre les projets en vue de l'atteinte des objectifs. C'est donc un projet central.

#### **Lien avec d'autres projets**

Par définition, liens avec tous les autres projets.

### ETAT DU PROJET, PRESTATIONS ET EFFETS

#### **Etat du projet**

Un rapport annuel d'activités est distribué à plus de 600 adresses. Son élaboration se base sur un suivi précis des prestations réalisées (qualitatif et quantitatif).

Une évaluation externe pilotée par le canton de Berne et les parcs du Diemtigtal, Gantrisch et Chasseral sera menée au deuxième semestre 2018 avec le CDE de l'Université de Berne.

Des réflexions régionales importantes, comme l'accord de positionnement stratégique de Val-de-Ruz ou comme Ecorégion, ainsi que celle à venir sur la stratégie économique du Jura bernois, seront des bases importantes pour la future Charte.

**Effets spécifiques attendus par ce projet pour 2020-2024**

Ajustement du territoire pour la prochaine période suite à des fusions (Commune de Val-de-Ruz) et marques d'intérêt fortes (Commune d'Evilard).

Renouvellement des axes stratégiques, nouveaux développements de projets.

Ajustement des projets en fonction des consultations et de l'évaluation menées en vue de la nouvelle Charte permettant un argumentaire solide et objectif pour la préparation des décisions des législatifs pour une nouvelle période d'adhésion.

<b>Prestations 2020-2024</b>	<b>Indicateurs opérationnels</b>
<b>4.031 Bilan annuel</b> : relevé en continu	
Rapport annuel d'activités.	
Reporting RPT.	<i>Annuel : rapport d'activités</i>
Saisie des indicateurs.	
<b>4.032 Plan de gestion 2025-2029</b> : préparation	<i>2023 : nouveau plan de gestion élaboré</i>
<b>4.033 Evaluation générale du Parc</b>	
Il s'agira d'intégrer les conclusions de l'évaluation externe, de compléter et de l'intégrer dans le dossier d'évaluation attendu.	<i>2020 : évaluation faite, rédigée et approuvée</i>
<b>4.034 Charte 2022-2031 et décisions des communes</b>	
Rédaction de la Charte avec l'intégration probable de nouvelles communes. Ce travail sera réalisé pour partie avec l'appui de mandataires externes.	<i>2020 : rédaction de la Charte et soumission aux exécutifs cantonaux</i>
Une consultation poussée devra être menée auprès des communes et des partenaires régionaux sur le contenu de la nouvelle Charte.	

<p>Une communication intense devra être développée avec des documents résumés de l'évaluation et de la future Charte.</p> <p>Un travail de relations publiques sera nécessaire pour la préparation des décisions dans les législatifs communaux prévu fin 2020.</p>	
<p><b>Indicateurs pour la convention programme</b></p>	<p>Les législatifs communaux se prononcent sur la Charte 2022-2031.</p> <p>Les cantons de Berne et de Neuchâtel actualisent la fiche « Parc Chasseral » de leur plan directeur cantonal.</p>

## ORGANISATION DU PROJET

**Direction du projet** L'organe de gestion du Parc avec son directeur, Fabien Vogelsperger (au Parc depuis 2002), avec le comité de l'association, le responsable de la communication, Nicolas Sauthier (au Parc depuis 2014) et tous les responsables de projet.

**Partenaires**

- Tous les principaux partenaires du Parc sont concernés et seront consultés pour réaliser le bilan des actions menées et préparer la nouvelle Charte. En particulier les communes et les associations régionales d'importance dans les domaines de la protection de la nature, du développement régional et rural, de l'agriculture, de l'économie, du tourisme, de l'éducation, de la culture.
- Services cantonaux, Réseau des parcs suisses, SCNAT, OFEV pour, d'une part, l'identification et le relevé d'indicateurs, d'autre part pour une évaluation générale qualitative du Parc en vue du renouvellement de la Charte.

**Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

Toutes les planifications d'aménagement, les outils de planification ou stratégie des communes et partenaires régionaux. Les instruments de l'OFEV pour la politique des parcs.

## CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024
4.031 Bilan annuel					
4.032 Plan de gestion 2025-2029					
4.033 Evaluation générale du Parc					

## 4.034 Charte 2022-2031 et décisions des communes

**BUDGET ET FINANCEMENT**

La réalisation de ce projet nécessitera un taux d'occupation cumulé situé entre 15% et 35% en fonction des années (année de Charte, année de nouvelle convention programme). Ces variations seront réglées par de petits changements de taux d'occupation et par l'appui plus important et ponctuel de stagiaires.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>210'000</b>	<b>65'000</b>	<b>25'000</b>	<b>55'000</b>	<b>25'000</b>	<b>380'000</b>
<b>4.03a Evaluation et planification (Crédit parcs)</b>	<b>210'000</b>	<b>65'000</b>	<b>25'000</b>	<b>55'000</b>	<b>25'000</b>	<b>380'000</b>
4.0301 Bilan annuel	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	125'000
4.0302 Plan de gestion 2025-2029	0	0	0	30'000	0	30'000
4.0303 Evaluation	50'000	0	0	0	0	50'000
4.0304 Nouvelle Charte 2022-3031	135'000	40'000	0	0	0	175'000
<b>4.03a Evaluation et planification (Crédit parcs)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>210'000</b>	<b>65'000</b>	<b>25'000</b>	<b>55'000</b>	<b>25'000</b>	<b>380'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>203'000</b> 97%	<b>62'000</b> 95%	<b>22'000</b> 88%	<b>48'000</b> 87%	<b>22'000</b> 88%	<b>357'000</b> 94%
Confédération « parcs »	104'000 50% *	32'000 49%	12'000 48%	25'000 45%	12'000 48%	185'000 49%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	32'000 15%	15'000 23%	5'000 20%	13'000 24%	5'000 20%	70'000 18%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	32'000 15%	4'000 6%	2'000 8%	6'000 11%	2'000 8%	46'000 12%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	35'000 17%	11'000 17%	3'000 12%	4'000 7%	3'000 12%	56'000 15%
ressources non affectées sûres	10'000	11'000	3'000	4'000	3'000	31'000
ressources affectées sur ce projet sûres	0		0	0	0	0
ressources affectées sur ce projet à trouver	25'000		0	0	0	25'000
participation de bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0	0
participation de bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>7'000</b> 3%	<b>3'000</b> 5%	<b>3'000</b> 12%	<b>7'000</b> 13%	<b>3'000</b> 12%	<b>23'000</b> 6%
Prestations offertes par le Parc	7'000 3% *	3'000 5%	3'000 12%	7'000 13%	3'000 12%	23'000 6%